

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2012 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(12)

Présidence : M. Jean-Pierre Wolhauser

Présents : 70 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusés : M. Gilles Bourgarel
Mme Marie-Christine Dorand
M. Kevin Grangier
M. Anne-Sophie Guillaume
M. Vincent Jacquat
M. Vincent Pfister
M. Stanislas Rück
Mme Isabelle Teufel
Mme Cécile Thiémard

Absent : M. Pius Odermatt

Scrutateurs : M. Laurent Dietrich
M. René Marty
M. François Miche
Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus
Mme Karine Siegwart
M. Richard Wolf

Assiste à la séance : -

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 24 septembre 2012

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale, la visiteuse présente dans la tribune, ainsi que les représentantes de la presse.

"Je constate que la convocation du 4 septembre 2012 contenant l'ordre du jour chargé de la présente séance a été envoyé dans les délais légal et réglementaire. Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour ?"

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications du Président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 10 et 11 des séances des 30 avril et 21 mai 2012;
3. Election d'un membre de la Commission de l'Informatique en remplacement de M. Pierre Horner;
4. Désignation de la fiduciaire Jordan SA comme organe de révision des comptes de la Commune et des Services industriels pour les exercices 2012, 2013 et 2014;

Rapport de la Commission financière

5. Octroi d'un crédit d'ouvrage de 372'500 francs pour l'aménagement de la zone de rencontre de Monséjour;

Rapport de la Commission de l'Edilité

Rapport de la Commission financière

Représentant du Conseil communal : M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité

6. Comptes 2011 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg;

Rapport de la Commission financière

Représentant du Conseil communal : M. Pierre-Alain Clément, Syndic

7. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 85'000 francs pour l'acquisition de disques supplémentaires destinés à la sauvegarde des données informatiques;

Rapport de la Commission de l'Informatique

Rapport de la Commission financière

8. Rapport final du Conseil communal et **décision** au sujet de la proposition n° 1 de M. Pierre Marchioni (UDC) et de 7 cosignataires demandant la suppression de toutes les taxes sur les systèmes d'énergie renouvelable;

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° I, ancienne proposition n° 16, de MM. Pascal Wicht (UDC) et Louis

Séance du 24 septembre 2012

Ordre du jour (suite)

- Castella (UDC), ainsi que de 10 cosignataires, lui demandant de fournir une fois l'an une information concernant les biens immobiliers (bâtiments, appartements, locaux...) propriété de la Ville, des Services industriels ou de la CPPVF;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° II, ancienne proposition n° 3, de M. Pierre Marchioni (UDC) et de 5 cosignataires lui demandant la réactivation de la subvention annuelle de 4'000 francs au profit de l'Association fribourgeoise "La Main Tendue";
 11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 6 de M. Guy-Noël Jelk (PS) et de 34 cosignataires lui demandant la création d'un cheminement piéton utilisable également par les VTT entre le lac de Pérolles (pont de Pérolles) et le lac de Schiffenen (ancienne passerelle des Neigles);
 12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 7 de M. Hans Werhonig (UDC) et de 6 cosignataires lui demandant d'établir un registre de tous les sites pollués sur le territoire de la ville à partir de 1950;
 13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 8 de M. Stanislas Rück (DC/VL) et de 35 cosignataires lui demandant d'examiner les possibilités d'étendre, de varier et d'améliorer les marchés hebdomadaires;
 14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 9 de M. Jean-Noël Gex (PLR) lui demandant d'analyser les installations pour la pratique du football afin de répondre aux besoins des clubs et de proposer un calendrier pour les premières mesures urgentes;
 15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 10 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS), de Mme Claudine Esseiva (PLR), de MM. Marc-Antoine Gamba (DC/VL), Xavier Ganioz (PS), de Mme Christa Mutter (Verts) et de M. Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 35 cosignataires, lui demandant que les 100 % de l'électricité consommée par la Commune soient couverts dès 2022 par des achats d'électricité d'origine renouvelable;
 16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 11 de Mmes Yolande Peisl-Gaillet (Verts) et Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 25 cosignataires, lui demandant de mener une réflexion globale pour l'aménagement du secteur Boxal-Cardinal-Arsenaux;
 17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 12 de Mmes Marine Jordan (PS), Manon Delisle (PS) et Maria Helena Molliet (PS), ainsi que de 33 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité d'offrir un abonnement annuel TPF (zone 10) à prix réduit aux enfants habitant en ville de Fribourg;
 18. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 13 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 30 cosignataires lui demandant de peindre des lignes blanches de sécurité sur les trottoirs des arrêts de bus;

Séance du 24 septembre 2012

Ordre du jour (suite)

19. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 14 de Mmes Lise-Marie Graden (PS) et Marine Jordan (PS), ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant la pose d'un grillage pour arrêter les ballons sur la place de jeu de l'école enfantine du Jura;
20. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 15 de Mme Lise-Marie Graden (PS) et de M. Jérôme Hayoz (PS), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant d'étudier l'aménagement d'une place de jeux dans le quartier du Bourg, en particulier au Marché-aux-Poissons;
21. Décision quant à la transmission des postulats :
 - n° 48 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) et de M. Elias Moussa (PS), ainsi que de 29 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier les besoins en infrastructures pour la prise en charge extrafamiliale en institutions scolaires et en institutions pour les personnes âgées et pour répondre à l'évolution de la demande en assistance sociale;
 - n° 49 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS), Marine Jordan (PS) et de M. Martin Kuhn (PS), ainsi que de 22 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'introduction d'une aide financière de la Commune pour la création d'institutions d'accueil de jour;
 - n° 50 de Mme Manon Delisle (PS) et de M. Pius Odermatt (PS), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la création d'un poste de responsable de l'énergie à 80 ou 100 %;
 - n° 51 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 22 cosignataires demandant au Conseil communal d'intervenir, par le truchement de ses délégués, auprès de l'Agglomération pour obtenir le prolongement de la ligne urbaine de bus n° 4 jusqu'à la déchetterie des Neigles;
 - n° 52 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 20 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'installation de systèmes d'économie d'eau chaude dans les bâtiments publics;
 - n° 53 de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Marine Jordan (PS) et Andrea Burgener Woeffray (PS), ainsi que de 25 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la création d'une ou deux crèches par la Commune;
 - n° 54 de Mme Maria Helena Molliet (PS) et de 48 cosignataires demandant au Conseil communal des mesures pour augmenter le nombre de places d'apprentissage au sein de l'administration communale et pour l'élargissement de l'offre;
 - n° 55 de Mme Elisabeth Reber Jung (PS) et de 26 cosignataires demandant que la Ville s'engage pour la biodiversité et la sauvegarde des abeilles domestiques;
 - n° 56 de Mme Elisabeth Reber Jung (PS) et de 23 cosignataires demandant que la Ville s'engage pour la biodiversité en installant des refuges à insectes;
 - n° 57 de Mmes Christa Mutter (Verts), Andrea Burgener Woeffray (PS), Gisela Kilde (DC/VL) et de M. Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 37 cosignataires, demandant la reconnaissance de

Séance du 24 septembre 2012

Ordre du jour (suite)

la Deutsche Bibliothek en tant que bibliothèque publique et scolaire;

22. Réponses aux questions :

- n° 57 de M. Kevin Grangier (UDC) relative aux devoirs des cyclistes;
- n° 60 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative au contrôle de l'utilisation des subventions versées par la Ville de Fribourg, en particulier à l'organisation CCSI/SOS Racisme;
- n° 68 de Mme Eva Kleisli (Verts) relative à la "faillite" du recyclage du plastique;
- n° 69 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à l'utilisation des plastiques non PET pour l'incinération des ordures ménagères;
- n° 71 de Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) relative au plan communal des énergies;

23. Divers.

ooo

1. Communications du Président

Le Président s'exprime comme suit :

"Les membres suivants ont démissionné du Conseil général durant l'été pour des raisons professionnelles : M. J.-L. Bettin (DC/VL), M. P. Horner (PS) et M. T. Zwald (PLR). Je remercie ces trois collègues démissionnaires du travail accompli au sein de notre assemblée.

J'ai le plaisir d'accueillir comme nouveaux membres du Conseil général M. J.-F. Python (DC/VL), M. F. Widmer (PS) et M. R. Casazza (PLR). Ces trois nouveaux membres ont été proclamés élus par le Conseil communal et assermentés par le Préfet de la Sarine. Je leur adresse mes félicitations et leur souhaite beaucoup de succès dans l'accomplissement de leur nouveau mandat."

MM. Jean-Frédéric Python (DC/VL), Frédéric Widmer (PS) et Raphaël Casazza se présentent à leurs collègues qui les applaudissent.

Le Président poursuit :

"Deux démissions sont parvenues récemment au Bureau. Il s'agit de celles de M. J.-D. Schumacher (PLR) avec effet au 25 septembre 2012 et de M. K. Grangier (UDC) avec effet au 1^{er} octobre 2012. Suite à la démission du Conseil général de M. T. Zwald, M. J.-N. Gex, scrutateur, assumera également la fonction de chef du groupe libéral-radical. Mme M.-G. Morel-Neuhaus, scrutatrice suppléante, assumera la fonction de scrutatrice durant les séances du Conseil général.

Je félicite notre collègue, Mme L.-M. Graden de sa nomination en qualité de Cheffe du Service de la justice depuis le 1^{er} juillet 2012. (Applaudissements).

Séance du 24 septembre 2012

Communications
Président (suite)

du *Durant la période de la pause estivale, le Bureau du*
Conseil général a traité des objets suivants :

- *La réponse du 28 juin 2012 de La Poste Suisse à notre lettre du 20 juin dernier concernant la desserte postale dans les quartiers du Bourg et de la Neuveville.*
- *Le plan de fusion des communes du district de la Sarine établi par M. C.-A. Ridoré, Préfet, du 30 juin 2012. Celui-ci avait organisé, le 5 juin précédent, une rencontre des délégations des Législatifs de Belfaux, Marly, Villars-sur-Glâne et Fribourg. Notre délégation était accompagnée d'une représentation de notre commission de fusion, présidée par notre collègue M. J. Hayoz que je remercie de son engagement. M. le Préfet retient dans son plan de fusion le scénario n° 2 qui prévoit des fusions des régions historiques du district de la Sarine. Ce dossier est maintenant auprès de la DIAF.*
- *Le recours de notre collègue M. V. Jacquat et Consorts contre la décision du Conseil général déclarant invalide l'initiative 'Plus de fluidité, moins de sens uniques'. Par un arrêt du 12 juillet 2012, la 1^{ère} Cour administrative du Tribunal cantonal a rejeté ce recours en raison du manque de compétence du Conseil général en matière d'aménagement du territoire et de planification routière.*
- *Le Bureau a examiné, lors de sa séance du 20 juin 2012, trois questionnaires préparés par la Commission de l'Information; le premier destiné à la presse, le deuxième au public et le troisième aux membres du Conseil général, et a répondu à Mme L.-M. Graden, Présidente de la Commission, par lettre du 26 juin 2012.*
- *Le Bureau a traité lors de sa dernière séance du 29 août 2012 de la question n° 61 de M. S. Rück du 30 avril 2012 relative à l'eau servie au Conseil général. Le Bureau a constaté que l'installation d'une fontaine d'eau raccordée au réseau des Services industriels ne semble pas justifiée pour une dizaine de séances par année, notamment pour des raisons financières et d'organisation. Le Bureau a, en revanche, pris la décision de remplacer à titre d'essai, dès la séance du 29 octobre 2012, les bouteilles d'eau minérale par des carafes d'eau du robinet et d'utiliser de la vaisselle recyclable.*
- *Au nom du Conseil général, je remercie le Conseil communal de sa participation et du vin d'honneur offert à l'occasion de la cérémonie marquant le 30^{ème} anniversaire du Conseil général dans sa forme actuelle, qui s'est tenue le 18 septembre 2012 dans l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint-Phalle. Cette manifestation a réuni 17 des 27 anciens Présidents du Conseil général, 3 anciens Syndics et 52 Conseillères et Conseillers généraux. 14 se sont excusés. Je remercie en particulier notre collègue R. Wolf et le Secrétaire de Ville adjoint, M. A. Pillonel, de la parfaite organisation de cet événement, ainsi que le Noble contingent des Grenadiers de sa prestation. Ainsi avons-nous fêté dignement le 30^{ème} anniversaire de l'autorité législative de la Ville de Fribourg dans sa forme actuelle.*
- *Le 19 septembre 2012, nous avons appris le décès de M. G. Bourgarel qui a siégé dans cette enceinte de 1982 à 1991 et 1996 à 1997, c'est-à-dire pendant plus de dix ans. Au nom de nous tous,*

Séance du 24 septembre 2012

Communications du
Président (suite)

j'exprime nos sincères condoléances à son fils, M. G. Bourgarel, membre de notre conseil en l'assurant de notre profonde sympathie."

L'assemblée observe quelques instants de silence.

Le Président poursuit dans ces termes.

"M. S. Rück est sorti vendredi de l'hôpital. Je lui souhaite un prompt et complet rétablissement.

Je vous rappelle les dates de nos prochaines séances, à savoir :

- *les lundi 29 et mardi 30 octobre 2012, cette seconde séance étant une séance de relevée;*
- *le lundi 29 novembre 2012;*
- *les lundi et mardi 17 et 18 décembre 2012, séances consacrées à l'examen du budget 2013.*

Compte tenu de l'ordre du jour chargé, je vous prie de limiter vos interventions à l'essentiel et de faire preuve de discipline. Je vous rappelle enfin qu'il y a lieu de signer la liste des présences et que nos débats sont enregistrés."

ooo

2. Approbation des procès-verbaux n° 10 et 11 des séances des 30 avril et 21 mai 2012

Lesdits procès-verbaux n'appellent pas d'observations et sont ainsi approuvés.

ooo

3. Election d'un membre de la Commission de l'Informatique en remplacement de M. Pierre Horner

Le Président rappelle que, selon article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour. Au second tour, la majorité simple suffit. En cas d'égalité, le Président procède au tirage au sort.

Discussion

M. Laurent Moschini (PS) s'exprime dans les termes ci-après :

"Le groupe socialiste vous présente la candidature de M. P.-A. Perritaz. Conseiller général depuis le début de cette législature, M. Perritaz travaille comme chauffeur de bus et de trolleybus aux TPF. Il est syndicaliste actif au sein du Syndicat du personnel des transports. Il est également membre du Conseil d'administration des TPF, en tant que représentant du personnel. M. Perritaz n'intégrant actuellement aucune

Séance du 24 septembre 2012

Election d'un membre de la Commission de l'Informatique en remplacement de M. Pierre Horner (suite)

commission – le pauvre ! – c'est avec grand plaisir et avec une motivation certaine qu'il entend devenir membre de la Commission de l'Informatique."

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés	70
Bulletins rentrés	69
Bulletin blanc	1
Bulletin nul	0
Bulletins valables	68
Majorité absolue	35

Est élu : M. Pierre-Alain Perritaz avec 66 voix.

M. Jean-Jacques Métrailler a obtenu 2 voix.

Le Président félicite M. P.-A. Perritaz de son élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de son nouveau mandat. (Applaudissements).

ooo

4. Désignation de la fiduciaire Jordan SA comme organe de révision des comptes de la Commune et des Services industriels pour les exercices 2012, 2013 et 2014

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière fait la déclaration ci-après :

"Vous avez reçu le rapport de la Commission financière daté du 6 juillet 2012 vous informant de notre décision de prolonger le mandat de la fiduciaire actuelle pour trois ans.

Je ne répète pas les motivations de ce choix qui sont mentionnées dans notre rapport. Vous le savez déjà : la collaboration avec la fiduciaire Jordan est excellente et notre Commission apprécie non seulement ses qualités d'expertise comptable, mais nous comptons également sur sa capacité à produire des analyses ponctuelles sur les processus de l'administration communale.

Rapport de la Commission financière

Dans ce sens, nous vous demandons d'accepter la proposition selon les modalités mentionnées dans notre rapport, et de poursuivre ainsi la collaboration avec la fiduciaire Jordan jusqu'en 2014."

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote.

Le Conseil général décide, à l'unanimité des 70 membres présents, de désigner, au sens de l'article 98 LCo, la fiduciaire Jordan SA, (boulevard de Pérolles 4 à 1701 Fribourg) en qualité d'organe de révision des comptes communaux et des Services industriels pour les exercices 2012, 2013 et 2014.

ooo

Séance du 24 septembre 2012

5. Octroi d'un crédit d'ouvrage de 372'500 francs pour l'aménagement de la zone de rencontre de Monséjour

Discussion générale et entrée en matière

M. Christoph Allenspach, Vice-Président de la Commission de l'Edilité, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"La Commission de l'Edilité a accepté le crédit d'ouvrage pour l'aménagement de la zone de rencontre de Monséjour par 7 voix sans opposition, mais une abstention. Il s'agit d'une initiative du Conseil communal pour réaliser en partenariat avec le secteur privé cette opération. Il faut espérer que d'autres promoteurs ou sociétés acceptent elles aussi de participer à de tels aménagements dans d'autres secteurs résidentiels de la ville. Comme il ressort des débats de la Commission, la zone de rencontre de Monséjour fait des envieux. La création de cette zone de rencontre contribuera sans aucun doute à renforcer la qualité de vie de ce quartier résidentiel né d'une récente opération immobilière. Cet aménagement pourra à l'avenir servir de modèle pour la transformation d'autres rues en zones de rencontre.

Rapport de la Commission de l'Edilité

Désormais, ce seront les piétons et plus particulièrement les enfants qui auront la priorité sur le chemin de Monséjour. La vitesse limitée à 20 km/h est très certainement parfaitement adaptée à la configuration de ce site, d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'une voie de transit.

Nous avons, malgré tout, pu constater le nombre impressionnant de mouvement de véhicules, plus de 1'000 par jour, en direction ou provenant de l'avenue du Midi. Ce chiffre est élevé quand on sait qu'il n'y a aucun transit sur ce chemin.

La Commission salue la cession à la collectivité publique d'une parcelle qui permettra à la Commune de maîtriser l'ensemble de la zone de rencontre.

C'est pour toutes ces raisons que la Commission de l'Edilité vous recommande d'accepter le crédit d'ouvrage pour cet aménagement, tel qu'il vous est soumis par le Conseil communal."

Rapport de la Commission financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, s'exprime dans les termes ci-après :

"La Commission a examiné, lors de sa réunion du 13 septembre 2012, le message n° 16 du Conseil communal concernant l'octroi d'un crédit d'ouvrage de 372'500 francs pour l'aménagement de la zone de rencontre de Monséjour. Cette discussion a eu lieu en présence de M. J. Bourgknecht, Directeur de l'Edilité, accompagné de M. T. Bruttin, architecte de Ville et de plusieurs spécialistes de l'administration communale. Nous remercions vivement M. le Vice-Syndic et ses collaborateurs des informations reçues dans ce dossier.

Pour une fois, la Commission financière n'a pas débattu pendant des heures, comme c'est devenu pratiquement la règle pour les projets de l'Edilité. Le projet de Monséjour est d'envergure plus modeste que les précédents... et très probablement que les prochains, ce qui explique que notre Commission s'est rapidement entendue sur la pertinence d'aller de l'avant avec cette proposition.

La Commission financière a apprécié le fait que les autorités communales aient su tirer profit d'une opportunité de collaboration avec

Séance du 24 septembre 2012

Octroi d'un crédit d'ouvrage de 372'500 francs pour l'aménagement de la zone de rencontre de Monséjour (suite)

la SUVA. Ce partenariat privé public est fructueux, puisqu'il débouche sur la cession en faveur de l'espace public de la part de la SUVA d'une surface aménagée de 859 m², et sur un financement partagé quasiment à parts égales entre la SUVA et la Ville.

Quant au risque de dépassement du devis, il apparaît, selon les explications reçues, comme très faible dans ce projet. Nous en prenons bonne note ! Et la Commission table, dès lors, comme mentionné dans le message, sur une charge supplémentaire annuelle de près de 34'000 francs dans les comptes de fonctionnement des prochaines années, comprenant l'amortissement et le paiement des intérêts du prêt.

La Commission financière a accepté ce projet à l'unanimité moins une abstention. Nous nous rallions à la recommandation de la Commission de l'Edilité d'accepter ce projet et vous encourageons à en faire de même."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, s'exprime comme suit :

"Merci en premier lieu aux rapporteurs des deux Commissions de leur soutien. Je ne répèterai évidemment pas tout ce qui figure dans le message. J'aimerais simplement, au nom du Conseil communal, me réjouir de pouvoir vous soumettre ce projet qui répond à notre volonté d'aménager des espaces publics de qualité. Dans cette perspective, nous avons saisi une magnifique occasion qui s'est présentée à nous suite aux nouvelles constructions réalisées dans le quartier de Monséjour et cela, grâce à la très grande bonne volonté et à l'excellente collaboration que nous avons rencontrées de la part de toutes les parties intéressées. Pour la Ville de Fribourg, il est en effet réjouissant que ce chemin de Monséjour, qui a été quelque peu délaissé par le passé, puisse maintenant devenir un quartier d'habitation et de qualité. C'est ainsi que les nouveaux immeubles qui offrent 112 appartements et 279 m² de surfaces administratives ont été le moteur de l'aménagement projeté. Le projet de réalisation de cette zone de rencontre, conduit en commun par la SUVA, maître d'ouvrage des nouveaux bâtiments, et par la Commune, vise à donner à l'espace-rue une unité intégrant les anciens et les nouveaux bâtiments autour d'un espace convivial.

Outre cet aménagement de qualité, nous avons une autre source de satisfaction, c'est le coût de l'opération. En effet, le crédit sollicité ce soir correspond entièrement aux prévisions données dans le plan financier; il est même légèrement en dessous de ce plan financier, puisque ce dernier prévoyait au total un investissement de 400'000 francs en deux tranches de 200'000 francs en 2012 et 2013.

Comme vous l'avez également lu, la partie privée du programme, déjà réalisée elle, se monte à une somme de 351'000 francs, contre 372'500 francs pour la partie publique.

Qu'en est-il des procédures en cours ? Il n'y a, à ce jour, plus qu'une seule opposition émanant d'un voisin direct. Cette opposition est liée au fait que l'implantation d'un îlot d'arbres, telle qu'elle est prévue dans les plans, rend impossible l'accès à trois places de stationnement. Il ne s'agit donc en aucun cas d'une opposition de principe. Nous sommes actuellement en discussion avec cette personne, afin d'aménager légèrement différemment l'îlot en question.

Séance du 24 septembre 2012

Octroi d'un crédit d'ouvrage de 372'500 francs pour l'aménagement de la zone de rencontre de Monséjour (suite)

Rapport du groupe des Verts

En conclusion, le Conseil communal vous prie d'accepter ce crédit d'ouvrage pour l'aménagement de cette zone de rencontre. Nous espérons que cette opération exemplaire de partenariat public-privé entraînera dans d'autres quartiers."

Mme Elena Strozzi (Verts) déclare ce qui suit :

"Le groupe des Verts a examiné avec attention le message n° 16. Depuis toujours, les Verts soutiennent et encouragent tout aménagement qui permet de donner ou mieux de rendre l'espace public aux piétons et en particulier aux enfants et d'augmenter la sécurité et la qualité de vie en ville. C'est, en effet, là le but premier des zones de rencontre. Aussi, le groupe des Verts apportera-t-il de toute manière son soutien à ce projet, même si le cas concret du chemin de Monséjour est quelque peu spécial et que nous nous devons d'émettre quelques remarques.

Nous reconnaissons la nécessité de cet aménagement. Il s'agit d'une occasion que je ne qualifierai pas d'or, mais de bronze à saisir. En outre, l'opération est en partie financée par le secteur privé. A la lecture des plans, on peut deviner que le résultat final se traduira par une nette amélioration de ce secteur. Nous nous en réjouissons, même si l'aménagement projeté ne fait pas la part suffisamment belle à la végétation.

Cela dit, compte tenu du fait que le seul trafic qui emprunte et empruntera cette route sera dû aux habitants du secteur, ainsi qu'aux clients des quelques entreprises et commerces installés à cet endroit, nous doutons que cette faible densité de trafic soit suffisante pour vraiment mettre en place une véritable zone de rencontre. Nous avons un autre souci. A l'heure actuelle, ce chemin de Monséjour est en 'bordiers autorisés', le dernier tronçon étant même en sens unique. Si l'on enlève le panneau 'bordiers autorisés' pour le remplacer par celui de zone de rencontre, il existe un risque de créer un nouvel axe routier ouvert à tous les automobilistes.

Plus largement, nous devons rappeler qu'il existe sur le territoire de la ville nombre d'endroits où des interventions destinées à réduire et à modérer le trafic sont plus urgentes qu'ici. Nous pensons notamment et en premier lieu à la place du Petit-Saint-Jean, certes déjà classée comme zone de rencontre, mais qui, pour l'instant n'a bénéficié d'aucun aménagement. Il est d'autres endroits la création d'une zone de rencontre aura un impact nettement supérieur à ce que l'on peut attendre du présent projet, en particulier les zones 30 existant dans différents quartiers et qui pourraient être transformées en zones de rencontre. Je pense également au boulevard de Pérolles qui, certes, serait un cas lui aussi un peu spécial, mais qui pourrait se transformer en zone de rencontre, à l'instar de la route principale de la ville de Thoune. Pour d'autres exemples, il suffit de voir ce qui existe dans d'autres villes proches de chez nous.

En conséquence, nous acceptons le crédit demandé dans la perspective que cette réalisation serve, dans les limites du possible, de modèle pour l'aménagement dans d'autres secteurs et endroits de Fribourg, prédestinés à devenir des zones de rencontre.

Nous invitons le Conseil communal à élaborer un plan d'action à long terme pour la réalisation de ces zones de rencontre. Ce rapport devra déterminer le nombre minimal de zones de rencontre à aménager chaque année sur le territoire communal. Nous demandons égale-

Séance du 24 septembre 2012

Octroi d'un crédit d'ouvrage de 372'500 francs pour l'aménagement de la zone de rencontre de Monséjour (suite)

Rapport du groupe démocrate chrétien/Vert/libéral

ment au Conseil communal d'étudier la réalisation, dans les plus brefs délais, de zones de rencontre à proximité des écoles, c'est-à-dire précisément là où l'on trouve la densité de trafic piéton et de trafic automobile adéquate. Ce serait surtout un moyen de renforcer considérablement la sécurité autour de nos écoles."

après : Mme Gisela Kilde (DC/VL) s'exprime dans les termes ci-

"Le groupe démocrate chrétien/Vert/libéral approuve, après examen du message n° 16, le crédit d'ouvrage pour l'aménagement de la zone de rencontre de Monséjour. Notre groupe se réjouit que le chemin de Monséjour délaissé pendant des années soit réhabilité et devienne une zone résidentielle. Un seul point d'interrogation : il concerne le devis de 60'000 francs pour la plantation d'arbres indigènes. Cette somme laisse penser à une plantation extraordinaire. Nous sommes curieux d'en savoir plus.

Les constructions réalisées par la SUVA nous ont offert une occasion à saisir. La Ville est invitée à poursuivre sur cette voie."

Rapport du groupe socialiste

M. Alexandre Grandjean (PS) fait la déclaration qui suit :

"Le groupe socialiste a étudié le message n° 16 avec toute l'attention requise. Il remercie le Conseil communal et l'administration de l'élaboration du projet qui nous est soumis. Pour en revenir à l'essentiel, je peux vous confirmer que le groupe socialiste se prononce pour l'entrée en matière sur ce crédit d'ouvrage destiné à l'aménagement d'une zone de rencontre à Monséjour.

Parmi les motifs amenant le PS à cette acceptation, je souhaite relever trois points. En premier lieu, le parti socialiste est attaché à l'amélioration de la qualité de vie en ville. Le crédit d'ouvrage qui nous est soumis ce soir contribue à étendre constamment les zones 20 à Fribourg, qui sont, elles, synonymes de plus de sécurité et aussi d'un partenariat plus respectueux entre les différents usagers de la rue et de la route. Ce projet est également une mesure pour accompagner le processus de densification du centre-ville avec comme fondement, des réflexions visant une meilleure cohabitation et une utilisation appropriée et adaptée de ce secteur de Monséjour. Tout en demeurant à l'écart du grand trafic, ce quartier tout proche de la gare gagnera en importance grâce aux nouveaux habitants qui y habiteront.

Deuxième point : le groupe socialiste est favorable au partenariat constructif avec la SUVA. La coopération et le dialogue entre la SUVA et la Commune a été des meilleurs possible. Cet élément contribuera largement au développement harmonieux du projet. Au-delà, bien au-delà, cette réussite constituera une carte de visite pour notre cité et prouvera qu'en ville de Fribourg, des solutions (gagnant/gagnant) peuvent être trouvées tant du point de vue qualitatif que du point de vue financier.

Comme troisième observation, je souhaite mentionner qu'il s'agit d'un aménagement adapté à la situation spécifique des lieux. Les qualités de ce projet ont déjà été citées, comme la préservation de la zone verte, l'adaptation du site aux besoins des usagers, aux besoins de l'artisanat ... Ce sont là tous les éléments de réflexion qui ont été pris en compte, ce dont nous remercions le Conseil communal.

Séance du 24 septembre 2012

Octroi d'un crédit d'ouvrage de 372'500 francs pour l'aménagement de la zone de rencontre de Monséjour (suite)

Certes, nous comprenons parfaitement les remarques des intervenants qui souhaitent des mesures comparables dans d'autres quartiers, peut-être plus fréquentés, mais retarder ce projet, ce serait laisser filer une opportunité qui ne se représentera probablement plus de sitôt.

J'espère néanmoins que le Conseil communal aura pris bonne note de toutes les bonnes idées de création de zones 20 qui auront été évoquées. Nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler au cours des années à venir."

Rapport du groupe libéral-radical

M. Jean-Noël Gex (PLR) fait la déclaration qui suit :

"Le groupe libéral-radical a étudié avec attention le message n° 16 concernant le crédit d'ouvrage pour l'aménagement de la zone de rencontre de Monséjour. Le groupe ne combattra ni l'entrée en matière, ni la demande de crédit proprement dite. Une nouvelle fois, il est partagé entre félicitations et frustrations. Les félicitations concernent la volonté de revitaliser une rue de notre cité. Quant à la frustration, elle porte sur le calendrier de cette opération. En effet, la Ville devrait donner la priorité aux aménagements de telles zones dans les quartiers touristiques. Il est certes louable de profiter des opportunités offertes par le partenariat privé, mais il ne faudrait pas oublier que la carte de visite se trouve dans le cœur de la vieille ville et non pas dans des quartiers périphériques.

Le groupe libéral-radical est conscient des difficultés de la Commune de prendre des initiatives dans ce domaine par manque de moyens financiers, mais il serait souhaitable de disposer d'une liste des zones de rencontre planifiées et d'une liste des zones de rencontre susceptibles d'être aménagées en fonction des occasions qui se présentent. Nous aimerions aussi connaître dans quelles limites financières la Commune est prête à intervenir dans le cas d'une opportunité fournie par le secteur privé.

Enfin, le groupe aurait souhaité une plus grande transparence quant à la part des travaux réalisés par la SUVA, en particulier quant aux surfaces privées qui seront cédées à la Commune. Nous n'en acceptons pas moins ce crédit tout en exigeant des services de l'Edilité une liste des zones de rencontre planifiées, ainsi qu'une liste des zones de rencontre susceptibles de faire l'objet d'une opportunité."

Rapport du groupe UDC

M. Richard Wolf (UDC) s'exprime dans les termes ci-après :

"Lors de la dernière réunion de notre groupe, nous avons pris connaissance du message n° 16 concernant le crédit d'ouvrage de 372'500 francs pour l'aménagement de la zone de rencontre de Monséjour. Nous vous confirmons que nous accepterons ce crédit.

Toutefois, nous émettons quelques remarques portant essentiellement sur le tronçon du chemin qui sera limité à 20 km/h tout en étant également fréquenté par les enfants.

Les activités des garages et carrosseries engendrent régulièrement des mouvements de véhicules de différentes tailles et compositions, ce qui peut représenter un danger pour les enfants qui ne seront pas forcément attentifs à la circulation, tout occupés qu'ils seront par leurs jeux. Les véhicules stationnés devant les commerces constituent également des

Séance du 24 septembre 2012

Octroi d'un crédit d'ouvrage de 372'500 francs pour l'aménagement de la zone de rencontre de Monséjour (suite)

Rapport du groupe chrétien-social

obstacles à la vision et, de ce fait, peuvent représenter un danger pour les enfants. Un contrôle de la fréquentation de ce chemin devrait être mené, afin d'optimiser la réalisation de cette zone de rencontre pour éviter d'entrer par trop les véhicules utilitaires commerciaux."

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) s'exprime dans les termes suivants :

"En préambule, nous saluons, ce projet immobilier de re-qualification du site de Monséjour. Pour le groupe chrétien-social, ce projet s'inscrit parfaitement dans la logique de ce qu'il faut entreprendre pour densifier qualitativement notre ville et notre agglomération. Il s'agit en effet de conjuguer intelligemment l'aménagement, la mobilité avec, à la clef, des impacts positifs en termes de qualité de vie, d'économies d'énergie et d'économies d'espace. Le gabarit très étriqué du site et sa fonction liée à l'habitat imposent, selon nous, très naturellement le choix de la zone de rencontre. En outre, cette option permettra d'assurer une cohabitation harmonieuse des piétons avec les autres usagers de la voie publique. Il permettra aussi aux enfants de pouvoir y jouer. Au vu de l'exiguïté des lieux, ce ne serait pas un luxe, mais – je rebondis sur ce que vient déclarer le rapporteur du groupe UDC – des contrôles réguliers s'avèreront nécessaires. Nous faisons confiance au service de la Mobilité pour faire respecter ce 'tempo'.

Les zones de rencontre renforcent la sécurité routière et réduisent drastiquement la gravité des accidents. Saviez-vous que le risque encouru par un piéton en cas d'accident ne suit pas une courbe linéaire ? Il augmente de façon exponentielle en fonction de la vitesse du véhicule qui le percute. S'il est renversé par une voiture qui roule à 50 km/h, le taux de probabilité qu'il soit tué est de 70 %, alors qu'il n'est plus 'que' de 10 % avec une vitesse de 30 km/h. Ce risque est donc encore légèrement inférieur pour une vitesse de 20 km/h.

Le coût de cet aménagement – 372'500 francs – nous apparaît raisonnable. Le fait que le propriétaire privé du site, la SUVA, prenne en charge de son côté 351'000 francs pour l'assainissement de la parcelle, qui sera ensuite cédée à la Commune, n'a pas non plus échappé à notre attention.

Cependant, le groupe chrétien-social se permet de se poser une dernière question au Conseil communal. Le message parle d'un éclairage ayant fait l'objet d'une étude spécifique. Question : cette analyse a-t-elle intégré les aspects de consommation énergétique ? Autrement dit, cette installation d'éclairage sera-t-elle la plus économique du moment en termes de consommation d'électricité ?

En conclusion, le groupe chrétien-social vous informe qu'il apporte son soutien unanime à ce projet. Il ajoute que, de manière générale, il soutiendra les projets futurs qui auront pour objectif de maîtriser le trafic, tout en renforçant la qualité de vie de nos concitoyens. Le PCS constate enfin que beaucoup reste à faire en ce domaine dans nombre d'autres quartiers, en particulier en vieille ville. Il prie le Conseil communal

Séance du 24 septembre 2012

Octroi d'un crédit d'ouvrage de 372'500 francs pour l'aménagement de la zone de rencontre de Monséjour (suite)

de continuer à s'investir sans délai pour accroître la qualité de vie et la sécurité de tous nos concitoyens."

M. Jean-Jacques Métrailler (Lib. Ind.) s'exprime comme suit :

"Comme vous ne le savez peut-être pas, Monséjour fait désormais partie de l'Association du quartier Beaumont-Vignettaz. Le nom officiel de notre association est Association des intérêts du quartier de Beaumont, Vignettaz et Monséjour. L'aménagement de cette zone de rencontre est un très bon projet. Comme vous ne l'ignorez pas, notre quartier n'a pas été particulièrement gâté par les investissements de la Commune. C'est pourquoi, il serait très gentil de votre part de voter ce crédit d'ouvrage. Le comité de notre association et moi-même nous vous en remercions."

M. Christoph Allenspach, Vice-Président de la Commission de l'Edilité, constate qu'il y a unanimité des orateurs.

"Il est extrêmement rare qu'il y ait unanimité pour un projet d'aménagement routier ! On peut donc espérer finalement, qu'à l'avenir, la réalisation d'autres zones de rencontre soit également acceptée. Tous les groupes ont exprimé ce vœu de voir se renouveler ce type d'expériences. On constate que d'autres quartiers ont envie de disposer de zones de rencontre. Il y a une chose toutefois que je n'ai pas comprise. Je ne saisis pas comment les quartiers 'touristiques' se trouvent au centre, alors que Monséjour, qui est véritablement au centre ville, serait un quartier périphérique ! Cela dit, l'aménagement de ce secteur mérite effectivement une réhabilitation comme de nombreuses autres zones dans tous les quartiers, ainsi que l'a reconnu M. le Directeur de l'Edilité. Pour le reste, je lui laisse le soin de répondre à toutes les questions et observations émises."

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, n'a pas entendu de remarques ou de critiques particulières concernant l'aspect financier de ce projet, si ce n'est que plusieurs orateurs ont relevé le côté positif du partenariat public-privé."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, s'exprime comme suit :

"J'aimerais remercier l'ensemble des intervenants qui apportent leur soutien à ce projet tout en souhaitant la création d'autres zones similaires ailleurs en ville. J'en viens d'abord à quelques remarques plus spécifiques. Le problème du coût des plantations évoqué par la représentante du groupe DC/VL, a aussi été soulevé en séance de la Commission de l'Edilité. Nous sommes intervenus auprès du bureau d'architectes mandaté, après cette réunion, pour leur demander quelques explications complémentaires. Je vous lis la réponse donnée :

'Les arbres prévus sont relativement grands :

Hauteur de tronc : 3,10 m

Diamètre : 25 – 30 cm

Ils ont été sélectionnés en fonction de leur volume.

Séance du 24 septembre 2012

Octroi d'un crédit d'ouvrage de 372'500 francs pour l'aménagement de la zone de rencontre de Monséjour (suite)

L'objectif est très clairement de créer une atmosphère d'espace public dès la mise en service de la zone de rencontre et de présenter ainsi une situation explicite aux automobilistes. Ils sont aussi dimensionnés pour laisser le gabarit des camionnettes sous les feuillages.

Dans l'offre, il est prévu un système d'ancrage qui permet de faire tenir les arbres sans tuteurs apparents avec des ancrages et des renforcements dans le sol, comme il a été fait à Uni II. Ce système évite des piquets en bois. Ces deux choix permettent vraiment une utilisation et une appropriation rapides de cet espace par les habitants dès le printemps.'

Voilà la réponse qui nous a été donnée par l'architecte. On constate que ce courrier nous fournit des explications quant au devis mentionné dans le message.

Pour répondre à M. J.-N. Gex, je précise que le domaine public communal sera augmenté de 859 m². Ce n'est pas énorme. Cette portion sera intégrée au domaine public. Quant aux souhaits de plusieurs intervenants demandant des contrôles de la police, je peux affirmer qu'il y en aura. Nous interviendrons en ce sens auprès de la Police cantonale. A mon sens, cette dernière en a d'ailleurs l'obligation légale, suite à la mise en zone de rencontre d'un secteur, ne serait-ce que pour vérifier que la nouvelle réglementation est respectée.

A M. P.-O. Nobs, je puis préciser n'avoir pas sous les yeux les détails de l'étude concernant l'éclairage. Toutefois, vous savez comme moi que, depuis quelques années, nous remplaçons systématiquement les anciens luminaires par des nouveaux qui correspondent aux nouvelles technologies et qui tiennent donc compte des aspects environnementaux. Si vous le désirez, je pourrai encore me renseigner pour vous répondre de manière plus précise sur les installations d'éclairage prévues.

Qu'en sera-t-il à l'avenir de l'aménagement des zones de rencontre ? Encore une fois, nous avons à faire ici à une opportunité à saisir qui nous est donnée suite à une initiative de privés. Comme je l'ai dit dans mon intervention préliminaire, le Conseil communal espère profiter à l'avenir d'autres occasions de ce type. Plus généralement, le Conseil communal est favorable à l'aménagement d'autres zones de rencontre en ville, sous réserve évidemment de l'avancement des dossiers et des contraintes financières.

A titre d'exemple de futures zones 20, je vous en citerai une qui me viens à l'esprit. C'est celle qui englobera tous le secteur compris entre la rue de l'Hôpital et le Varis, soit en gros la rue Joseph-Piller. Ce tronçon figure en zone 20 dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet du pont de la Poya. Vous savez aussi que le plan directeur des quartiers historiques prévoit l'aménagement de zones 20 et de zones 30. Comme j'ai eu l'occasion de le dire jeudi passé à la presse, c'est le cas en particulier de la place du Petit-Saint-Jean. Un montant estimatif de 2'350'000 francs figure à cet effet dans le cadre du projet d'agglomération.

Vous savez que ces mesures seront réalisées après l'adoption, on l'espère, du PDA par la Confédération. Prévues en priorité une, ces mesures seront mises en place en 2015 – 2018. C'est donc normalement durant cette période que ces aménagements, qui dans le cas de la place du Petit-Saint-Jean, comportent un repavage, seront réalisés.

En revanche, il n'existe pas actuellement de liste de zones de rencontre planifiées à moyen ou à long termes. Je prends note de votre souhait. Nous l'examinerons d'entente avec le service de la Mobilité. Dans

Séance du 24 septembre 2012

Octroi d'un crédit d'ouvrage de 372'500 francs pour l'aménagement de la zone de rencontre de Monséjour (suite)

ce domaine, les deux services travaillent de manière très proche. Voilà ce que je voulais dire. Il me semble avoir répondu aux principales interventions. Encore une fois, au nom du Conseil communal, je vous prie d'accepter le projet tel qu'il vous est soumis."

Examen de détail

Aucune proposition de non-entrée en matière ou de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté concernant le crédit d'ouvrage pour l'aménagement de la zone de rencontre de Monséjour.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 69 voix sans opposition mais une abstention, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 16, du 28 août 2012;
- le rapport de la Commission de l'Edilité;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 372'500 francs pour le crédit d'ouvrage pour l'aménagement de la zone de rencontre de Monséjour.

Article 2

Cet investissement sera financé et amorti selon les prescriptions légales.

Séance du 24 septembre 2012

Octroi d'un crédit d'ouvrage de 372'500 francs pour l'aménagement de la zone de rencontre de Monséjour (suite)

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 24 septembre 2012

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Jean-Pierre WOLHAUSER

André PILLONEL"

ooo

6. Comptes 2011 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

Rapport de la Commission financière

Le Président relève que le Conseil général est simplement appelé à prendre acte des comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg.

Discussion générale

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"Lors de la discussion du rapport sur les Comptes 2011 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, la Commission financière a fait part à M. le Syndic et à M. A. Dousse, administrateur de la Caisse, de ses préoccupations quant aux résultats présentés.

En effet, le niveau de performance des placements pour l'année 2011 se situe à moins 2,30 %, soit à un niveau nettement en dessous de l'indice Crédit Suisse des caisses de pension de taille comparable, qui se situe à moins 0,84 %. Ce résultat médiocre des rendements de la Caisse de la Ville a eu pour effet de creuser son déficit technique de quelque 5,3 millions de francs, de lui faire perdre 2,1 points en degré de couverture, et par là-même, d'accroître son besoin en financement pour s'adapter aux nouvelles dispositions fédérales exigeant un taux de capitalisation d'au moins 80 % dans un délai de 40 ans.

Tous les indicateurs de gestion de la Caisse de prévoyance sont dans le rouge vif pour l'année 2011. Cela pourrait nous laisser la très désagréable impression de devoir remplir un panier percé lors de la prochaine discussion, en décembre ou au début de 2013, sur le renflouement massif de la Caisse de prévoyance par le biais d'une créance de 56 millions de francs.

Séance du 24 septembre 2012

Comptes 2011 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

Néanmoins, deux éléments sont de nature à nuancer ce tableau morose:

1. *d'une part, selon des données fournies par M. le Syndic, les résultats sur le moyen terme, soit sur une période de cinq années allant de 2007 à 2011, mettent en évidence un taux de rendement positif du portefeuille de la Caisse, très proche de l'indice du Crédit Suisse;*
2. *d'autre part, le taux de rendement pour les six premiers mois de 2012 est positif à 2,76 % et est également proche de l'indice Crédit Suisse.*

Enfin, rappelons que la situation économique particulièrement instable des dernières années, plus particulièrement les crises successives des marchés financiers, ainsi que le lourd héritage financier de la CPPVF ont créé un contexte extrêmement difficile pour sa gestion. Dans ce contexte, il convient de poursuivre activement les mesures d'assainissement commencées en 2006.

Sur ces considérations et en attendant de pouvoir prochainement examiner le projet de plan de prévoyance qui permettra à la CPPVF de répondre aux exigences fédérales, la Commission financière a pris acte du rapport de ces comptes 2011, et vous propose d'en faire de même."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Président de la CPPVF, s'exprime comme suit:

"Vous imaginez bien qu'en fonction de tout ce que vous venez d'entendre, de tout ce qui a déjà pu être dit tant par le Conseil communal que par moi-même lors de la rencontre que j'ai eue avec la Commission financière, il y a une dizaine de jours, le Conseil communal n'est pas particulièrement heureux de vous présenter ces comptes, voire même très insatisfait. Je n'insisterai pas sur la lourdeur du dossier. L'actif a reculé, suite à un excédent de charge pour l'exercice. Le degré de couverture est passé de 49,33 % à 57,23 %, ce qui a contribué à accroître le montant de la garantie de la Commune dans les comptes 2011. Quant au rendement des titres, il y a été négatif de moins 5,76 %, alors qu'il n'était 'que' de moins 0,61 % en 2010.

Comme l'a relevé Mme la Présidente de la Commission financière, ce constat est toutefois à relativiser en ce sens qu'il convient de prendre en considération ces éléments à long terme. En effet, en nous référant au même indice du Crédit Suisse, nous constatons que sur cinq ans, notre performance qui suit la stratégie notamment de l'UBS et de la Banque cantonale de Fribourg est la même que celle de cet indice du Crédit Suisse. En comparaison avec d'autres institutions de prévoyance, je me dois de rappeler que nous sommes confrontés à un problème particulier, en ce sens que nous subissons dans leur intégralité toutes les fluctuations négatives de nos placements, puisque nous n'atteignons pas d'un taux de couverture suffisant pour disposer d'une réserve de fluctuation des avoirs.

A la fin de cette année ou au début de l'année prochaine, nous vous présenterons un programme pour résoudre non seulement ce problème d'un manque de capitalisation, mais surtout pour répondre aux nouvelles obligations légales. Grâce aux dispositions envisagées, nous espérons enfin parvenir à un degré de couverture suffisant pour avoir une

Séance du 24 septembre 2012

Comptes 2011 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

telle réserve de fluctuation nous permettant de faire face à une conjoncture défavorable. C'est dans cet état d'esprit que nous vous engageons à prendre acte de ces comptes tels qu'ils vous sont présentés."

Rapport du groupe des Verts

Mme Christa Mutter (Verts) s'exprime comme suit :

"Suite à la lecture du rapport concernant les comptes 2011 de la CPPVF, le groupe des Verts a mené une discussion de fond. Nous nous attendions certes au reflet d'une année difficile, mais ce rapport est la preuve, à notre avis, d'une gestion insuffisante et beaucoup trop hésitante par rapport à une situation qui exige des décisions claires. La Ville trouvera peut-être une astuce pour régulariser ces 56 millions de francs, voire plus, de créances. Elle s'en sortira avec quelques millions de francs d'intérêts annuels et avec une garantie bancaire, qui sera une épée de Damoclès pas trop menaçante. Mais, entre les 30 millions de francs injectés en 2006, les mesures d'assainissement qui se poursuivent et les trois à quatre millions de francs d'intérêts pour cette créance, nous aurons mis plus de 40 millions de francs dans cette caisse. Cette somme nous fait défaut pour nos écoles et nos crèches ou pour des mesures d'aménagement. Nous aurions eu besoin et nous aurions besoin de cet argent pour notre population.

Avant de réinjecter de l'argent frais dans ce qu'un de nos collègues a qualifié de panier troué ou de panier percé, il est indispensable d'envisager toutes les autres mesures possibles. Notre groupe est d'avis qu'il faut changer d'attitude.

Nous avons tiré la sonnette d'alarme dès 2003, mais force nous est de constater que la CPPVF se trouve de nouveau dans une situation où elle continue à creuser le trou. La caisse de prévoyance doit assurer des pensions à des conditions correctes à ses assurées. Elle le fait à des conditions généreuses, plus généreuses que celles d'institutions comparables.

Il est de notre devoir de prendre en considération que l'employeur est en fin de compte la population, en tant que contribuables. Ces contribuables vivent sous des régimes de prévoyance d'employés avec primauté des cotisations. Leur cotisation est dans ce cas- là de 10 %, l'âge de la retraite fixé à 65 ans pour les deux sexes; ces caisses ont des taux techniques de 3 %. Je ne parle pas des contribuables indépendants ou non assurés qui connaissent des conditions de pension encore moins solides. A notre avis, il est urgent d'agir sur deux terrains : La gestion des placements et les décisions statutaires fondamentales.

A. La gestion des placements

Avec moins 5,76 %, le rendement des titres est tellement en dessous du 'benchmark' que nous nous demandons ce que fait ce comité. La page 17 des comptes de l'exercice 2011 nous apprend que la caisse a mandaté chacune des trois banques pour gérer tous les comptes possibles, soit pas moins de 25 fonds administrés dans trois portefeuilles ! Ce n'est pas de la diversification, c'est de la dispersion onéreuse. Il est évident que les frais de gestion engloutissent une bonne partie des bénéfices ou creusent les pertes. Que, comme le dit le message (page 2) 'la commission de placement suit de près cette situation...' décrit fort bien le problème. Cette commission ne devrait pas suivre, mais anticiper, cadrer et présenter des propositions concrètes au comité.

Séance du 24 septembre 2012

Comptes 2011 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

Dans la colonne stratégie du tableau de la page 17 des comptes, on constate que le comité laisse une latitude de 20 % pour certaines catégories de placements. Cela ne mérite pas le titre de stratégie, mais il s'agit d'une véritable invitation aux banques à agir comme bon leur semble et à multiplier les interventions de gestion dites 'active' ou 'dynamique'. On sait qu'une telle gesticulation ne paie pas, mais qu'elle coûte. Nous nous demandons comment sont formulés les mandats de gestion. A quel pourcentage s'élèvent les frais de gestion du portefeuille ? A notre avis, il serait peut-être bon que la CPPVF se fasse conseiller de façon indépendante pour ses placements.

B. Les décisions douloureuses

J'en viens au second et au plus important point : les décisions douloureuses. En 2006, lors de la discussion sur les statuts actuels, nous avons déjà relevé que le taux technique de 4,5 % serait rapidement intenable. Nous aurions alors préféré trancher dans le vif. Malheureusement, le courage politique a fait défaut à ce moment-là. Mais calculer les rentes en misant sur une rentabilité moyenne et constante qui devrait dépasser 5 % pour couvrir les frais s'est vite révélé impossible. Aujourd'hui, Mme la Présidente de la Commission financière parle d'une rentabilité de 1,75 % pour 2012, c'est-à-dire la moitié de ce qui serait nécessaire pour couvrir les frais ! Autrement dit, il faut avoir le courage de descendre ce taux à 3,5, voire mieux à 3 %. Certains spécialistes trouvent ce chiffre encore trop élevé !

Bien sûr, c'est fort douloureux, parce que cette démarche diminue le degré de couverture, mais les 47,23 % catastrophiques de degré de couverture actuel ne sont qu'un mirage. C'est une illusion coûteuse pour la Ville, car le degré de couverture réaliste se situe à moins de 40 %. La décision d'abaisser le taux technique est surtout douloureuse, parce qu'il faudra diminuer les futures rentes, mais telle est la réalité de la caisse la plus mal lotie de Suisse ! Nous ne pouvons plus garantir une primauté des prestations pour lesquelles le financement n'existe tout simplement pas.

Nous demandons que l'organe de gestion responsable de l'institution étudie toutes les possibilités d'assainissement. Il nous paraît douteux qu'une caisse en crise profonde limite les cotisations des employés y compris dans le plan de prévoyance futur à 7,7 %, auxquels s'ajoutera 1,25 % d'assainissement. D'autres institutions de prévoyance publiques exigent au minimum 9 à 9,5 % de cotisation de la part des employés, à l'instar de ce qui se passe désormais à l'Etat de Fribourg. Très souvent ces cotisations sont assorties de centimes additionnels d'assainissement pour 1, 2 ou 3 %.

En résumé, nous posons quelques questions. Nous demandons au comité, à l'organe responsable, de ne pas détériorer la situation des bas salaires de la Communes, mais de mettre en balance les intérêts du personnel et ceux de l'ensemble de la population et d'étudier toutes les solutions qui peuvent être envisagées. Nous prions le Conseil communal de nous soumettre rapidement le projet de plan de prévoyance et d'y ajouter des propositions d'assainissement qui aillent au-delà du minimum légal. Nous invitons le Conseil communal à réfléchir à un renforcement du comité de la caisse avec des spécialistes indépendants.

Séance du 24 septembre 2012

Comptes 2011 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

Nous nous posons même quelques questions au sujet de l'expert agréé. Même si l'actuaire M. Pittet et ses associés sont considérés comme des 'coryphées' en Suisse romande, il faut bien dire qu'ils ont complètement sous-estimés les changements légaux et boursiers et ont donc contribué à renforcer le trend dans lequel la CPPVF était. Il serait peut-être judicieux d'avoir recours à un expert agréé qui agit de manière beaucoup plus volontariste et qui ne se contente pas des interventions légales minimales. Nous aimerions enfin savoir si le Conseil communal a entrepris des démarches pour trouver un partenaire de fusion pour la CPPVF. Il peut s'agir par exemple de la caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg. Il s'agit de connaître quelles seraient les conditions ou de voir comment confier la gestion de notre institution à une autre caisse."

Rapport du groupe démocrate chrétien/Vert/libéral

Mme Martine Morard (DC/VL) s'exprime comme suit :

"Rien de nouveau sous le soleil en ce qui concerne la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, plutôt des nuages qui s'accumulent toujours davantage. Le taux de couverture se situe à 47,23 %, contre 49,33 % en 2010. Le degré d'équilibre statutaire n'est pas atteint, loin sans faut. Dès le 1^{er} janvier 2014, les nouvelles dispositions fédérales obligeront l'institution à atteindre un degré de couverture de 80 % en 40 ans, avec des étapes intermédiaires obligatoires. La Chambre suisse des actuaires-conseils recommande un taux d'intérêts technique qui se situe nettement en dessous du taux actuel de la caisse qui est de 4,5 %. Or, toute baisse du taux d'intérêts technique entraîne une diminution du taux de couverture. Pour couronner le tout, les performances de la fortune de la CPPVF en 2011 sont 'décevantes' pour reprendre les termes choisis du Conseil communal. Pour les placements financiers moins 5,76 %. Cette performance se situe loin du 'benchmark' de référence du Crédit Suisse. Les explications fournies en page 21 des comptes ou les commentaires données à la Commission financières suffisent-ils à répondre aux questions qu'on peut valablement se poser ? Comme le relève le Conseil communal dans son rapport, la Commission de placement se devra d'examiner cette situation et le cas échéant de revoir l'ALM octroyé. Cette remarque résume brièvement, ce que vient de déclarer tout à l'heure Mme C. Mutter.

Ces comptes confirment la nécessité absolue de prendre des mesures d'assainissement qui vont au-delà, nettement, de celles déjà importantes prises depuis 2005. Tous les partenaires de la caisse employeur, employés et Ville en qualité de collectivité publique devront participer à cet assainissement qui est légalement, socialement et politiquement indispensable.

A cet égard, je relève que tout ce qu'a demandé le groupe de Verts a naturellement été étudié par le groupe de travail mandaté. C'est dire que le groupe démocrate chrétien/Vert/libéral attend avec un grand intérêt la présentation des conclusions de ce groupe de travail. C'est avec ces remarques que nous prenons acte des comptes 2011 de la CPPVF et vous proposons d'en faire de même."

Rapport du groupe UDC

M. Pierre Marchioni (UDC) fait la déclaration ci-après :

"C'est un constat d'échec cuisant que nous posons aujourd'hui. Ce n'est pourtant pas une surprise, mais simplement la concrétisation d'une catastrophe annoncée année après année depuis 2005 dans les rapports vains du groupe UDC. Pendant cinq ans, nous vous avons mis en garde contre ce que nous considérons comme une gestion inadaptée d'une

Séance du 24 septembre 2012

Comptes 2011 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

caisse de prévoyance malade structurellement et que les remèdes en forme d'emplâtre sur une jambe de bois de la dernière recapitalisation ne sont pas parvenus à guérir.

A ce sujet, le rappel de certains chiffres clefs s'impose. Suite à une recapitalisation partielle de quatre millions de francs à la fin de 2004, ce sont 30 millions de francs que vous avez du injecter en urgence le 31 décembre 2005 pour rétablir une situation désastreuse. A ce moment-là, le degré de couverture de la caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg se montait à 51,9 % et l'engagement de la Commune sous la forme d'une garantie s'élevait à 82,325 millions de francs. Que disent les comptes au 31 décembre 2011 ? Degré de couverture : 47,23 %; garantie de la Commune : 102,471 millions de francs. Cela signifie qu'en l'espace de cinq ans, le découvert à charge de la Ville a augmenté de 20,15 millions de francs, soit des deux tiers de la dernière recapitalisation !

Certes, les marchés financiers n'ont pas été faciles, mais les accuser de tous les maux est faire fi de la réalité. En 2010, la caisse de pension Publica, l'une des plus grandes institutions de prévoyance du pays, obtenait un résultat de 5,16 % de rendement sur un objectif de placement de 3,5 %. Son degré de couverture se montait à 104,5 %, chiffre correspondant à la moyenne de l'ensemble des caisses privées de notre pays. Les résultats de 2011 indiquent un rendement de 1,71 % et un degré de couverture de 103,1 %. Même les assurances sociales, telles que l'AVS, l'AI et les APG sont parvenues à un rendement net de 1,2 %.

Qu'en est-il de l'état actuel des rendements des institutions de prévoyance ? Pour 2011, l'analyse de Swisscanto indique en moyenne moins 0,32 %, c'est-à-dire une légère perte de substance. Un peu moins de la moitié des caisses prises en considération – 46 % - a réussi malgré tout à obtenir un résultat positif.

Cela fait déjà plusieurs années que les revenus insatisfaisants du capital pèsent sur la prévoyance professionnelle. Le rendement moyen sur cinq ans de toutes les caisses considérées n'est positif qu'à raison de 0,2 % par année. Il s'élève à 2,4 % sur dix ans. En raison des engagements de prévoyance qui escomptent des taux d'intérêts bien trop élevés, les taux de couverture se sont fortement repliés. Pour les caisses privées, ces taux ont reculé de 106 à 103 %; pour les caisses de droit public, la capitalisation complète de 98 à près de 95 %. Malgré les résultats jugés peu satisfaisants par les spécialistes de la prévoyance professionnelle, les 326 institutions de prévoyance considérées représentant au total 2,5 millions d'assurés et une fortune de prévoyance de 426 milliards de francs, permettent de tirer des conclusions solides et nuancées quant à la situation actuelle de la prévoyance professionnelle en Suisse.

Ces considérations sont loin d'être aussi désastreuses que pour la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg. Evidemment, lorsque l'on se permet de perdre de l'argent dans le secteur immobilier, alors que c'est l'un des secteurs porteurs de ces dernières années, et que l'on s'amuse à spéculer sur des 'hedge funds', sur les marchandises, sur les produits et instruments dérivés avec les résultats déplorables qui figurent en page 3 des comptes 2011, il ne faut s'étonner de rien. Chaque année, nous vous avons mis en garde contre ce genre d'investissements, en vous rappelant que seules les institutions disposant de réserves conséquentes pour couvrir les risques de pertes et gérées par des professionnels de la finance peuvent se permettre de telles opérations. Or,

Séance du 24 septembre 2012

Comptes 2011 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

nous l'avons dit et redit, vous ne disposez ni de l'un et encore moins de l'autre.

A quoi ont servi nos mises en garde ? A nous faire traiter, année après année, par la gauche, de 'pessimistes invétérés', 'd'empêcheurs' de danser en rond, alors que du côté du centre ce fut l'assourdissant silence de ceux qui ne veulent se mouiller.

Mais soyons honnêtes. Vous nous avez suivi, une fois au moins, c'est en interdisant à vos banques dépositaires la pratique à hauts risques du 'Securities lending'. Non, Mmes et MM., nous ne sommes pas heureux d'avoir eu raison. Nos critiques parfois virulentes, plus particulièrement dans le domaine financier, ne sont destinées qu'à la prévention de dérives telles que celles que nous subissons aujourd'hui

Il ne nous reste qu'à espérer que les mesures qui s'imposent tant au plan actuariel qu'au plan de la technique financière seront appliquées dans la recapitalisation à venir. Si tel ne devait pas être le cas, un nouvel échec est programmé et, plus grave encore, les contribuables de la Ville de Fribourg seraient une nouvelle fois mis à contribution dans un environnement économique de plus en plus tendu. Quant aux employés de la Commune, ne serait-il pas temps qu'ils voient cette affaire réglée une fois pour toutes ?

Enfin, notre inquiétude est toujours aussi vive et nos conclusions demeurent inchangées. Sans modifications structurelles fondamentales, cette caisse de pension n'est tout simplement pas viable.

Le groupe UDC prend acte des comptes de l'exercice 2011 de la CPPVF en émettant une fois de plus les réserves les plus sérieuses."

Rapport du groupe libéral-radical

M. Jean-Noël Gex (PLR) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport. Il partage l'inquiétude des experts quant à l'équilibre financier de l'institution. Avec un degré d'équilibre de 67,5 %, le bilan technique n'est pas équilibré et laisse apparaître un déficit technique de 44,2 millions de francs.

La situation est très urgente. Le groupe PLR se félicite des résultats provisoires du groupe de travail qui élabore une solution pour répondre aux nouvelles dispositions légales fédérales concernant le financement des institutions de prévoyance et surtout pour équilibrer ces comptes.

Nous attendons donc avec impatience le message du Conseil communal concernant le refinancement de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg."

Rapport du groupe socialiste

Mme Addei Sidi Nur Manguay (PS) donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"Le groupe socialiste a examiné attentivement le rapport du Conseil communal du 28 août 2012 concernant les comptes 2011 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF).

A l'instar des années précédentes, la situation de la CPPVF reste préoccupante. En 2011, la garantie de la Commune est pas-

Séance du 24 septembre 2012

Comptes 2011 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

sée à plus de 102 millions de francs contre 97 millions en 2010. Par rapport à son degré de couverture légale qui se situe à 47,23 % (49,33 % en 2010), la caisse a perdu 2,1 points contre 1,08 l'an passé.

Le groupe socialiste est conscient que l'on s'éloigne encore de l'objectif de couverture minimum de 80 % à atteindre dans 40 ans selon les nouvelles dispositions légales entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

Les mauvais rendements des placements ont une nouvelle fois aggravé la situation, encore plus qu'en 2010. En effet, le taux de rendement 2011 est loin d'être bon. La performance globale se situe à moins 2,3% alors que l'indice du Crédit Suisse pour les caisses de pension de taille comparable à celle de la CPPVF est placée à moins 0,84 % (relevé par le comité).

L'analyse des causes de cette situation décevante nous amène essentiellement aux mauvaises performances des marchés financiers. Confrontées à une période perturbée par la crise de l'euro, les banques mandataires ont réalisé une performance plus négative que le 'benchmark'.

Dans ce contexte, la performance des placements mobiliers de la CPPVF a été de moins 5,76 % contre moins 0,61 % en 2010.

En 2011, à part l'immobilier et les obligations suisses, aucune autre classe d'actifs n'est positive. La situation est inquiétante, comme pour un grand nombre d'institutions.

La CPPVF est dans cet état depuis de nombreuses années : les mauvais exercices se succèdent, la fortune de prévoyance baisse pendant que les engagements croissent et que le taux de couverture diminue. En gros, aucune variation réelle n'est intervenue durant les derniers six ans.

Il est certain que la CPPVF demeure dans cette situation héritée du passé. Le résultat de l'expertise sur les comptes 2011 est catégorique quant à la nécessité de prolonger les mesures d'assainissement décidées antérieurement et entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Dès lors, il faut se préparer à relever adéquatement les défis futurs de capitalisation du découvert, sachant que la CPPVF devra fournir à l'autorité de surveillance un plan de financement, thème qui nous occupera tout prochainement et qui implique une révision des statuts.

Pour terminer, c'est dans cette optique que le groupe socialiste prend acte des comptes de l'exercice 2011 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Président de la CPPVF, s'exprime comme suit :

"De manière générale, je peux dresser quelques constats. Contrairement à ce qu'a laissé entendre M. P. Marchioni à la fin de son intervention, il a plus souvent raison qu'il ne le pense. Je ne le dis pas pour sa satisfaction personnelle, mais parce que nous partageons de manière évidente l'analyse – que certains appellent échec – de l'ensemble des stratégies qui ont été évoquées et mises en route en 2005 et en 2006.

Séance du 24 septembre 2012

Comptes 2011 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

Vous oubliez toutefois une seule chose dans votre raisonnement. Si le plan mis en œuvre en 2005, avec l'injection de 30 millions de francs, accompagné d'autres dispositions, avait connu le même taux de rendement que celui qui avait prévalu les vingt ans précédents, nous aurions effectivement obtenu un taux raisonnable de 4,5 % par année. Nous serions alors aujourd'hui à un taux de couverture proche de 60 %.

Pourquoi les choses ne se sont-elles pas passées ainsi ? Nous pensons qu'il y a en fait trois raisons.

Nous ne mettons pas en cause uniquement les rendements des marchés financiers, même s'il faut distinguer les problèmes à proprement dit de rendement et ceux de performance. En effet, le portefeuille financier est évalué à sa valeur au 31 décembre. On constate souvent que des actions émises à une valeur de 100 non seulement ne rapportaient rien, mais diminuaient de valeur, ce qui évidemment contribue à un recul des placements financiers.

Le deuxième élément est également un facteur non négligeable que nous vous présenterons lorsque nous vous soumettrons – j'espère encore avant la fin de cette année – le nouveau plan de financement. Force est de constater que pour toutes les caisses, les plans financiers arrêtés il y a quinze ou vingt ans ne tiennent plus la route, ou à tout le moins difficilement la progression, en fonction de la longévité. Autrement dit, vouloir conserver aujourd'hui le même plan de financement qu'il y a 20 ans est un leurre, compte tenu de la progression de la longévité moyenne de 20 %. C'est un leurre à casser. Il ne s'agit pas d'une question de courage politique, mais simplement de lucidité.

Troisièmement, en fonction de notre taux de couverture, nous n'avons jamais eu la possibilité de créer une réserve pour fluctuation de cours. Si nous disposions d'une réserve de ce type, à l'instar des institutions que vous avez citées, l'amortissement' des chocs subis lors de certains exercices aurait pu être évoqué.

Je peux rassurer Mme C. Mutter, dans la mesure où dans la première partie de son intervention elle a parlé d'"astuces". J'espère que les mesures que nous vous soumettrons ne seront effectivement pas des astuces. Il s'agira de mesures – je puis vous l'affirmer avec la conviction la plus grande et imaginable possible – qui auront obtenu l'aval non seulement du comité, du Conseil communal, mais aussi des organes de surveillance. Comme vous le savez, les institutions de prévoyance ne sont plus placées sous la surveillance du Canton de Fribourg, mais sous celle de l'organe du Canton de Berne. En d'autres termes, tout nouveau plan de prévoyance devra recevoir l'aval de cet organe bernois. J'imagine mal qu'un office de surveillance des institutions de prévoyance accepte de donner son aval à une astuce.

Faut-il que la CPPVF se gère autrement, qu'elle réduise ses frais de gestion ou qu'elle fusionne avec une autre caisse ? Ces questions ont été analysées, mais, à l'heure actuelle, en fonction de la taille de l'institution, ces solutions, en fonction des données en notre possession, s'avèrent malheureusement plus onéreuses que d'en rester à une gestion indépendante.

J'ai également pu fournir un indice intéressant à titre de comparaison. Avons-nous été bons ou mauvais dans la gestion de l'en-

Séance du 24 septembre 2012

Comptes 2011 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

semble de nos placements ? Nous ne nous sommes pas amusés, mais nous nous sommes livrés à une comparaison. Si le 1^{er} janvier 2006, nous avons placé 100 francs, conformément à la stratégie que nous avons alors fixée, nous nous serions trouvés au 31 décembre 2011 avec un montant de 100,53 francs. Si nous avons placé le même montant de 100 francs à la même date, conformément à l'indice du Crédit Suisse, nous en serions à 100,52 francs ! Sur la durée – même si je reconnais que l'exercice 2011 n'a pas été bon-, il faut relever que nos placements financiers ne sont pas si mauvais que ça. Nuance, si nous poursuivons la comparaison jusqu'au 30 juin 2012, nous constatons que pour l'indice du Crédit Suisse, nous arriverions à 103,81 contre chez nous à 103,29. En fin de compte, les deux performances ne sont pas si éloignées l'une de l'autre.

D'autres chiffres encore concernant les performances par classes d'actifs de la CPPVF par rapport à l'indice de référence ('benchmark') entre le 31 décembre 2006 (valeur 100) et le 30 juin 2012 :

- obligations suisses : CPPVF : 117,83, BM : 123,05;
- obligations européennes : CPPVF : 91,38, BM : 93,93;
- obligations mondiales : CPPVF : 102,27, BM : 109,75;
- actions suisses : CPPVF : 79,96, BM : 76,59;
- actions mondiales : CPPVF : CPPVF : 62,77, BM : 73,44;
- actions marché émergents : CPPVF : 110,76, BM : 117,03;
- immobilier suisse : CPPVF : 125,48, BM : 127,16;
- immobilier étranger : CPPVF : 56,81, BM : 41,77;
- fonds de hedge funds : CPPVF : 96,05, BM : 82,33;
- matières premières : CPPVF : 88,86, BM : 83,16.

Il faut préciser que les placements en matière première sont très très petits.

Je vous cite tous ces chiffres pour vous dire que si effectivement le rendement des placements en 2011 n'a pas été bon, il faut le juger non pas sur un exercice, mais sur plusieurs années, d'autant plus que nous nous sommes toujours refusés à nous livrer à certains jeux boursiers. En ce sens, je ne suis absolument pas d'accord avec l'allégation selon laquelle les membres du comité de la Caisse se sont contentés de suivre l'évolution des choses de manière passive. Au contraire, régulièrement, ils étudient la situation pour améliorer les choses.

Quelques mots pour terminer à propos de la révision des statuts de la Caisse, puisqu'il s'agit là de la question essentielle. Vous avez pris connaissance par la presse d'un certain nombre d'éléments à ce sujet. Je me permets de vous apporter quelques informations complémentaires. Nous n'avons évidemment pas attendu les comptes de l'exercice 2011 pour mener une réflexion, puisque celle-ci a été engagée dès la fin de l'an dernier, juste après la présentation des comptes de l'exercice 2010. Nous avons mis sur pied – quand je dis nous, c'est d'une manière commune le Conseil communal et le comité de la CPPVF – un groupe de travail comprenant deux représentants du monde politique, deux représentants du personnel, deux représentants de l'employeur et un représentant des retraités. Ces sept personnes étaient encadrées par notre actuaire-conseil, Pittet Associés SA, ainsi que par le chef du service des Finances et par

Séance du 24 septembre 2012

Comptes 2011 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

l'administrateur de l'institution. Nous avons tenu – je ne sais plus le chiffre exact – une dizaine de séances pour préparer une série de propositions à l'intention du Conseil communal. Ce dernier ne s'est pas encore déterminé à leur sujet. Il a préféré consulter le personnel de la mi-mai jusqu'au 15 septembre 2012. La consultation s'est donc achevée la semaine dernière. Le Conseil communal prendra position dans un très bref délai pour ensuite transmettre cette position au personnel qu'il rencontrera cette semaine encore. Dans un troisième et dernier temps, le Conseil communal préparera un message qu'il vous soumettra soit à la fin de cette année, soit au tout début de l'an prochain."

Le Conseil général prend ainsi acte des comptes 2011 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, tels que présentés.

ooo

7. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 85'000 francs pour l'acquisition de disques supplémentaires destinés à la sauvegarde des données informatiques

Discussion

Mme Cosima Frieden, Présidente de la Commission de l'Informatique, donne connaissance du rapport ci-après :

"Comme il est d'usage, c'est avec un sentiment de liberté dérisoire que la Commission de l'Informatique recommande l'approbation de cette dépense imprévisible et urgente. Elle a pris sa décision à l'unanimité.

Rapport de la Commission de l'Informatique

Nous regrettons que cette demande témoigne de la vision à court terme du service Informatique et de son manque de communication avec le Service cantonal de l'informatique et des télécommunications. Nous profitons, par conséquent, de cette occasion pour saluer la mention de l'établissement d'un plan directeur dans le cahier des charges du prochain chef de service. Nous espérons que la personne désignée à ce poste, dès novembre 2012, pourra non seulement éviter que des dépenses soient si imprévisibles, mais aussi garantir une collaboration efficace entre les acteurs intéressés et avoir une vision avant-gardiste de l'informatique.

Néanmoins, la Commission désire aussi faire part de ses préoccupations quant à l'information perdue notamment sur les projets en cours lors de la transition entre les chefs de service, puisqu'elle sera faite sans passage de témoin. Le cas du système de sauvegarde n'est-il pas un exemple probant de la nécessité en général d'une meilleure communication dans ce service ?"

Rapport de la Commission financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, s'exprime comme suit :

"La Commission financière a donné son accord à cette dépense imprévisible et urgente de 85'000 francs pour l'acquisition de disques informatiques supplémentaires et vous prie de la suivre dans cette décision."

Séance du 24 septembre 2012

Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 85'000 francs pour l'acquisition de disques supplémentaires destinés à la sauvegarde des données informatiques (suite)

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Directeur de l'Informatique, ajoute les éléments suivants :

"Le premier, c'est que le Conseil communal avait prévu cette dépense dans le cadre de son projet de budget d'investissement en catégorie III. On peut en retrouver la confirmation dans le plan d'investissement de la législature, présenté l'année dernière. Toutefois, en raison des exigences nouvelles de l'Etat en matière de Contrôle des habitants, mais également suite au développement d'applications pour la Police locale, dont les besoins en matière de bases de données pour la gestion des feux et de divers contrôles, les besoins en matériel pour la conservation des données se sont avérés plus urgents que prévu. En conséquence, par souci de transparence envers le Conseil général, le Conseil communal, en accord avec le service Informatique, ainsi qu'avec le comité de pilotage, a souhaité que cette dépense soit engagée cette année sous la forme d'une dépense imprévisible et urgente.

Je partage le souci dont s'est fait l'écho la Présidente de la Commission de l'Informatique, mais j'aimerais malgré tout vous rassurer : tout sera mis en oeuvre pour que la transition entre le départ de l'actuel chef de service qui prend sa retraite à la fin de cette année et l'arrivée de son successeur se passe dans les meilleures conditions humaines et matérielles possibles."

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) fait la déclaration ci-après :

"Cette demande d'approbation d'une dépense imprévisible et urgente nous est soumise conformément à l'article 90, 1^{er} alinéa de la loi sur les communes qui stipule :

'Lorsque l'assemblée communale ou le conseil général ne peut être réuni à temps, une dépense imprévisible et urgente peut être décidée par le conseil communal. Dans ce cas, la décision du conseil communal est soumise pour approbation à l'assemblée communale ou au conseil général lors de la prochaine séance.'

Le Conseil communal, en séance du 5 juin 2012, a donc décidé d'engager un crédit de 85'000 francs. Or, est-il utile de rappeler que la séance du mois de juin du Conseil général a été supprimée ? La tenue de cette séance aurait permis de traiter de ce point, d'éviter de mettre les élus devant le fait accompli et de se retrouver aujourd'hui avec un ordre du jour qu'on qualifiera peut-être d'indigeste.

A notre avis, cette dépense est devenue imprévisible, non à cause d'événements imprévus, mais plutôt suite à une mauvaise gestion, à mauvaise planification et à un mauvais suivi des projets, voire à une certaine désinvolture dans la préparation du budget.

En effet, ce n'est pas du jour au lendemain qu'un système de timbrage et de gestion du temps devient obsolète. La caisse enregistreuse de la Police locale n'a pas subitement nécessité un nouveau serveur avec base de données Oracle. Le projet Sitecof court depuis plusieurs années : les volumes nécessités par le transfert des données ne peuvent en aucun cas être considérés comme une surprise. Ce besoin était connu.

Le système Datec qui permet le suivi des dossiers des permis de construire et de gérer les dossiers au niveau cantonal pouvait être utilisé par la Commune grâce à un module ad hoc développé par la

Séance du 24 septembre 2012

Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 85'000 francs pour l'acquisition de disques supplémentaires destinés à la sauvegarde des données informatiques (suite)

Ville et les données étaient ensuite accessibles, sans avoir à les stocker à la Commune elle-même. Selon les renseignements en ma possession, le Canton a annoncé en novembre 2011 déjà la mise en route de la version V2 de Datec, qui ne permet plus l'accès à ces données par la Commune. La nécessité du rapatriement de ces données à la Ville était donc connue avant le mois d'août.

Tous les rapports de gestion des exercices 2005 à 2011, sous le point 6.6 'Gestion des sauvegardes', mentionnent 'Au cours des années, le volume des sauvegardes est en constante augmentation.' (cf. rapport de gestion de l'exercice 2011, p. 198). A l'appui de ces déclarations, un graphique montrant l'évolution exponentielle de la masse des données sauvegardées. Le besoin accru en capacité de stockage est une donnée totalement prévisible et connue depuis plusieurs années des services en question. Il n'est en aucun cas à mettre sur le dos du Canton qui prendrait des décisions subites.

Comme l'a précisé M. le Syndic, le plan financier 2012-2016 prévoit le remplacement des dispositifs de sauvegarde des logiciels de duplication des données en 2013 pour un montant de 85'000 francs. Je suis donc étonné qu'on veuille engager ce montant aujourd'hui à charge du compte de fonctionnement 2012.

En conclusion, le groupe des Verts propose au Conseil général d'entrer en matière, mais de renvoyer l'objet, en priant le Conseil communal de soumettre au Conseil général un rapport et des explications circonstanciées sur chacun des points invoqués pour justifier cette dépense, de la considérer comme un investissement comme prévu dans le plan financier et donc d'inviter le Conseil communal à nous présenter un message en bonne et due forme."

Frau Claudine Esseiva (FDP) erklärt :

"Die FDP-Fraktion ist doch sehr irritiert, dass auf einmal ein Betrag von 85'000 Franken auftaucht und die Stadt Freiburg die Sicherung ihrer Daten total unterschätzt hat. Weiter irritiert uns, dass wir nicht wirklich wissen was gekauft werden soll, wieviel Daten nötig sind. Bis heute haben weder die Kommission noch wir persönlich hier, mehr Daten dazu bekommen. Wir möchten eigentlich zuerst die Offerten kennen und die genauen Daten kennen, bevor wir einen Entscheid treffen, ob diese Kosten so richtig sind. Dem Vorschlag der 'Grünen' können wir uns so in dem Sinne nur anschliessen."

Mme Marina Flores (UDC) déclare ce qui suit :

"Le groupe UDC a pris connaissance de la demande d'approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 85'000 francs pour l'acquisition de disques supplémentaires. Il l'a examinée attentivement dans la mesure de ses possibilités et en se fondant sur les informations reçues. Nous estimons qu'en l'état actuel, un tel montant est nécessaire. En conséquence, nous avons accepté cette dépense à l'unanimité.

Cependant, il convient de signaler que cette opération laisse au groupe UDC le sentiment d'un manque de vision prospective à long terme du comité de pilotage informatique. Il nous semble également que la communication devrait être améliorée entre les différents responsables du système informatique."

Séance du 24 septembre 2012

Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 85'000 francs pour l'acquisition de disques supplémentaires destinés à la sauvegarde des données informatiques (suite)

M. Maurice Page (PCS) s'exprime dans les termes ci-après :

"C'est évidemment avec une certaine surprise et aussi un certain agacement que le groupe chrétien-social a pris connaissance de cette demande d'approbation d'une dépense imprévisible et urgente – comme elle est qualifiée officiellement –, alors qu'elle paraît plutôt prévisible et pas forcément très urgente. Néanmoins, sans reprendre tous les arguments déjà développés, nous nous rallierons à la proposition de la Commission de l'Informatique, tout en déplorant effectivement un manque de vision et en espérant qu'à l'avenir, de tels cas ne se reproduisent pas."

M. Laurent Moschini (PS) s'exprime comme suit :

"Je dois bien reconnaître que les débats au sein de notre groupe n'ont pas porté aussi loin que ceux qui ont, semble-t-il, guidé nos collègues des Verts. On peut partager certaines de leurs réserves, c'est clair, mais, à nos yeux en tout cas, la nécessité de cette dépense ne se discute pas. Le bon fonctionnement de l'administration communale exige un accroissement rapide de ces capacités de stockage et la modification des dispositifs de sauvegarde. Le groupe socialiste approuve donc à l'unanimité cette dépense."

Mme Cosima Frieden, Présidente de la Commission de l'Informatique, remercie les divers orateurs de leurs interventions. *"La Commission de l'Informatique maintient son préavis."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Directeur de l'Informatique, répondra sur un seul point :

"Mme Y. Peisl-Gaillet demande la transformation de cette dépense imprévisible et urgente en crédit d'investissement. Je me dois simplement de rappeler qu'il s'agit pour le Conseil général d'approuver ou non cette dépense imprévisible et urgente qui normalement aurait effectivement dû faire l'objet d'une demande de crédit d'investissement. Cette opération est devenue imprévisible du point de vue du calendrier et urgente du fait que, contrairement à ce qui a été dit, les dossiers l'exigeaient. Je maintiens donc la position du Conseil communal."

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) demande que le vote porte sur sa proposition de renvoi de cet objet au Conseil communal.

Le Président remarque que pour une dépense imprévisible et urgente, il n'y a pas possibilité de demander le renvoi. Le Conseil général se prononce par oui ou par non.

"Je suspends la séance pour consulter le Bureau."

Suspension de séance

La séance est suspendue pendant quelques minutes pour permettre au Bureau de se prononcer sur cette question de procédure (article 58 RCG).

La séance reprend.

Séance du 24 septembre 2012

Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 85'000 francs pour l'acquisition de disques supplémentaires destinés à la sauvegarde des données informatiques (suite)

Le Président déclare ce qui suit :

"Le Bureau a délibéré au sujet de la possibilité de renvoi de cette approbation d'une dépense imprévisible et urgente. Il constate que la deuxième phrase du 1^{er} alinéa de l'article 90 de la loi sur les communes dit que 'dans ce cas, la décision du conseil communal est soumise pour approbation à l'assemblée communale ou au conseil général lors de la prochaine séance.'

Par 6 voix contre 1, le Bureau estime qu'en vertu de la teneur de cette disposition légale un renvoi est impossible. Dès lors, il y a lieu de procéder au vote sur l'approbation de cette dépense imprévisible et urgente.

Vote

Le Conseil général approuve, par 58 voix contre 9 et 2 abstentions, la dépense imprévisible et urgente de 85'000 francs pour l'acquisition de disques supplémentaires destinés à la sauvegarde des données informatiques, dépense qui figurera sous la rubrique 700.311.00 "Installations et équipements" du compte de fonctionnement 2012 du service de l'Informatique.

Pause

La séance est interrompue à 21.30 heures. Elle reprend à 21.45 heures.

ooo

8. Rapport final du Conseil communal et décision au sujet de la proposition n° 1 de M. Pierre Marchioni (UDC) et de 7 cosignataires demandant la suppression de toutes les taxes sur les systèmes d'énergie renouvelable

Discussion

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après de l'Exécutif :

"En séance du 30 mai 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal la proposition n° 1 de M. P. Marchioni et de 7 cosignataires lui demandant la suppression de toutes les taxes sur les systèmes d'énergie renouvelable, tels que les panneaux solaires, les panneaux photovoltaïques, les pompes à chaleur et autres sondes géothermiques.

Réponse du Conseil communal

Contrairement à ce que soutient M. Marchioni, la Ville de Fribourg ne perçoit pas de 'taxes' sur les systèmes de production d'énergie renouvelable. Par contre, à l'instar de l'Etat de Fribourg et des autres communes du canton de Fribourg, la Ville de Fribourg perçoit des émoluments lors de l'examen des demandes de permis de construire, procédure à laquelle sont assujettis de nombreux objets qui touchent de plus ou moins près des questions énergétiques.

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal et décision au sujet de la proposition no 1 de M. Pierre Marchioni (UDC) et de 7 cosignataires demandant la suppression de toutes les taxes sur les systèmes d'énergie renouvelable (suite)

Tarif et perception des émoluments

S'agissant des systèmes de production d'énergie renouvelable, les panneaux solaires et les PAC/ sondes géothermiques font l'objet de tarifs communaux particuliers. Ils se présentent comme suit:

a) Surface des panneaux solaire posés en m ²		Emoluments
de	à	
1.00	20.00	250.00
21.00	40.00	300.00
41.00	60.00	350.00
61.00	80.00	400.00
81.00	100.00	450.00
101.00	200.00	500.00
201.00	500.00	550.00
501.00	et plus	600.00

b) PAC / sondes géothermiques		Emoluments
Puissance nominale en kW		
de	à	
1.00	50.00	250.00
51.00	70.00	300.00
71.00	90.00	350.00
91.00	120.00	400.00
121.00	140.00	450.00
141.00	200.00	500.00
201.00	et plus	550.00

Dans la très grande majorité des cas, les émoluments facturés correspondent plus ou moins au tarif minimum (soit entre 250 et 300 francs). A titre de comparaison, le montant des émoluments facturés pour des travaux dont le montant n'excède pas 50'000 francs est de 250 francs.

Pour l'année 2011, la Ville de Fribourg a délivré une quinzaine de permis communaux pour de tels objets.

C'est le lieu de rappeler que les émoluments perçus lors de l'examen de demandes de permis de construire représentent la rémunération des services communaux et cantonaux pour le temps consacré à l'examen du dossier. Selon une jurisprudence constante, ils sont dus, même si le requérant n'obtient pas l'autorisation sollicitée. A titre d'exemple, l'Etat de Fribourg n'a pas prévu d'exception spécifique pour ces objets dans son tarif des émoluments administratifs. Selon l'article 2 du tarif du 9 janvier 1968 des émoluments administratifs (RSF 126.21), les émoluments peuvent être réduits ou remis dans les cas prévus par le code de procédure et de juridiction administrative.

Selon l'article 129 du Code du 23 mai 1991 de procédure et de juridiction administrative, les frais de procédure peuvent, d'office ou sur requête, être réduits ou remis :

- a) *lorsque l'exigence de leur paiement serait d'une rigueur excessive, notamment en raison de l'indigence de la partie;*
- b) *lorsque la requête émane d'une institution privée d'utilité publique;*

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal et décision au sujet de la proposition no 1 de M. Pierre Marchioni (UDC) et de 7 cosignataires demandant la suppression de toutes les taxes sur les systèmes d'énergie renouvelable (suite)

c) *lorsque d'autres motifs particuliers le justifient, notamment lorsque la requête était principalement destinée à satisfaire un intérêt public.*

D'une manière générale, l'Etat n'accorde pas de réduction ou de remise des émoluments pour ce type d'objets. On peut toutefois relever que le Service cantonal de l'énergie (SdE) renonce à la perception d'un émolument lorsqu'il préavise une demande de permis de construire selon la procédure simplifiée (permis communal) en vue de l'installation de panneaux solaires photovoltaïques d'une surface maximale de 50 m². Pour les autres objets, l'émolument du SdE est en principe fixé à 100 francs auxquels s'ajoutent les émoluments des autres services consultés et de l'autorité de compétence pour délivrer le permis.

Au niveau communal, il est difficile de se fonder sur cette disposition pour accorder une remise totale ou partielle des émoluments pour les systèmes de production d'énergie renouvelable, sous peine de tomber dans l'arbitraire. En effet, cette problématique ne touche pas seulement, en matière d'énergie, les installations de panneaux solaires ou les pompes à chaleur, mais également de nombreux dossiers de transformation de bâtiments où l'aspect de l'amélioration du bilan énergétique est également très important.

Conclusion

Le Conseil communal estime qu'il n'est pas judicieux de prévoir des exemptions telles que celles proposées sous peine de créer des inégalités de traitement par rapport à d'autres catégories de travaux également destinés à réduire la consommation d'énergie. Néanmoins le Conseil communal examinera les possibilités de remise ou de réduction des émoluments dans le cadre du règlement sur les émoluments en matière de constructions et d'aménagement du territoire qu'il doit établir conformément à l'article 61 de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC). Ce règlement, qui doit remplacer l'actuel tarif des émoluments, sera soumis prochainement au Conseil général. Quand nous disons prochainement, cela signifie soit, si c'est possible, encore lors des séances consacrées à l'adoption du budget 2013, c'est-à-dire en décembre 2012, soit durant le premier trimestre 2013. C'est à ce moment-là que le Conseil général aura tout loisir de se prononcer sur l'objet de la présente proposition.

C'est dans ce sens que le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter cette proposition."

M. Pierre Marchioni (UDC) déclare ce qui suit :

"Je remercie le Conseil communal de sa réponse exhaustive. J'espère qu'il tiendra compte de cette proposition au moment de la révision du règlement sur les émoluments en matière de construction et d'aménagement du territoire. En ce sens, je suis satisfait de la réponse de l'Exécutif."

Mme Manon Delisle (PS) s'exprime comme suit :

"Le groupe socialiste soutient, dans sa grande majorité, la proposition n° 1 de M. P. Marchioni. Il émet cependant une réserve. Il souhaite que le Conseil communal chiffre l'impact financier de la réduction ou de la remise des émoluments, lorsqu'il nous soumettra le projet de révision

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal et décision au sujet de la proposition no 1 de M. Pierre Marchioni (UDC) et de 7 cosignataires demandant la suppression de toutes les taxes sur les systèmes d'énergie renouvelable (suite)

du règlement sur les émoluments en matière de construction et d'aménagement du territoire."

Mme Eva Kleisli (Verts) fait la déclaration qui suit :

"Les Verts ont l'habitude de soutenir et de demander des initiatives pour promouvoir les énergies renouvelables. Nous souhaiterions que le Conseil communal fasse plus pour inciter les propriétaires à recourir à ce type d'énergies.

La proposition de M. P. Marchioni demande la suppression d'un émolument et non d'une taxe. Si l'on se réfère à la définition d'un émolument, il s'agit de la facturation de frais de travaux accomplis par l'administration communale. Ce travail doit de toute façon être rémunéré. Les frais liés seront répartis sur l'ensemble de la population, si ce ne sont pas les propriétaires qui les assument. Ces propriétaires profiteront déjà d'une baisse des coûts de leur consommation d'énergie.

Les Verts se réservent le droit de réagir plus en détail lors de l'examen du nouveau règlement sur les émoluments en matière de construction et d'aménagement du territoire qui sera prochainement soumis au Conseil général, comme l'a annoncé M. J. Bourgknecht. En attendant, ils s'abstiendront."

M. Maurice Page (PCS) déclare ce qui suit :

"Pour le groupe chrétien-social, il est évident que le Conseil communal doit s'engager davantage en faveur des énergies renouvelables, et en particulier en faveur de l'installation de panneaux solaires. Néanmoins, je rejoins ma préopinante pour dire que la solution proposée par M. P. Marchioni ne nous paraît guère efficace et guère pertinente. On parle d'émoluments allant jusqu'à 600 francs au maximum. 600 francs pour un projet de ce type-là représente une part relativement faible de l'investissement. Il faudrait donc probablement étudier d'autres moyens de promouvoir l'énergie solaire et en particulier la pose de panneaux photovoltaïques ou thermiques. Le PCS se réserve la faculté de présenter d'autres propositions allant dans ce sens-là.

C'est avec ces considérations que le PCS s'abstiendra lors du vote concernant la proposition de M. Marchioni."

M. Jean-Noël Gex (PLR) déclare ce qui suit :

"Le groupe libéral-radical soutiendra cette proposition. Nous aurons ensuite toute latitude pour examiner la révision du règlement sur les émoluments en matière de construction et d'aménagement."

Herr Hans Werhonic (SVP) erklärt :

"Die Kosten, die die Gemeinde trägt wenn es um die Erteilung einer Bewilligung geht, sind fixe Kosten. Diese Kosten hat die Gemeinde auch wenn keine einzige Bewilligung in einem Jahr gesprochen wird. Auch wenn diese Gebühren wegfallen, werden keine Einsparungen gemacht. Darum ist dieses Argument nicht sehr stichhaltig. Dazu kommt, dass man die Leute dazu ermuntern muss, die Energie auf ihrem Dach zu sammeln, und das machen sie nicht indem sie Steuern verlangen. Das ist

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal et décision au sujet de la proposition n° 1 de M. Pierre Marchioni (UDC) et de 7 cosignataires demandant la suppression de toutes les taxes sur les systèmes d'énergie renouvelable (suite)

so einfach und so klar, dass ich nicht verstehe, warum aus dieser Ecke ein Widerstand kommt."

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, sera extrêmement court :

"Ce n'est pas ce soir que nous aurons la discussion de fond. Nous la tiendrons dans quelques mois, lorsque nous vous présenterons le nouveau règlement concernant ces émoluments pour permis de construire. Pour l'instant, je vous prie simplement d'adopter cette proposition avec les considérations émises."

Vote

Le Conseil général adopte, par 48 voix sans opposition mais 18 abstentions, la proposition n° 1 de M. P. Marchioni et de 7 cosignataires, dans le sens des considérants ci-dessus.

ooo

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° I, ancienne proposition n° 16, de MM. Pascal Wicht (UDC) et Louis Castella (UDC), ainsi que de 10 cosignataires, lui demandant de fournir une fois l'an une information concernant les biens immobiliers (bâtiments, appartements, locaux...) propriété de la Ville, des Services industriels ou de la CPPVF

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, résume le rapport ci-après :

"En séance du 30 mai 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° I, ancienne proposition n° 16, de MM. P. Wicht et L. Castella, ainsi que de 10 cosignataires, lui demandant de fournir une fois l'an une information concernant les biens immobiliers (bâtiments, appartements, locaux...) propriété de la Ville, des Services industriels ou de la CPPVF. Cette information doit consister :

- 1. En un rapport succinct figurant dans le rapport de gestion mentionnant notamment le nombre de biens immobiliers mis en location et le nombre de biens loués à des employés communaux ou à des anciens employés communaux, ainsi que d'autres données qu'il jugera utiles;*
- 2. En un rapport détaillé remis à la Commission financière mentionnant pour chaque bien au minimum les données suivantes : le nombre de pièces, la surface habitable, le loyer (charges comprises ou non) et le fait que le locataire soit ou non un employé ou un ancien employé de la Commune.*

Réponse du Conseil communal

Il est tout d'abord rappelé que les loyers 'à prix d'amis' que les médias ont rapportés au début de l'année 2011 ont touché les collectivités publiques de Genève et Vaud. Conséquemment, la presse locale avait alors interrogé le Canton et la Ville de Fribourg à ce sujet.

Le service des Finances avait formellement confirmé aux médias que la Ville de Fribourg ne pratiquait pas la politique de 'prix d'amis', ni pour ses maisons, ni pour ses appartements. Il ne s'agit par ailleurs pas d'immobilier de luxe (cf. 'La Liberté' du mardi 15 février 2011)

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no I, ancienne proposition no 16, de MM. Pascal Wicht (UDC) et Louis Castella (UDC), ainsi que de 10 cosignataires, lui demandant de fournir une fois l'an une information concernant les biens immobiliers (bâtiments, appartements, locaux...) propriété de la Ville, des Services industriels ou de la CPPVF (suite)

Le Canton de Fribourg en avait fait de même, confirmant que ses prix de location pratiqués étaient ceux du marché.

L'actuel rapport de gestion présente (page 63 de l'exercice 2011) les activités liées au personnel chargé de la gestion administrative des baux à loyer (une personne à 60 %). Il peut être complété, partiellement, des informations suivantes :

Les objets mis en location par la Ville de Fribourg sont divers : places de parc, garages, terrains, jardins, appartements de service, logements, chalets, surfaces commerciales (commerces avec vitrines, kiosques, cafés-restaurants, buvettes), surfaces administratives de bureaux, surfaces sportives (patinoire, halle omnisports, halles diverses), vitrines d'exposition, etc.

En plus des bâtiments liés aux besoins de son propre fonctionnement (administratifs, scolaires, sportifs, ateliers etc.), la Ville de Fribourg est propriétaire de quelques immeubles locatifs (habitation ou à usage mixte) qui incluent notamment

- *30 appartements allant du studio au 7 pièces. Ces logements sont actuellement loués à 9 employés communaux, dont 3 retraités. Dans la pratique, il est rappelé que lorsqu'un objet se libère, il est prioritairement présenté à la location auprès de tous les employés communaux. En cas de désintérêt de la part du personnel de la Ville, l'objet est alors loué à des personnes tierces, ce qui est le cas aujourd'hui de 21 appartements sur 30;*
- *4 maisons louées actuellement à une Fondation (Foyer Saint-Louis à la rue de Morat), à l'Etat de Fribourg (bâtiment 'Frima' au chemin du Gottéron 13), au Centre de Création Espace Nuithonie (avenue du Général-Guisan 13a) ainsi qu'à un privé non-employé de la Commune (chemin du Gottéron 19);*
- *plusieurs surfaces commerciales et administratives, dont 4 kiosques, 5 cafés-restaurants-buvettes et 7 commerces avec vitrines;*
- *2 chalets situés hors du territoire de la Ville de Fribourg (Gîte d'Allières à La Roche et Colonie de Sonnenwyl au Mouret).*

La Ville de Fribourg possède par ailleurs des parts de copropriété des immeubles situés dans le complexe Sémiramis. Les objets mis en location sont gérés par la régie Weck Aeby & Cie SA (cette dernière assure également l'administration de l'ensemble des copropriétés du complexe précité). Ils consistent en

- *16 appartements de 1 ½ pièce, rte des Arsenaux 39*
- *3 appartements de 4 ½ pièces, rte des Arsenaux 39*
- *1 surface administrative (crèche), rte des Arsenaux 21*
- *7 places de parc intérieures, rte des Arsenaux 21a*
- *16 places de parc extérieures, rte du Comptoir*

En outre, le Service des finances précise que les SI (Services Industriels) ne sont pas propriétaires de logements destinés à la location. M. S. Maret, Directeur des SI, a récemment confirmé ces faits.

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no I, ancienne proposition no 16, de MM. Pascal Wicht (UDC) et Louis Castella (UDC), ainsi que de 10 cosignataires, lui demandant de fournir une fois l'an une information concernant les biens immobiliers (bâtiments, appartements, locaux...) propriété de la Ville, des Services industriels ou de la CPPVF (suite)

Enfin, les objets mis en location par la Caisse de prévoyance ne sont pas gérés par la caisse directement, mais sous la responsabilité de deux gérances, à savoir :

1. *Régie Kramer SA à Fribourg;*
2. *Weck, Aeby & Cie SA.*

La Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg possède des parts de copropriété des immeubles situés dans le complexe Sémiramis. Les objets mis en location sont gérés par la régie Weck Aeby & Cie SA (cette dernière assure également l'administration de l'ensemble des copropriétés du complexe précité). Ils consistent en

- *12 appartements de 1½ pièce, rte des Arsenaux 39*
- *2 appartements de 2½ pièces, rte des Arsenaux 22 et 33*
- *11 appartements de 3½ pièces rte des Arsenaux 25 et 33*
- *31 appartements de 4½ pièces, rte des Arsenaux 25, 33, 35, 37 et 39*
- *6 appartements de 5½ pièces rte des Arsenaux 25 et 33*
- *3 surfaces administratives (crèche), rte des Arsenaux 33, 35 et 37*
- *2 surfaces administratives, rte des Arsenaux 35 et 37*
- *3 dépôts dans les sous-sols, rte des Arsenaux 35 et 37*
- *30 places de parc intérieures, rte des Arsenaux 21a*

Pour ce qu'il en est des appartements au chemin des Kybourg, gérés par la Régie Kramer, ils consistent en :

- *6 appartements de 1 pièce, ch. des Kybourg 31 et 33*
- *7 appartements de 2 pièces ch. des Kybourg 31 et 33*
- *4 appartements de 2½ pièces, ch. des Kybourg 33*
- *8 appartements de 3½ pièces ch. des Kybourg 25, 27, 29 et 33*
- *26 appartements de 4½ pièces, ch. des Kybourg 25, 27, 29, 31 et 33*
- *9 appartements de 5½ pièces, ch. des Kybourg 27, 29, 31 et 33*
- *3 appartements de 6½ pièces, ch. des Kybourg 25*
- *4 appartements de 7½ pièces. ch. des Kybourg 25*
- *4 garages et 67 places de parc*

Lors de libération d'un appartement, les collaborateurs de la Ville de Fribourg sont informés en priorité et, en cas d'intérêt, peuvent obtenir un logement aux mêmes conditions que toute tierce personne.

Les deux régies ne disposent pas de la liste des employeurs des bailleurs, mais sur la base d'une requête effectuée à partir du système salarial de la Ville, il ressort que seuls deux collaborateurs habitent dans des appartements appartenant à la Caisse de prévoyance.

Outre l'inscription des montants-recettes provenant des revenus locatifs dont a connaissance le Conseil général, soit par le biais du budget soit par celui des comptes annuels, la Commission financière reçoit

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no I, ancienne proposition no 16, de MM. Pascal Wicht (UDC) et Louis Castella (UDC), ainsi que de 10 cosignataires, lui demandant de fournir une fois l'an une information concernant les biens immobiliers (bâtiments, appartements, locaux...) propriété de la Ville, des Services industriels ou de la CPPVF (suite)

chaque année, accompagné du budget, le détail, par rubrique comptable, de l'intégralité des locations annuelles encaissées par la Ville de Fribourg.

Ces dernières concernent non seulement les objets relevés au point 1 du présent rapport, mais également tous les autres types d'objets loués, tels que terrains, appartements de service (concierges et pompiers), locaux, etc. Ces documents font mention du type d'objet et du nom de chaque locataire. Ils sont également complétés d'un récapitulatif de l'évolution des loyers intervenus durant l'exercice en cours.

Cette information est donc déjà remise chaque année à la Commission financière, de façon régulière et en toute transparence. Comme le sollicite le postulat, elle peut aisément être complétée du nombre de pièces, de la surface habitable de chaque objet et d'une annotation indiquant si le locataire est employé ou non (ou retraité) de la Commune.

Le Conseil communal, par le biais du Service des finances, chargé de la gestion administrative des biens locatifs de la Ville, complètera volontiers les documents précités lors de la remise du prochain budget (2013).

Enfin et en conclusion, le Conseil communal se permet de rappeler au Conseil général que

- *Conformément au règlement administratif concernant le fonctionnement du Conseil communal et l'organisation de l'administration (révision du 21.02.209 cf. chap. IV), le Service des finances bénéficie d'une délégation de compétences pour la gestion des contrats de baux à loyer du patrimoine financier de la Ville de Fribourg, à l'exclusion des établissements publics et des kiosques, jusqu'à un montant annuel de 25'000 francs.*
- *le Service des finances a déposé à l'attention du Conseil général, en mai 2011, un rapport complet de tous les autres objets-locaux mis à disposition par la Ville de Fribourg, à des associations culturelles, sportives et sociales. Il fait notamment référence à des biens immobiliers appartenant à la Ville de Fribourg tel que, par exemple, le bâtiment sis aux Petites-Rames 22, mis à disposition de plusieurs associations-clubs, à titre gratuit. Ces locaux différents bâtiments ou locaux ne sont donc pas inclus dans le présent rapport (cf. postulat n° 46 de MM. C. Allenspach et T. Steiert) (v. procès-verbal de la séance du 30 mai 2011, p. 66-72).*
- *Le Service des finances gère les contrats de location qui lient la Ville de Fribourg à ses locataires en tenant compte de la plus stricte et juste application des règles en la matière (droit du bail). Il répondra volontiers à la Commission financière si des questions sont soulevées."*

M. Pascal Wicht (UDC) remercie le Conseil communal de sa réponse.

Le postulat n° I, ancienne proposition n° 16, est ainsi liquidé.

Séance du 24 septembre 2012

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° II, ancienne proposition n° 3, de M. Pierre Marchioni (UDC) et de 5 cosignataires lui demandant la réactivation de la subvention annuelle de 4'000 francs au profit de l'Association fribourgeoise "La Main Tendue"

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales, s'exprime comme suit, au nom du Conseil communal,

"En séance du 26 septembre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n°II, ancienne proposition n° 3, de M. P. Marchioni et de 5 cosignataires lui demandant la réactivation de la subvention annuelle de 4'000 francs au profit de l'Association fribourgeoise 'La Main Tendue'.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal reconnaît le bien-fondé et la nécessité d'une structure comme celle de 'La Main Tendue'. Si, en décembre 2009, dans le cadre de l'examen du budget 2010, il n'en a pas moins décidé de renoncer à subventionner cette association, c'est que la situation financière de la Ville l'oblige à faire des choix. Cette option a été confirmée par le Conseil général.

Faute de moyens illimités, la Commune doit concentrer son soutien aux institutions dont les activités la concernent directement. Dans ce contexte, force est de constater que le public-cible de 'La Main Tendue' dépasse largement le cercle de notre cité.

Depuis 2010, le Conseil communal s'en est tenu à cette politique. Dans le cadre du budget 2013, il en fera de même."

Le Président demande à M. P. Marchioni s'il est satisfait de cette réponse.

M. Pierre Marchioni (UDC) répond ceci :

"Evidemment non ! Je remercie néanmoins le Conseil communal de sa réponse, en rappelant à Mme la Directrice des Affaires sociales, Mme A. de Weck, qu'une forte proportion des appels à l'aide dans le canton de Fribourg proviennent précisément de la ville. Or, cette dernière n'accorde plus de soutien financier à 'La Main Tendue', contrairement à la plupart des communes environnantes qui allouent à cette association, ne serait-ce qu'un petit montant. 'La Main Tendue' a un urgent besoin d'aide, vu la progression énorme des appels à l'aide. J'espère quand même que vous y réfléchirez."

Le postulat n° II, ancienne proposition n° 3, est ainsi liquidé.

ooo

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 6 de M. Guy-Noël Jelk (PS) et de 34 cosignataires lui demandant la création d'un cheminement piéton utilisable également par les VTT entre le lac de Pérolles (pont de Pérolles) et le lac de Schiffenen (ancienne passerelle des Neigles)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 30 mai 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 6 de M. G.-N. Jelk et de 34 cosignataires lui demandant la création d'un cheminement piéton utilisable également par les VTT entre le lac de Pérolles (Pont de Pérolles) et le lac de Schiffenen (ancienne passerelle des Neigles). Le postulat relève en particulier l'intérêt de la population pour les berges de la Sarine.

Réponse du Conseil communal

Afin de répondre au présent postulat, il a été nécessaire de procéder à une analyse de l'état du chemin existant, des règles relatives

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 6 de M. Guy-Noël Jelk (PS) et de 34 cosignataires lui demandant la création d'un cheminement piéton utilisable également par les VTT entre le lac de Pérolles (pont de Pérolles) et le lac de Schiffenen (ancienne passerelle des Neigles) (suite)

aux chemins pédestres et aux itinéraires VTT ainsi que de la question de la revitalisation des berges de la Sarine.

Le chemin existant peut être emprunté en site propre sur la majeure partie du parcours. Il a été sécurisé pour les promenades pédestres par la pose de mains courantes et l'assainissement de certains passages. Il présente néanmoins des caractéristiques de forts dénivelés et de passages étroits à certains endroits. Le seul secteur où la promenade cohabite avec le domaine routier se situe entre la promenade de la Maigrage, au niveau de la jonction avec la promenade du Barrage, et le pont du Milieu, côté place du Petit Saint-Jean via le chemin de la Motta et le terrain des Grandes-Rames.

A propos du cheminement piéton, le secteur décrit comme manquant pour garantir l'intégralité de l'itinéraire en site propre est celui qui se situe entre le pont de Saint-Jean et le pont du Milieu. Concernant l'itinéraire VTT, il convient d'admettre que les règles à respecter pour assurer une cohabitation avec les randonneurs sont lourdes, particulièrement dans le contexte du parcours analysé. En effet, la largeur minimale nécessaire, de 2,50 mètres, imposerait d'importants travaux en flanc de falaise et dans les passages pourvus actuellement d'escaliers.

Sous l'angle de la revitalisation des berges, l'itinéraire retenu par le présent postulat met en évidence des enjeux certains en termes de paysage, de biodiversité et de promenade au bord de l'eau, principalement en ce qui concerne la portion située entre les ponts de Saint-Jean et du Milieu. En effet, la situation impose également de réfléchir à la revitalisation de ce secteur de la rivière, sachant qu'il a fait l'objet d'une correction au cours des siècles précédents, sous la forme d'un endiguement rigoureux portant atteinte de façon lourde, à sa biodiversité notamment. Dans ce sens, le Conseil communal a inscrit au budget 2012, dans le compte d'investissement, un montant de 50'000 francs. Ce montant est destiné à financer des études destinées à développer un projet cohérent qui saura réaliser une synthèse. Pour rappel, il s'agissait du paysage de la biodiversité et de la promenade au bord de l'eau.

Il convient de souligner que ces thèmes, au service de la 'Nature en ville', font partie intégrante des objectifs admis dans la révision du PAL.

Revenant sur le secteur qui ne se trouve pas en site propre, des questions émanant du Conseil général ont déjà été posées ces dernières années évoquant une solution de galerie ancrée dans la falaise. Si cette solution est techniquement possible, elle met en évidence le problème de son intégration dans le patrimoine bâti et de son coût élevé devisé en 2004 à 500'000 francs, sans tenir compte des exigences liées aux VTT. Dans ce sens, l'étude d'une passerelle avait été avancée dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local. Le thème du franchissement à la hauteur des Grandes-Rames sera dès lors pris en compte dans les études citées ci-dessus.

Le chemin actuel répond, en termes de sécurité, aux exigences des chemins pédestres. Par contre, son adaptation pour permettre une cohabitation entre piétons et VTT est non seulement techniquement difficile à réaliser mais également très onéreuse. S'agissant du franchissement de la Sarine entre le pont de Saint-Jean et le pont du Milieu, ce thème sera pris en compte et traité dans le cadre de l'étude susmention-

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 6 de M. Guy-Noël Jelk (PS) et de 34 cosignataires lui demandant la création d'un chemin piéton utilisable également par les VTT entre le lac de Pérolles (pont de Pérolles) et le lac de Schiffenen (ancienne passerelle des Neigles) (suite)

née, financée par le compte d'investissement 2012 de 50'000 francs, étant précisé que celle-ci pourra débiter dès 2013, simultanément aux réflexions qui porteront sur la revitalisation de cette portion de la Sarine."

M. Guy-Noël Jelk (PS) précise ce qui suit :

"Dans mon commentaire, je ne ferai mention que des piétons et des VTT. Je dois dire que je suis, très, très moyennement satisfait. En effet, mon postulat est une rengaine. J'avais posé il y a de cela déjà près de dix ans une question relative à une liaison souhaitable entre les Grandes-Rames et le quartier de l'Auge. La réponse avait été à l'époque identique, à savoir que le Conseil communal veut privilégier un passage sur la Sarine à cet endroit. Pourtant, je reste persuadé qu'il serait possible d'aménager pour des coûts bien moindres que le Conseil communal ne le prévoit un passage du côté de la falaise, soit submersible, soit par ancrage, entre la Neuveville et l'Auge.

De plus, dans sa réponse, le Conseil communal ne fait nulle mention du trajet entre le pont de Pérolles et le barrage de la Maigrange. Je sais qu'autrefois un tel passage existait au bord de la falaise sur la rive gauche du lac. J'aurais malgré tout souhaité que le Conseil communal réfléchisse et me réponde sur l'entier de mon postulat. Je pense que concernant ce tronçon, je devrai poser ultérieurement une question."

Le postulat n° 6 est ainsi liquidé.

ooo

12. Rapport du Conseil communal au sujet du postulat n° 7 de M. Hans Werhonig (UDC) et de 6 cosignataires lui demandant d'établir un registre de tous les sites pollués sur le territoire de la ville à partir de 1950

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 27 juin 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 7 de M. H. Werhonig et de 6 cosignataires lui demandant d'établir un registre de tous les sites pollués sur le territoire de la ville à partir de 1950. Le postulat souligne l'importance de disposer d'un tel registre, afin d'éviter les mauvaises surprises, de planifier les actions de dépollution, d'améliorer la sécurité de l'environnement et la qualité de vie.

Réponse du Conseil communal

En relation avec le dossier de la décharge de la Pila, le présent postulat se justifie pleinement. En effet, le Conseil communal partage les soucis qui y sont exprimés. Néanmoins, il importe de rappeler que la problématique des sites contaminés est du ressort du Canton, plus précisément du Service de l'environnement (Sen). Ce dernier a déjà procédé au recensement des sites pollués du canton, y compris ceux de la commune de Fribourg. Le résultat de ce recensement est accessible sur le site internet du Canton à l'adresse www.geo.fr. Plus particulièrement, il suffit de se rendre sur 'sites pollués' qui se trouve sous la couche environnement.

Sur la base de données du Service de l'environnement, on distingue un certain nombre d'endroits. Ces derniers se rapportent à des

Séance du 24 septembre 2012

Rapport du Conseil communal au sujet du postulat no 7 de M. Hans Werhonig (UDC) et de 6 cosignataires lui demandant d'établir un registre de tous les sites pollués sur le territoire de la ville à partir de 1950 (suite)

lieux d'activité existants ou antérieurs. Par exemple, l'exploitation d'un garage implique la considération du site comme étant pollué ou devant faire l'objet d'une investigation. Le nombre d'endroits en ville de Fribourg est réparti comme suit :

- 47 aires d'exploitation dont 17 nécessitent une investigation;
- 4 aires d'exploitation avec procédure en cours;
- 3 sites de stockage dont 2 avec nécessité d'investigation;
- 1 site de stockage avec procédure en cours.

On distingue les aires d'exploitation qui accueillent des activités susceptibles d'utiliser des produits considérés comme polluants et des sites de stockage qui se bornaient à une décharge.

A noter que le Service de l'environnement a contacté tous les propriétaires de ces sites leur octroyant un délai de réaction. Tous les cas actuellement en procédure s'expliquent par des situations où les propriétaires ont remis en cause l'analyse du Service de l'environnement et ne souhaitent pas que leur propriété figure au répertoire des sites pollués.

Sur la base de ce qui précède, il importe de relever que les sites en question en ville sont répertoriés et une situation assimilable à la décharge de la Pila n'est pas à redouter. Si la situation présentait un quelconque danger, le Sen aurait ordonné la prise de mesures conformément à l'ordonnance sur les sites pollués (Osites).

En conséquence et pour les motifs invoqués, le Conseil communal informe que le répertoire demandé existe déjà et que son suivi est du ressort du Service de l'environnement. Dès lors, il ne peut qu'inviter les personnes intéressées à consulter le site internet mentionné."

Herr Hans Werhonig (UDC) dankt für die detaillierte Antwort.

"Die Schlussfolgerung des Berichtes, ich zitiere 'le répertoire demandé existe déjà et son suivi est du ressort du Service de l'environnement' sind trotzdem etwas dünn. Eine grosse Gemeinde wie die Stadt Freiburg, die vielerorts auf aufgeschüttetem Grund gebaut ist, braucht eine nachdrücklichere Uebersicht als jene, die der Kanton anbietet. Dazu noch ein Zitat von der Webseite des Kantons 'les informations du cadastre du canton se basent essentiellement sur les renseignements fournis par les entreprises concernées'. Viele dieser 'entreprises concernées' sind schon lange verschwunden, aber der Dreck ist geblieben. Und sie wissen es eben immer noch nicht genau was dort ist. Auf alle Fälle wünsche ich mir, dass die Stadt ein scharfes Auge auf ihren eigenen Baugrund hält und in gewissen Fällen etwas weiter geht als im Rahmen des Kantons vorgesehen ist. Dafür meinen herzlichen Dank an den Gemeinderat."

Le postulat n° 7 est ainsi liquidé.

Séance du 24 septembre 2012

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 8 de M. Stanislas Rück (DC/VL) et de 35 cosignataires lui demandant d'examiner les possibilités d'étendre, de varier et d'améliorer les marchés hebdomadaires

M. Stanislas Rück étant excusé ce soir, ce rapport final sera traité lors de la prochaine séance.

ooo

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 9 de M. Jean-Noël Gex (PLR) lui demandant d'analyser les installations pour la pratique du football afin de répondre aux besoins des clubs et de proposer un calendrier pour les premières mesures urgentes

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, résume le rapport ci-après :

"En séance du 27 juin 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 9 de M. J.-N. Gex lui demandant d'analyser les installations pour la pratique du football, afin de répondre aux besoins des clubs et de proposer un calendrier pour les premières mesures urgentes.

Réponse du Conseil communal

1. Introduction

En Suisse comme dans la plupart des pays européens, le football peut être considéré comme le sport populaire n° 1, tant par le nombre de joueurs actifs que par la présence du football dans les médias. 'Dans de nombreux cas, c'est le football qui intègre, bien avant l'école et les Services sociaux, et c'est le football qui socialise les jeunes individus et leur donne leur identité de base' (Michel Platini, Président de l'Union Européenne de Football, avril 2010).

'Le sport, plus largement, aide à trouver des solutions dans un large éventail de domaines comme la santé, la citoyenneté, l'intégration et le dialogue interculturel' (R.-L. Valconcel Siso, vice-président des Comités des Régions de France).

Le football est une école de vie qui ne recherche pas uniquement la performance, comme en témoigne la présence de 41 équipes de juniors au niveau régional. Avec six clubs actifs qui évoluent sur dix terrains officiels, sans compter les surfaces de loisirs, le football occupe une place toute particulière dans la vie sportive de la Ville.

2. Etat de la situation

2.1 Clubs de football en Ville de Fribourg

La Ville de Fribourg compte actuellement six clubs de football :

- FC Beauregard
- FC Richemond
- FC Fribourg
- FC Central
- FC Etoile-Sport
- FC Schoenberg

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 9 de M. Jean-Noël Gex (PLR) lui demandant d'analyser les installations pour la pratique du football afin de répondre aux besoins des clubs et de proposer un calendrier pour les premières mesures urgentes (suite)

Les clubs sont présentés ci-après en fonction des terrains sur lesquels ils évoluent (cf. tableau principal des sites sportifs, annexe A ci-dessous, état au 19 avril 2012).

Club	Fondé en	Lieu d'entraînement principal	1 ^{ère} équipe	2 ^e équipe	Juniors	Collaboration/s
FC Beauregard	1934	Guintzet	4 ^e ligue		Team Guintzet ¹	FC Richemond
FC Richemond	1918	Guintzet	2 ^e ligue	Vétérans	Team Guintzet	FC Beauregard
FC Fribourg	1900	Stade St-Léonard	1 ^{ère} ligue	4 ^e ligue	D/E/F +Team AFF	Team AFF ²
FC Central	1910	Stade de la Motta	4 ^e ligue (3 équipes)		A/B/C/D/E/F	FC Central ³ FC Fribourg
FC Etoile-Sport	1958	Derrière-Les-Jardins	4 ^e ligue	5 ^e ligue	B/D/E/F	En cours ³
FC Schoenberg	1980	Mon-Repos	4 ^e ligue		A/B/C/D/E/F	En cours ³

Remarques :

- 1. Team Guintzet :** Le Team Guintzet regroupe l'ensemble du mouvement junior des FC Richemond et Beauregard. Ce dernier n'est plus très actif dans le domaine de la formation.
- 2. Team AFF :** Le Team AFF (Association Fribourgeoise de Football) intègre une partie importante du mouvement junior du FC Fribourg, équipe qui prête un numéro de jeu au Team AFF afin que ce dernier puisse inscrire des équipes juniors au championnat. De ce fait, le FC Fribourg n'est plus le club formateur, rôle qu'il assumait pleinement il y a quelques saisons encore.
- 3. En cours :** Des collaborations et rapprochements existent. Des conventions entre certains clubs ont été signées, puis rompues en raison de divergences personnelles ou de non respect de ladite convention.

2.1.1 Site sportif du Guintzet

FC Beauregard

Fondé en 1934, le FC Beauregard évolue actuellement en 4^{ème} ligue. En collaboration avec le FC Richemond, il soutient et accompagne le mouvement juniors 'Team Guintzet'.

FC Richemond

Le FC Richemond existe depuis 1918 déjà. Il se maintient au niveau de jeu régional entre troisième et deuxième ligue et participe de manière déterminante au développement du 'Team Guintzet', fort d'environ 200 jeunes.

2.1.2 Stade Saint-Léonard

FC Fribourg

Le club emblématique de la capitale cantonale est aussi le plus ancien des clubs de la Ville, puisqu'il a été fondé en 1900. Il évolue en première ligue et cherche à retrouver sa place dans l'élite du football suisse. Petit-à-petit, il a abandonné la formation, en partenariat du Team AFF (Association Fribourgeoise de Football) dont les structures professionnelles facilitent le développement du secteur formation.

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 9 de M. Jean-Noël Gex (PLR) lui demandant d'analyser les installations pour la pratique du football afin de répondre aux besoins des clubs et de proposer un calendrier pour les premières mesures urgentes (suite)

Le Team AFF joue sous le numéro du FC Fribourg dans le cadre des championnats juniors.

2.1.3 Motta

FC Central

Le FC Central, fondé en 1910, connaît une longue tradition intimement liée à la vie du quartier de la Neuveville, dans lequel se trouve son terrain. Ce club a vécu de très belles années en première ligue nationale. Depuis 2008, il se situe en quatrième ligue et y joue les premiers rôles avec trois équipes. Son comité espère une promotion en troisième ligue au terme de la saison 2011-2012. Son mouvement junior est florissant.

2.1.4 Derrière-Les-Jardins

FC Etoile-Sport

Rival géographique du FC Central, ce club existe depuis 1958 et évolue également en quatrième ligue. Il joue la carte de la formation, avec huit équipes juniors. Il fait partie, avec le FC Central et le FC Schoenberg, des partenaires signataires d'éventuelles conventions favorisant le développement des juniors.

2.1.5 Mon-Repos

FC Schoenberg

Fort de près de 10'000 habitants, le quartier du Schoenberg dispose d'une seule zone verte permettant la pratique du football, le terrain de Mon-Repos. Le développement du club, qui existe depuis 1980, s'en trouve pénalisé. Malgré les conditions difficiles, avec un terrain inadapté, le FC Schoenberg joue toutefois un rôle primordial dans la vie du quartier et dans la formation des jeunes sportifs. La première équipe du FC Schoenberg évolue en quatrième ligue.

2.1.6 Grabensaal

Les deux terrains du Grabensaal sont le lieu d'entraînement des équipes des FC Central, Etoile-Sport et Schoenberg (formation et premières équipes).

Lors de conditions météorologiques défavorables, le terrain principal du Grabensaal peut accueillir des matchs de ligue inférieure des clubs mentionnés ci-dessus. C'est dire la charge considérable, exagérée même, qui est imposée à ces surfaces.

2.2 Infrastructures

De manière générale et afin de préserver la qualité des terrains principaux en herbe naturelle, seuls les matchs officiels et quelques rares entraînements s'y déroulent. La charge d'entraînements admise sur un terrain de football (terrain naturel) se situe entre 12 et 18 heures par semaine.

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 9 de M. Jean-Noël Gex (PLR) lui demandant d'analyser les installations pour la pratique du football afin de répondre aux besoins des clubs et de proposer un calendrier pour les premières mesures urgentes (suite)

2.2.1 Site sportif du Guintzet

Composé de cinq terrains de jeux et de quelques surfaces annexes, le site sportif du Guintzet accueille plusieurs activités comme :

- *le football (1^{ères} équipes des FC Richemond et Beauregard et 'Team Guintzet');*
- *le rugby (deux équipes principales et Juniors);*
- *le tir à l'arc;*
- *le football américain;*
- *le beachvolley.*

Le nombre élevé d'utilisateurs (clubs – public) provoque, à certaines heures de la journée (17.00 heures – 21.00 heures) des 'embouteillages' sur l'ensemble des terrains, en particulier sur les surfaces non cloisonnées.

Il convient de planifier la réalisation d'un nouveau terrain en matière synthétique ainsi que le remplacement d'un terrain en herbe naturelle par un terrain synthétique. Ces surfaces doivent être équipées d'un éclairage.

A court terme, un arrosage automatique devrait être installé sur les terrains 3, 4 et 5.

Une analyse spécifique des infrastructures sera réalisée en 2013, sous réserve de l'acceptation du budget y relatif par le Conseil général.

2.2.2 Stade Saint-Léonard

Le stade Saint-Léonard est au bénéfice d'un statut particulier, en ce sens que la Ville de Fribourg et l'Etat de Fribourg en sont les copropriétaires à raison de 50 % chacun. Ce stade comporte trois terrains de football, à savoir le terrain principal et les deux terrains synthétiques qui se trouvent à côté des patinoires.

Les nouveaux terrains synthétiques ont été inaugurés en août 2007. Ils offrent, grâce à leur structure artificielle, un temps de jeu considérable et peuvent, de ce fait, accueillir une charge significative d'entraînements et de matchs. Seules des conditions météorologiques extrêmes en interdisent l'accès.

Le terrain naturel principal est le fief du FC Fribourg qui y dispute ses matchs officiels (première ligue) et quelques rares entraînements afin de le ménager.

La gestion de ces trois terrains relève de la compétence du gérant du stade Saint-Léonard, par délégation de la Commission du stade Saint-Léonard. Ce gérant est un collaborateur du Service du sport de l'Université de Fribourg qui y travaille à temps partiel.

Selon une convention signée entre le Canton et la Ville de Fribourg, partenaires au sein de la Commission, les clubs de la ville bénéfi-

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 9 de M. Jean-Noël Gex (PLR) lui demandant d'analyser les installations pour la pratique du football afin de répondre aux besoins des clubs et de proposer un calendrier pour les premières mesures urgentes (suite)

cient de 50 % du temps d'utilisation des terrains et de la piste d'athlétisme.

Compte tenu de l'exiguïté des lieux, de nouvelles constructions ne sont pas envisageables. Cependant, un investissement important est à prévoir afin de réhabiliter l'infrastructure du stade principal et de répondre aux normes constructives et sécuritaires de la Ligue suisse de football. Dans l'hypothèse d'une ascension du FC Fribourg en première ligue promotion, ces travaux constitueraient une condition impérative imposée par la Ligue suisse.

2.2.3 Stade de la Motta

Le stade de la Motta est le rendez-vous des équipes du FC Central. Les limites physiques en interdisent une adaptation qui serait nécessaire en cas d'ascension en première ligue. Cas échéant, le FC Central jouerait au stade Saint-Léonard.

Fort de son évolution positive, le FC Central manque également de place pour répondre à ses besoins.

En ce qui concerne les travaux à prévoir, un arrosage automatique devrait être envisagé prochainement. Les mâts d'éclairage subiront un test de résistance (SIA 261) au vent prochainement.

L'état des infrastructures fera l'objet d'une analyse spécifique en 2013, sous réserve de l'acceptation, par le Conseil général, du budget y relatif.

2.2.4 Derrière-Les-Jardins

Ce terrain demeure accessible à tout un chacun du fait de l'absence de treillis. Comme celui de Mon-Repos, il est considéré comme 'zone verte'. Le Club d'Etoile-Sport y dispute ses entraînements et matchs. Compte tenu du développement du club, la surface disponible est nettement insuffisante.

L'état des infrastructures fera l'objet d'une analyse spécifique en 2013, sous réserve de l'acceptation, par le Conseil général, du budget y relatif.

A court terme, un arrosage automatique devrait être installé et les mâts d'éclairage seront changés (budget d'investissement 2012, 100'000 francs, rubrique 900.506.03).

2.2.5 Mon-Repos

Le terrain de Mon-Repos, est également accessible au public, en l'absence de treillis. Il sert de place de jeu pour les jeunes du quartier et reçoit le FC Schoenberg pour les entraînements et les matchs. Compte tenu de l'évolution du club, avec un important mouvement juniors (dix équipes avec près de 160 enfants), l'infrastructure actuelle est nettement insuffisante.

L'éclairage de ce terrain a été amélioré en 2011, afin de permettre le déroulement de matchs en soirée. Par contre, la proximité immédiate d'habitations empêche un éventuel agrandissement. Pour répondre

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 9 de M. Jean-Noël Gex (PLR) lui demandant d'analyser les installations pour la pratique du football afin de répondre aux besoins des clubs et de proposer un calendrier pour les premières mesures urgentes (suite)

aux besoins du club, il convient d'envisager d'autres lieux, comme le relevait le Conseil Communal, lors de sa récente réponse au postulat n° 87 de R. Weibel et de 5 cosignataires. A cet effet, le plan d'investissements de la présente législature prévoit un montant de 3,5 millions de francs en 2015.

2.2.6 Grabensaal

Le site du Grabensaal comprend un terrain dit principal, muni d'un éclairage, et un terrain d'entraînement.

Les équipes du FC Central, du FC Etoile-Sport et du FC Schoenberg se partagent, chaque soir les surfaces disponibles pour leurs entraînements. La répartition des deux terrains entre ces trois clubs relève du parcours du combattant et nécessite compréhension et diplomatie dont les limites sont déjà atteintes.

2.2.7 Etang du Jura / chemin Sainte-Agnès / Montrevers / Grandes-Rames

Ces surfaces sont considérées comme des zones de loisirs et sont à disposition de la population, en principe sans réservation particulière, sauf lorsqu'il s'agit, par exemple, de tournoi à six joueurs.

D'autres surfaces similaires (deux) se situent à proximité de la HEP, à la route de Morat, à proximité des halles de sports de cette haute école, sur le domaine privé cantonal.

2.3 Commentaires

De manière générale, on peut constater que le football se porte bien en ville de Fribourg, et que les clubs sont bien gérés. En raison de l'évolution des clubs et notamment des mouvements juniors, ainsi qu'à la suite de l'attribution d'un terrain (Guintzet) aux clubs de rugby et de football américain, les infrastructures actuelles ne permettent plus de répondre à toutes les demandes. Cette situation a pour conséquence que les clubs se voient aujourd'hui contraints de refuser l'accueil de nouveaux jeunes. Par conséquent, il est nécessaire de prévoir la construction de plusieurs nouveaux terrains de football, en particulier de terrains synthétiques, permettant une occupation élevée, particulièrement pour les entraînements.

Si le manque de terrains est un souci majeur, la déficience actuelle des vestiaires en est un autre. Ces vestiaires sont souvent vétustes ou exigus et ne répondent plus aux besoins actuels. Des interventions devraient également être prévues sur ces infrastructures.

3. Analyse – Réflexions

3.1 Pro activité du service des Sports

Depuis fin 2008, le service des Sports invite régulièrement les présidents des clubs de la ville de Fribourg à un échange de vues. La dernière rencontre a eu lieu au mois de janvier 2012.

A la suite de ces discussions très positives, il s'est avéré que la collaboration entre les différents acteurs du football en ville est non seulement possible, mais indispensable si l'on désire instaurer une

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 9 de M. Jean-Noël Gex (PLR) lui demandant d'analyser les installations pour la pratique du football afin de répondre aux besoins des clubs et de proposer un calendrier pour les premières mesures urgentes (suite)

certaine continuité dans la formations de jeunes joueurs. L'expérience démontre cependant qu'en certaines circonstances, les intérêts d'un club sont en contradiction avec ceux des autres, par exemple lorsqu'il s'agit de l'utilisation des terrains. Cette situation a tendance à s'aggraver, de sorte que les conventions existantes sont remises en question.

3.2 Communes voisines : Situation

A la suite d'une prise de contact avec les présidents des clubs de football de Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne, il se confirme que la charge d'entraînements et de matchs sur les terrains de jeu concernés ne laisse aucune marge de manœuvre pour accueillir des équipes de la ville.

La solution n'est donc pas à rechercher à travers une présence d'équipes de clubs de la ville chez nos voisins, dont certains collaborent déjà avec des associations comme AS La Sonnaz (Association Sportive regroupant le mouvement junior de Belfaux, Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot).

4. Aspects financiers

4.1 Coûts d'entretien des terrains

En séance du 30 mai 2011, le Conseil communal répondait au postulat n° 46 de MM. C. Allenspach et T. Steiert lui demandant de communiquer au Conseil général la liste détaillée des subventions indirectes. Selon ce rapport, les frais annuels d'entretien d'un terrain de football s'élèvent à environ 40'000 francs. En y ajoutant les frais annuels des machines, l'entretien des 10 terrains de la ville se monte ainsi à environ 450'000 francs. Il convient de rappeler que ces frais sont entièrement pris en charge par la Ville, les clubs ne paient aucune location pour ces infrastructures.

4.2 Investissements

La construction des deux terrains en matière synthétique au stade Saint-Léonard a permis de retenir un prix moyen de 1, 5 million de francs, non compris l'aménagement du fonds, pour la réalisation d'un seul terrain.

5. Conclusion

En réponse aux différentes demandes de M. J.-N. Gex, le Conseil communal répond de la manière suivante :

5.1 Terrain de Mon-Repos : Eclairage

La mise aux normes a été réalisée en été 2011.

5.2 Terrains supplémentaires au Schoenberg

La réponse du Conseil communal au postulat n° 87 de M. R. Weibel a permis au Conseil communal de se déterminer à ce sujet en séance du Conseil général du 5 mars 2012.

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 9 de M. Jean-Noël Gex (PLR) lui demandant d'analyser les installations pour la pratique du football afin de répondre aux besoins des clubs et de proposer un calendrier pour les premières mesures urgentes (suite)

5.3 Aménagement du Grabensaal

A ce jour, il n'est pas envisageable, pour des raisons de disponibilités structurelles et financières, de prévoir des améliorations aux vestiaires, du rangement et des accès.

Dans un premier temps, le Conseil communal invite le service des Sports à réunir à nouveau les clubs intéressés afin qu'ensemble, des solutions d'optimisation des installations existantes soient trouvées.

5.4 Guintzet, nouveaux terrains

Le Conseil communal est sensible au fait que de nouvelles activités (rugby, football américain et, dans une moindre mesure, le beach-volley) occupent un espace auparavant dévolu à la pratique du football. Il les encourage tout en sachant que le gâteau n'est pas plus grand et que les tranches en deviennent toujours plus petites.

Idéalement, un nouveau terrain synthétique devrait être construit sur le site, sur une surface encore disponible. En outre le terrain n° 4 (actuellement un terrain naturel, destiné aux entraînements) devrait être transformé en terrain synthétique également. La charge d'utilisation du site serait ainsi multipliée par un facteur de 4 à 6. L'investissement pour ce projet, sans l'aménagement du fonds, est estimé à 3,5 millions de francs. En l'état, le plan d'investissement prévoit un montant de 1,5 million de francs pour 2016, correspondant à un terrain synthétique.

5.5 Stade Saint-Léonard

La question de la mise en conformité du stade universitaire Saint-Léonard a fait l'objet d'une analyse par le bureau d'architectes bfik.

Se basant sur l'état des lieux et les normes actuelles de la 'Swiss Football League', l'étude a abouti à un programme minimal devisé à 14 millions et maximum à 30 millions de francs.

La Commission du stade Saint-Léonard, en charge du projet, examinera les différentes options. Il convient de rappeler que tant l'Université que la Ville prévoient d'importants investissements ces prochaines années et ne pourront dès lors pas traiter ce projet de manière prioritaire.

Malgré les contraintes financières et nonobstant les problèmes de place, le Conseil communal étudiera néanmoins toute proposition d'investissement destiné à aménager ou construire de nouvelles surfaces synthétiques sur son territoire. Il n'est cependant aujourd'hui pas en mesure de préciser un calendrier.

Il convient de rappeler que le Conseil communal a inscrit, dans son programme de législature en matière de sport, l'établissement d'un plan directeur des infrastructures sportives, notamment en matière de terrain de football. Les conclusions de ce document devraient être disponibles au premier trimestre 2014. Enfin, une dernière remarque concernant les vestiaires qui exigeront une intervention ces prochaines années.

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 9 de M. Jean-Noël Gex (PLR) lui demandant d'analyser les installations pour la pratique du football afin de répondre aux besoins des clubs et de proposer un calendrier pour les premières mesures urgentes (suite)

6. Collaboration avec les clubs de football

J'en viens à la collaboration avec les clubs de football. Nous avons réussi à établir une collaboration régulière avec tous les clubs de football. Nous les recevons en moyenne deux fois par année. Tous ces clubs de football de la ville se retrouveront ainsi le 10 octobre 2012 au service des Sports de la Ville. Nous pouvons ainsi régler des questions de coordination afin d'obtenir des synergies entre eux. Nous arrivons à optimiser l'utilisation des infrastructures existantes par les six clubs. Cette collaboration n'avait pas toujours été très fructueuse au cours des années passées."

M. Jean-Noël Gex (PLR) remercie le Conseil communal ainsi que le service des Sports de cette analyse. "Si je suis satisfait de cette analyse, je ne le suis pas tout à fait de la mise en œuvre des mesures qui s'avèrent, à notre sens, urgentes.

En effet, les responsables de mouvements juniors, je dis bien des mouvements juniors et non pas du sport de compétition, sont tributaires de la géographie et de l'accessibilité des terrains. Aujourd'hui, le FC Central draine tout le quartier de Pérolles, voire même celui de Beaumont ainsi que le Bourg. L'accès du terrain de la Motta en bus est une clef de la réussite du recrutement. La mission des clubs est d'offrir une structure pour éviter que des jeunes ne commettent des déprédations et autres dommages en ville.

Malheureusement, à l'heure actuelle, il n'est plus possible d'accueillir davantage de jeunes faute d'infrastructures, non seulement en été, mais aussi en hiver pour les entraînements en salle.

J'aurais souhaité une plus grande créativité, avec par exemple la réalisation d'une nouvelle infrastructure sur la plaine des Neigles, utilisable par le FC Schoenberg, le FC Etoile et le FC Central. Oui, nous pourrions être créatifs et innovateurs en couvrant un terrain synthétique avec une bulle en hiver pour palier le manque de salles de sport. Oui, il existe des solutions.

En 1972 déjà, aux heures de gloire du FC Central, on lançait l'idée de la construction d'un nouveau stade aux Neigles ou à la Maigne. On n'invente rien. Il faut simplement maintenant passer à la planification de cet équipement sous peine de refuser aux enfants la possibilité de s'exprimer par le sport.

Le FC Central a aujourd'hui inscrit une équipe de filles dans le championnat des juniors. Il serait regrettable que cette expérience se termine à la fin de la saison faute de vestiaires et d'infrastructures."

Le postulat n° 9 est ainsi liquidé.

Séance du 24 septembre 2012

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 10 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS), de Mme Claudine Esseiva (PLR), de MM. Marc-Antoine Gamba (DC/VL), Xavier Ganioz (PS), de Mme Christa Mutter (Verts) et de M. Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 35 cosignataires, lui demandant que les 100 % de l'électricité consommée par la Commune soient couverts dès 2022 par des achats d'électricité d'origine renouvelable

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 27 juin 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 10 de M. P.-O. Nobs, de Mme C. Esseiva, de MM. M.-A. Gamba, X. Ganioz, de Mme C. Mutter et de M. R. Weibel, ainsi que de 35 cosignataires, lui demandant que les 100 % d'électricité consommée par la Commune soient couverts dès 2022 par des achats d'électricité d'origine renouvelable.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal partage les objectifs des postulants. Dans ce sens, il a analysé avec soin et dans le détail les différentes propositions qui lui ont été soumises par Groupe E au sujet de la fourniture et de l'origine de l'électricité consommée par la Ville.

Au terme de ces réflexions, il a décidé de signer, en octobre 2011, un contrat de vente de courant vert liant la Commune de Fribourg et le Groupe E, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014.

L'accord dont il est question porte notamment sur les aspects suivants :

1. *Il permet à la Ville de Fribourg d'opter pour un approvisionnement électrique entièrement issu d'énergie renouvelable, produite localement.*
2. *Contrairement à l'énergie conventionnelle qui provient de diverses sources (nucléaire, fossile, non vérifiable, etc.), le courant vert désormais consommé par la Ville correspond à une production 100 % renouvelable et écologique. Ce courant repose sur deux types de certification des ouvrages de production.*
 - a. *La première certification concerne une production hydraulique 'garantie d'origine' qui provient des barrages fribourgeois. Elle représente 75 % de l'origine du courant.*
 - b. *La part restante, 25 %, est constituée par du courant certifié 'Naturemade star'. Pour information, ce label est attribué par l'Association pour une énergie respectueuse de l'environnement et garantit que les critères écologiques les plus stricts d'Europe ont été utilisés pour la production du courant. En l'occurrence, l'origine du courant 'Naturemade star', produit par Groupe E, est constituée par le barrage de la Maigrauge et l'installation photovoltaïque de Saint-Léonard.*

En s'approvisionnant en courant dont l'origine est garantie et certifiée 'Naturemade star', la Ville a décidé d'acquérir une électricité 100 % renouvelable et contribue ainsi grandement à la défense et à la protection de l'environnement. De plus, la décision prise par le Conseil communal contribue à réduire l'empreinte écologique de la Commune en termes de Co².

Ce contrat est également une contribution au développement des énergies renouvelables dans la région et à l'optimisation de la

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 10 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS), de Mme Claudine Esseiva (PLR), de MM. Marc-Antoine Gamba (DC/VL), Xavier Ganioz (PS), de Mme Christa Mutter (Verts) et de M. Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 35 cosignataires, lui demandant que les 100 % de l'électricité consommée par la Commune soient couverts dès 2022 par des achats d'électricité d'origine renouvelable (suite)

durabilité de la Commune de Fribourg dans le sens d'un soutien actif à une politique basée sur le développement durable.

En guise d'information complémentaire, il faut noter que le contrat pourra être reconduit ou adapté.

La Ville de Fribourg consomme donc aujourd'hui du courant vert 100 % renouvelable et écologique.

Concernant la proportion souhaitée par les postulants, qui demandent que 40 % de la consommation soient de type 'Naturemade star', si le Conseil communal a pris note de cette demande, il estime prématuré de s'engager à ce stade. En effet, le Conseil considère que la proportion correcte entre courant garanti d'origine et le courant certifié 'Naturemade star' devra être traitée dans le cadre de la prochaine négociation avec Groupe E lors du renouvellement du contrat, c'est-à-dire dans trois ans, étant précisé que l'origine du courant proposé par Groupe E, ainsi que les éventuels surcoûts y relatifs à la Ville, devront être pris en considération dans le cadre de la décision à prendre."

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) s'exprime comme suit au nom des postulants :

"Nous pouvons nous estimer satisfaits. Nous demandions d'arriver à une proportion de 100 % d'électricité d'origine renouvelable dans un délai de dix ans. Nous l'avons obtenu en une année. Le bémol concerne la répartition du 'mixte'. Nous espérons parvenir à une part de 40 % de 'Naturemade star' dans ce mélange. Pourquoi ? Tout simplement, afin de favoriser le développement notamment de l'énergie solaire dans notre ville et ne pas simplement nous contenter de nous reposer sur les lauriers des installations hydrauliques existantes.

Nous avons pris note que ce contrat est passé pour la période 2012 à 2014. Nous serons très attentifs au moment du renouvellement de ce contrat et nous attendons du Conseil communal qu'il maintienne son effort. Il serait en effet très dommageable que tout s'arrête en 2014. Nous souhaitons également une amélioration du 'mixte' pour y renforcer la part du solaire."

Le postulat n° 10 est ainsi liquidé.

ooo

16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 11 de Mmes Yolande Peisl-Gaillet (Verts) et Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 25 cosignataires, lui demandant de mener une réflexion globale pour l'aménagement du secteur Boxal-Cardinal-Arsenaux

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 26 septembre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n°11 de Mmes Y. Peisl-Gaillet et E. Strozzi, ainsi que de 25 cosignataires, lui demandant de mener une réflexion globale pour l'aménagement du secteur Boxal-Cardinal-Arsenaux.

Il s'agit de viser un développement cohérent de l'ensemble des sites Boxal-Cardinal-Arsenaux en prenant en compte notamment le type d'activités, la gestion de la mobilité sur les axes de circulation qui tra-

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 11 de Mmes Yolande Peisl-Gaillet (Verts) et Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 25 cosignataires, lui demandant de mener une réflexion globale pour l'aménagement du secteur Boxal-Cardinal-Arsenaux (suite)

versent ce secteur et les liaisons avec le réseau autour du périmètre en question.

De façon plus précise, la requête des postulants consiste à obtenir la suspension de l'ensemble des PAD en élaboration, afin qu'une nouvelle démarche puisse être mise sur pied pour un périmètre plus élargi. Cette demande est provoquée par l'achat du site Cardinal, événement exceptionnel pour la Ville.

Réponse du Conseil communal

L'état de développement des dossiers Boxal-Cardinal-Arsenaux n'est pas homogène. En effet, le PAD Boxal est désormais adopté et les permis de construire qu'il autorise ont été octroyés par la Préfecture. Par conséquent, il n'est plus pensable de suspendre les procédures liées à ce site.

Concernant le secteur des Arsenaux, là aussi, la procédure de demande préalable a abouti et le processus lié à l'adoption du plan de détail est lancé, sachant que le dossier a été préavisé favorablement par l'ensemble des services de l'Etat et qu'il est fondamentalement soutenu par tous les propriétaires du périmètre touché par le PAD.

Concernant le secteur Cardinal, la Ville et l'Etat se sont entendus sur le type de procédure à lancer : un concours d'urbanisme sera publié dès le 28 septembre 2012. Il intéressera architectes, urbanistes, paysagistes et ingénieurs.

Cependant, les objectifs du postulat dont il est question peuvent néanmoins être atteints concernant les aspects liés à la mixité des activités, à la mobilité et aux relations que ces trois sites, à fort potentiel, doivent pouvoir entretenir avec le contexte urbain.

Ainsi, la mixité des activités est prise en considération dans le cadre des différents PAD, conformément au PAL en force, sachant que les secteurs Arsenaux et Boxal favoriseront pour une grande part, le logement ainsi que des activités de type tertiaire. Quant au secteur Cardinal, il est voué à devenir principalement un Parc technologique.

Pour les activités urbaines liées à la culture ou aux arts, aux espaces de rencontres et aux équipements publics un équilibre sera trouvé. A titre d'exemple, le PAD du secteur des Arsenaux prévoit la construction de la Haute Ecole de Santé sociale, éventuellement l'implantation du Musée d'histoire naturelle. Des activités complémentaires (habitat, commerces, galeries) sont également envisagées sur le site Cardinal, le but étant d'en faire un véritable quartier en ville de Fribourg.

La mixité des activités est donc garantie pour le secteur Boxal-Cardinal-Arsenaux, étant précisé que chaque périmètre saura mettre en avant un aspect particulier, logement, parc technologique ou administration, tout en intégrant des activités et des fonctions secondaires complémentaires afin de créer la matière qui permettra à une vie sociale et culturelle d'y trouver sa place.

Le deuxième aspect du postulat concerne la gestion de la mobilité sur l'ensemble de ces trois périmètres (Boxal-Cardinal-Arsenaux), sur les axes de circulation qui traversent le secteur et les liaisons avec le réseau autour du périmètre.

Concernant cet aspect précis, le Conseil communal rejoint le souci des postulants. Dans ce sens, les démarches suivantes ont d'ores et déjà été entreprises.

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 11 de Mmes Yolande Peisl-Gaillet (Verts) et Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 25 cosignataires, lui demandant de mener une réflexion globale pour l'aménagement du secteur Boxal-Cardinal-Arsenaux (suite)

Une étude globale prenant en compte l'ensemble du quartier de Pérolles, périmètre compris dans le triangle place de la Gare – UNI 2 – passage du Cardinal, est en cours. Son but est de définir, à terme, le statut des différentes rues et routes, en particulier le boulevard, le schéma des circulations pour l'ensemble du périmètre ainsi que les problèmes spécifiques du passage du Cardinal, de la route des Arsenaux sans oublier celle de l'Ancienne voie industrielle, notamment. Cette réflexion d'ensemble a pour objectif premier de dicter ensuite des mesures appropriées pour des sites spécifiques, tel que celui du périmètre du PAD Arsenaux.

Au sujet du site Cardinal, le comité de pilotage constitué d'une délégation du Conseil d'Etat et d'une délégation du Conseil communal, a décidé de lancer, parallèlement au concours d'urbanisme, une étude de circulation pour le réseau routier situé à proximité immédiate du site Cardinal. En outre, les participants au concours d'idées devront proposer, dans le cadre d'une réflexion 'plus large, des pistes quant à l'optimisation des liaisons entre le secteur Cardinal – futur quartier 'Blue Factory' – et le quartier de Pérolles, notamment en intensifiant les connexions liées à la mobilité douce. L'hypothèse de créer de nouvelles liaisons mettant en relation Cardinal et le futur quartier des Arsenaux, a été formulée, par exemple.

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal démontre qu'il est attentif à coordonner l'ensemble des enjeux liés à l'urbanisation, mais également à la mixité des activités, la gestion de la mobilité et aux liaisons entre les nouveaux quartiers et le contexte urbain existant pour l'ensemble du secteur Boxal-Cardinal-Arsenaux."

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) s'exprime comme suit :

"Je remercie le Conseil communal de cette réponse qui ne me satisfait que partiellement. Cette réponse confirme surtout l'impression d'une politique 'patchwork' en matière d'aménagement.

Je me demande simplement s'il est judicieux de mener en parallèle deux études de circulation, la première pour le quartier de Pérolles, la seconde pour le site Cardinal. J'espère que ce ne soit pas une dispersion des ressources."

Le postulat n° 11 est ainsi liquidé.

ooo

17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 12 de Mmes Marine Jordan (PS), Manon Delisle (PS) et Maria Helena Molliet (PS), ainsi que de 33 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité d'offrir un abonnement annuel TPF (zone 10) à prix réduit aux enfants habitant en ville de Fribourg

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, renonce à lire le rapport ci-après de l'Exécutif :

"En séance du 26 septembre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 12 de Mmes M. Jordan, M. Delisle et M. H. Molliet ainsi que de 33 cosignataires lui demandant d'étudier la possibilité d'offrir un abonnement annuel TPF (zone 10) à prix réduit aux enfants habitant en ville de Fribourg.

Réponse du Conseil communal

En préambule, pour son analyse financière, le Conseil communal a pris les bases suivantes :

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 12 de Mmes Marine Jordan (PS), Manon Delisle (PS) et Maria Helena Molliet (PS), ainsi que de 33 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité d'offrir un abonnement annuel TPF (zone 10) à prix réduit aux enfants habitant en ville de Fribourg (suite)

- Abonnement junior pour 1 zone, au prix de 414 francs pour une année;
- Nombre d'enfants entre 6 et 16 ans, selon la statistique du Contrôle des habitants du 16 août 2012, soit 3'198 enfants;
- Nombre d'enfants retenus pour la proposition b) : pas de statistiques internes sans recours à des frais externes importants. De ce fait, le Conseil communal a retenu les pourcentages suivants :
 - o 50 % : 1^{er} enfant du ménage
 - o 30 % : 2^{ème} enfant du ménage
 - o 20 % : 3^{ème} enfant du ménage et suivants.

Après une analyse étendue de la demande, nous pouvons estimer son coût comme suit :

- **Proposition a) : "Un abonnement annuel au prix forfaitaire de 100 francs par enfant"**

Un abonnement annuel enfant coûte 414 francs. Avec un prix forfaitaire de 100 francs, la Commune devrait supporter la différence, soit 314 francs. Pour 3'198 enfants concernés, le coût se monte à 1'004'172 francs.

- **Proposition b) : "Un abonnement annuel au prix forfaitaire de 200 francs pour le premier enfant du ménage, 150 francs pour le deuxième enfant et 100 francs pour le troisième enfant et suivants"**

Selon les hypothèses retenues et présentées ci-dessus, le montant à charge de la Commune pour cette proposition serait le suivant :

	Nombre d'enfants	Coût de l'abonnement pour la Ville	
1er enfant	1'599	Fr. 214.00	Fr. 342'186.00
2ème enfant	959	Fr. 264.00	Fr. 253'176.00
3ème et suivants	640	Fr. 314.00	Fr. 200'960.00
Globalement, le coût de cette mesure est de			Fr. 796'322.00

- **Proposition c) : "Un abonnement annuel avec un rabais de 50 %"**

En prenant en compte que 3'198 enfants sont concernés et l'abonnement annuel étant de 414 francs le coût pour la Ville serait de 661'986 francs

Par rapport aux autres communes, il faut rappeler que les enfants de la ville bénéficient d'écoles primaires et d'écoles secondaires proches de leur domicile et leur permettant, la plupart du temps, de pouvoir s'y rendre à pied. Ce qui n'est pas le cas pour les élèves des cycles

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 12 de Mmes Marine Jordan (PS), Manon Delisle (PS) et Maria Helena Molliet (PS), ainsi que de 33 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité d'offrir un abonnement annuel TPF (zone 10) à prix réduit aux enfants habitant en ville de Fribourg (suite)

d'orientation des communes avoisinantes qui doivent prendre le bus ou le train pour venir dans leur école en ville.

Pour tenir compte de la spécificité de certains quartiers de la Ville, ainsi que pour certaines activités, le Conseil communal a intégré les services de transports suivants :

TRANSPORTS BUS TPF PAYES AUX ELEVES DE LA VILLE 2011/12

Bourguillon	60	élèves env.	Fr. 414.00	abo. annuel	Fr. 24'840.00
Développement	30	élèves env.	Fr. 414.00	abo. annuel	Fr. 12'420.00
Accueil	40	élèves env.	Fr. 46.00	abo. mensuel	Fr. 1'840.00
Culture (spectacles)					Fr. 8'200.00
Transport à la piscine					Fr. 108'000.00
Transport à la patinoire					Fr. 30'000.00
Bus scolaire, salaire non compris (imputation interne)					Fr. 11'200.00
					Fr. 196'500.00
				./. Participation des élèves au transport	Fr. 14'400.00
					Fr. 182'100.00

En outre, le Conseil communal rappelle qu'une carte junior, mise en vente pour 30 francs par année pour les deux premiers enfants et gratuite à partir du troisième enfant, permet aux enfants, accompagnés d'un de leurs parents muni d'un titre de transport valable, de voyager pendant toute une année gratuitement dans les transports publics en Suisse. Le lien internet www.cff.ch/abonnements-et-billets/abonnements/en-voyage-avec-ses-enfants-ou-ses-petits-enfants.html donne toutes les informations utiles.

Cette offre permet aux enfants dès le plus jeune âge de s'acclimater à toutes les sortes d'offres des transports publics et de prendre ainsi modèle sur l'exemple des adultes.

Dans le cadre du budget 2012, le Conseil communal a continué de soutenir de manière importante les familles en augmentant le budget pour les crèches et garderies de plus de 515'000 francs par rapport à 2011. Ce budget est pour cette année de 4'215'000 francs. De plus, le budget pour les accueils extrascolaires représente un montant de 2'692'000 francs.

La Ville de Fribourg est actuellement une des seules communes à offrir des activités culturelles et sportives extrascolaires gratuites permettant à tous les enfants de bénéficier d'occupations en dehors du cadre scolaire. Pour les plus grands, la Commune subventionne de manière importante les centres de loisirs et depuis deux ans les activités de 'midnight sport' et culture.

Face aux coûts élevés supplémentaires que ces mesures impliqueraient, à la problématique budgétaire déjà déficitaire pour 2012, ainsi qu'aux efforts financiers importants que la Ville fait déjà pour les familles, le Conseil communal ne peut pas prioriser cette proposition pour les années futures."

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 12 de Mmes Marine Jordan (PS), Manon Delisle (PS) et Maria Helena Molliet (PS), ainsi que de 33 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité d'offrir un abonnement annuel TPF (zone 10) à prix réduit aux enfants habitant en ville de Fribourg (suite)

Mme M. Genoud-Page ajoute les deux commentaires suivants :

"Il s'agit ici d'une analyse financière dans la perspective d'un avenir difficile. C'est également une vision définissant des priorités en matière d'objectifs, ce qui est aujourd'hui absolument nécessaire. Il est évident que si nos rentrées fiscales n'avaient pas été amputées par des décisions étatiques critiquables ces dernières années – décisions que nous avons du reste toujours jugées hasardeuses et même dangereuses – la réponse du Conseil communal de ce soir aurait été tout autre."

Mme Marine Jordan (PS) fait la déclaration suivant :

"Les postulantes sont extrêmement déçues de la réponse du Conseil communal. Il nous semble en effet, que le Conseil communal a fait preuve de fort peu de bonne volonté à l'égard de ce postulat. Il n'a pas cherché à prendre contact avec la communauté tarifaire Frimobil pour négocier un paquet d'abonnements à un tarif préférentiel. Le Conseil communal aurait également pu envisager de proposer des abonnements à prix réduit au minimum en faveur de familles à faible capacité financière."

Dans sa réponse, le Conseil communal propose aux parents l'achat d'une carte 'Junior' auprès des CFF. Sachant que cette carte n'est utilisable qu'avec l'un des parents de l'enfant, cette proposition ne répond absolument pas à l'objectif du postulat n° 12 qui était notamment d'encourager l'autonomie des enfants en ville de Fribourg."

Plusieurs villes de Suisse romande, dont Lausanne et Sierre, ont compris l'intérêt d'une telle offre. Il nous aurait semblé important que Fribourg tant en termes d'attractivité pour les familles qu'en termes de soutien à la mobilité douce fasse un geste allant dans ce sens."

Je le répète, les postulantes sont extrêmement déçues de cette réponse."

Le postulat n° 12 est ainsi liquidé.

ooo

18. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 13 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 30 cosignataires lui demandant de peindre des lignes blanches de sécurité sur les trottoirs des arrêts de bus

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et Mobilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 26 septembre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 13 de M. P.-A. Perritaz et de 30 cosignataires lui demandant de peindre des lignes blanches de sécurité sur les trottoirs des arrêts de bus."

En substance, le texte du postulat met en avant l'utilité des lignes blanches de sécurité peintes sur le sol aux arrêts de bus pour la sécurité des piétons. De l'avis de son auteur, ce marquage présente l'avantage d'inciter les piétons se trouvant à l'arrêt à se tenir en retrait du trottoir le long duquel le bus s'arrête et, ainsi, d'éviter qu'ils ne soient heur-

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 13 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 30 cosignataires lui demandant de peindre des lignes blanches de sécurité sur les trottoirs des arrêts de bus (suite)

tés par le rétroviseur droit du bus ou par la rampe d'accès pour les chaises roulantes, lors de son abaissement.

L'auteur regrette le fait qu'au contraire de la commune de Granges-Paccot, qui a peint un tel marquage à tous ses arrêts de bus, seuls trois arrêts en sont équipés en ville de Fribourg à l'heure actuelle : il s'agit des arrêts Gare, Saint-Pierre et Python. En conclusion, le postulat demande qu'une ligne de sécurité soit peinte à tous les arrêts de bus situés en ville. Il s'agirait d'un petit investissement pour une meilleure sécurité de tous.

Réponse du Conseil communal

Les lignes blanches de sécurité sont dénommées lignes tactilo-visuelles. On les retrouve principalement sur les quais des arrêts ferroviaires, où elles sont obligatoires pour délimiter des zones sûres dans lesquelles les voyageurs peuvent se tenir, en règle générale, en toute sécurité. Leur mise en place est prévue par des prescriptions techniques annexées aux dispositions d'exécution de l'ordonnance fédérale sur les chemins de fer (OCF).

En revanche, un tel marquage n'est pas préconisé de manière systématique par les différentes normes régissant l'aménagement des arrêts des transports publics, notamment les arrêts de bus. Ainsi, les directives édictées par le Bureau suisse 'Personnes handicapées et transports publics' (HTP), approuvées par l'Office fédéral des transports (OFT) et l'Union des transports publics (UTP), prévoient, en ce qui concerne le concept de marquage au sol des infrastructures d'arrêt de bus, un marquage optique contrasté le long de la bordure d'arrêt uniquement dans les cas où la hauteur de cette dernière est égale ou supérieure à 20 cm¹. Ce marquage a pour objectif d'informer les personnes malvoyantes de la présence d'une bordure surélevée pour assurer un accès de plain-pied aux véhicules des transports publics. Pour leur part, les recommandations Equiterre comportent également un certain nombre de prescriptions applicables aux arrêts des transports publics ; celles-ci portent notamment sur les dimensions minimales ainsi que les principes d'accessibilité². Or, à l'instar des directives HTP citées ci-dessus, ces recommandations prévoient également la règle selon laquelle le marquage d'une bande blanche doit longer la bordure d'arrêt dans les cas où la différence de niveau entre la plate-forme d'arrêt et la chaussée dépasse 20 cm. Il est à relever que les recommandations précitées sont considérées comme étant les documents de référence. Elles sont également conformes à l'ordonnance fédérale sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics (OTHand).

Au vu de ce qui précède, l'on constate que la peinture de lignes tactilo-visuelles aux arrêts de bus ne s'impose pas pour tous les arrêts de bus mais seulement pour ceux dont la hauteur de la bordure est égale ou supérieure à 20 cm. Or, en ville de Fribourg, les bordures aména-

¹ Directive "Bus / Tram : infrastructure + véhicules" édictée par le Bureau suisse "Personnes handicapées et transports publics" (HTP)

² "Un espace public pour tous - Guide pour une planification cohérente" - Equiterre, octobre 2007, fiche 10

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 13 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 30 cosignataires lui demandant de peindre des lignes blanches de sécurité sur les trottoirs des arrêts de bus (suite)

gées aux arrêts de bus mesurent actuellement entre 10 et 17 cm. Compte tenu de leur dimension, les bordures des arrêts de bus situés en ville ne nécessitent donc pas d'être signalées par un marquage particulier.

S'agissant du marquage existant aux arrêts TPF Gare, Saint-Pierre et Python, celui-ci avait à l'époque été mis en place suite à une demande des 'Transports publics fribourgeois' (TPF), qui souhaitaient notamment que les voyageurs puissent se tenir en retrait des bus aux arrêts les plus fréquentés. Dans ce cadre, il avait été admis d'équiper, à bien plaisir, les trois arrêts précités. Il ne s'agissait en revanche pas, à l'origine, d'un marquage lié à des exigences pour les personnes handicapées mais d'une mesure de sécurité supplémentaire que les TPF souhaitaient étendre aux autres arrêts importants du réseau urbain. Après réflexion, les services communaux avaient toutefois décidé de renoncer à généraliser un tel marquage, qui ne s'imposait pas selon les normes en vigueur.

Ces constats n'ont pas changé entretemps, mais les services concernés procéderont néanmoins à une analyse de la situation et proposeront, au besoin, des marquages supplémentaires. Il est inutile de préciser que peu d'arrêts se prêtent à un tel marquage. Je vous cite un exemple : celui de la Cathédrale, tout proche d'ici, fréquenté par de nombreux enfants, qui ne conviendrait pas. Au surplus, il est à noter que, conformément à la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (art. 22 al. 1 LHand), les constructions, installations et véhicules de transports publics qui sont déjà en service doivent être adaptés aux besoins des personnes handicapées jusqu'au 31 décembre 2023. La Ville de Fribourg a ainsi procédé, dans ce cadre, à un inventaire des infrastructures existantes (arrêts de bus) et pourvoira, le cas échéant, aux éventuelles adaptations techniques requises. Parmi ces dernières figure notamment la question de l'uniformisation de la hauteur des bordures aux arrêts de bus à 15 cm. C'est dans ce cadre-là que l'ajout de marquages supplémentaires sera étudié.

En conclusion et pour ces motifs, le Conseil communal estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition contenue dans le présent postulat."

Le Président demande à M. P.-A. Perritaz s'il est satisfait de cette réponse.

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) répond comme suit :

"Non, je suis déçu de la réponse du Conseil communal. J'ai déposé un postulat fondé sur un argument clair, concernant la sécurité des piétons et des usagers des transports publics aux arrêts de bus. On me répond que pour les aveugles, ce n'est pas obligatoire vu la hauteur des trottoirs de la ville. Je me réjouis néanmoins que la question soit réexaminée. Je n'en n'invite pas moins le Conseil communal à se rendre à la sortie des classes à midi à l'avenue du Général-Guisan, direction de la Gare, pour les classes primaires et du CO de Jolimont; à l'arrêt de Pérolles – Charmettes, en direction de la Gare, pour le CO de Pérolles; à l'arrêt de la rue de l'Industrie, direction de la Gare, pour le Collège de Sainte-Croix; à l'arrêt du Stadtberg pour les écoles enfantines et primaires, afin de constater que mon postulat était tout à fait légitime."

Le postulat n° 13 est ainsi liquidé.

Séance du 24 septembre 2012

19. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 14 de Mmes Lise-Marie Graden (PS) et Marine Jordan (PS), ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant la pose d'un grillage pour arrêter les ballons sur la place de jeu de l'école enfantine du Jura

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond dans les termes ci-après :

"En séance du 26 septembre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n°14 de Mmes L.-M. Graden et M. Jordan, ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant la pose d'un grillage pour arrêter les ballons sur la place de jeu de l'école enfantine du Jura.

Réponse du Conseil communal

Le postulat avait pour objectif d'installer un grillage stoppant les ballons sur la place de jeu de l'école enfantine du Jura, cela principalement dans un souci de sécurité. Cette requête a été suivie de façon favorable par le Conseil communal.

Le grillage souhaité a été posé par les services de la Ville, en juillet 2012, afin de préparer la rentrée scolaire 2012-2013."

Mme Lise-Marie Graden (PS) s'exprime comme suit :

"Je me réjouis de ce message d'espoir. Un postulat peut donc s'achever par une réponse positive. Un grand merci !"

Le postulat n° 14 est ainsi liquidé.

ooo

20. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 15 de Mme Lise-Marie Graden (PS) et de M. Jérôme Hayoz (PS), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant d'étudier l'aménagement d'une place de jeux dans le quartier du Bourg, en particulier au Marché-aux-Poissons

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 26 septembre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n°15 de Mme L.-M. Graden et de M. J. Hayoz, ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant d'étudier l'aménagement d'une place de jeux dans le quartier du Bourg, en particulier au Marché-aux-Poissons.

Ce postulat met en exergue le fait que le quartier du Bourg ne dispose d'aucune place de jeux, ce qui impose à ses habitants de se rendre aux Grand-Places, au quartier d'Alt, à la place de jeux de la Neuveville ou à celle de l'Auge.

Réponse du Conseil communal

Cette demande doit être mise en relation avec les réflexions et processus engagés par le Conseil communal, dans le but de revitaliser le quartier du Bourg.

Cette revitalisation ne peut être obtenue sans agir sur différents domaines, en particulier la mise en valeur du patrimoine historique et l'aménagement des espaces publics en vue d'augmenter, de façon significative, la qualité de vie des habitants, mais également l'accueil réservé aux hôtes touristiques de la ville historique.

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 15 de Mme Lise-Marie Graden (PS) et de M. Jérôme Hayoz (PS), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant d'étudier l'aménagement d'une place de jeux dans le quartier du Bourg, en particulier au Marché-aux-Poissons (suite)

Afin d'atteindre ces objectifs, le Conseil communal a entrepris dès 2010 l'élaboration d'un plan directeur pour la ville historique, étant précisé que le chapitre d'ores et déjà rédigé et mis en consultation, concerne spécifiquement l'espace public.

Afin de répondre aux nombreuses critiques exprimées en particulier par les commerçants et responsables d'établissements publics, mais également par de nombreux résidants, il s'est avéré indispensable de compléter le document susmentionné en particulier par un chapitre traitant spécifiquement du stationnement.

En effet, la résolution du remplacement des places de parc qui doivent être supprimées dans le but de libérer l'espace en surface, en particulier les places urbaines, dont le Marché-aux-Poissons, est indispensable pour permettre la requalification du site.

Le groupe de travail constitué par le Conseil communal a désormais terminé ses réflexions, ce qui permettra de prendre une décision au cours du second semestre 2012 en vue de mettre le document 'Plan Directeur complété' en consultation, d'ici à la fin de l'année.

Le cas spécifique de la place de jeux souhaitée par les postulants sera traité dans un deuxième temps, une fois la mise en consultation aboutie. Il conviendra de sélectionner le meilleur lieu en collaboration avec les associations de quartier, mais également avec les services chargés de la protection du patrimoine, de manière à trouver une solution de qualité facilement accessible, qui saura tirer partie du contexte très particulier du Bourg, mais également de ses contraintes en termes de protection du patrimoine notamment.

Le Conseil communal s'engage, dans le cadre de la présente réponse, à mettre sur pied un groupe de travail qui sera chargé d'investiguer sur différents sites, afin de sélectionner la solution la meilleure au terme d'une analyse multicritères."

Mme Lise-Marie Graden (PS) s'exprime comme suit :

"Je ne peux que me réjouir de la mise sur pied de ce groupe de travail. Le quartier du Bourg mérite qu'on s'attarde sur la qualité de vie qu'il peut offrir à ses habitants et aux invités, sans oublier les familles et les enfants."

Le postulat n° 15 est ainsi liquidé.

Motion d'ordre

M. Laurent Moschini (PS) dépose la motion d'ordre "classique".

"Il est 22.35 heures passé. Nous serions censés traiter encore de la transmission de dix postulats, de cinq réponses à des questions. Je propose dès lors de passer directement aux 'Divers' et de renvoyer à une séance ultérieure les autres points de l'ordre du jour d'autant plus, sauf si je ne m'abuse, une séance de relevée est d'ores et déjà fixée pour la fin du mois d'octobre, ce qui permettra le cas échéant de liquider l'ensemble des points en suspens."

Séance du 24 septembre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 15 de Mme Lise-Marie Graden (PS) et de M. Jérôme Hayoz (PS), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant d'étudier l'aménagement d'une place de jeux dans le quartier du Bourg, en particulier au Marché-aux-Poissons (suite)

Mme Christa Mutter (Verts) s'exprime comme suit :

"Je comprends bien que l'heure avance et qu'il y a une certaine fatigue. On a une tendance à repousser les points à encore traiter. Il n'en subsiste pas moins un problème. Certains des postulats ont été déposés au mois de mai et auraient dû normalement faire l'objet d'une décision de transmission au mois de juin de cette année pour obtenir une réponse dans un délai d'un an et ainsi avoir un effet sur le budget en 2014. Autrement dit, pour ces postulats avec une incidence financière, une décision de transmission avec une demi-année de retard, signifierait finalement qu'ils n'auraient d'effet qu'en 2015 ! Ces postulats auront ainsi un effet avec non pas un an de retard mais deux ans ! Je ne pourrais être d'accord avec cette motion d'ordre que si le Conseil communal s'engageait à répondre à ces postulats déposés en mai 2012 au plus tard en mai 2013 et à ne pas attendre encore une demi-année supplémentaire pour donner une réponse qui, comme on l'a vu ce soir, est fort expéditive."

Vote sur la motion d'ordre

La motion d'ordre de M. Laurent Moschini de passer directement aux "Divers" et de renvoyer le traitement des points 21 et 22 du présent ordre du jour à la prochaine séance est acceptée par 44 voix contre 13 et 2 abstentions.

23. Divers

A. NOUVELLE PROPOSITION

- n° 7 de M. Hans Werhonig (UDC) et de 16 cosignataires demandant au Conseil communal la présentation au Conseil général des comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg durant le premier trimestre de l'année suivant l'exercice, ainsi que des comptes semestriels lors du troisième trimestre de l'exercice en cours

Herr Hans Werhonig (SVP) fasst zusammen :

"In der sehr kritischen Lage, in der sich die Pensionskasse befindet, sollte die Jahresrechnung im ersten Quartal des Folgejahres und eine Halbjahresrechnung im dritten Quartal des laufenden Jahres dem Generalrat vorgelegt werden."

Die Jahresrechnung für das Jahr 2011 kommt dieses Jahr am 24. September 2012 vor den Generalrat. Der Bericht zeigt die Lage der Kasse am 31.12.2011 auf. Seit diesem Tag sind fast 9 Monate verflossen und wir haben keine Kenntnisse von der zwischenzeitlichen Entwicklung und dem jetzigen Zustand.

Séance du 24 septembre 2012

Divers (suite)

Eine effizientere Berichterstattung muss zweimal pro Jahr erfolgen:

- *Die Jahresrechnung des Vorjahres muss im ersten Quartal des Folgejahres vorliegen,*
- *Eine Halbjahresbilanz muss im 3. Quartal vorliegen.*

Damit hat der Generalrat präzise Information über die Entwicklung jener finanziellen Kernsituation die heute die Bürgerinnen und Bürger beunruhigt."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

B. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 58 de Mmes Claudine Esseiva (PLR) et Manon Delisle (PS) et de M. Jean-Noël Gex (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la répartition entre les sexes des postes de cadres de l'administration communale, ainsi que des organes dirigeants des entreprises majoritairement en main de la Ville

Frau Claudine Esseiva (FDP) fasst zusammen :

"Der Gemeinderat wird gebeten abzuklären, wie die Vertretung beider Geschlechter in den Kaderpositionen der städtischen Verwaltung sowie in den Aufsichtsorganen der öffentlich-rechtlichen Anstalten und im mehrheitlichen Besitz der Stadt Freiburg befindenden Unternehmen ist. Im Sinne einer Zielvorgabe wäre ein Wert von mindestens 35 % nötig, um von einer angemessenen Vertretung sprechen zu können. Wenn dieser Richtwert nicht erreicht wird, bitten wir den Gemeinderat uns eine Begründung in Form eines Berichtes zu liefern.

Le Conseil Communal est prié de préciser comment se compose l'équilibre entre hommes et femmes dans les postes supérieurs de l'administration communale ainsi que dans les entreprises publiques où la ville de Fribourg dispose d'une participation majoritaire. En termes de cible, une valeur d'au moins 35 % serait nécessaire pour parler d'une représentation appropriée. Si cette valeur n'est pas atteinte, nous demandons au Conseil Communal de le justifier en nous présentant un rapport détaillé.

Begründung

Die Stadt Freiburg verpflichtet sich im Personalrecht dem Grundsatz der Gleichstellung der Geschlechter. Zwischen Vorsatz und Umsetzung klafft aber nach wie vor eine Lücke. Insbesondere in den höchsten Funktionsstufen ist der Frauenanteil gering. Der Anteil der Frauen im Kader hat in den letzten Jahren in der Stadt Freiburg zugenommen - während er in anderen Städten aber auch in der Wirtschaft stagniert. Wir anerkennen diese Entwicklung, glauben aber, dass weiteres Potenzial vorhanden wäre. Es ist uns ebenfalls bewusst, dass in gewissen Berufsfeldern die Rekrutierung bereits ohne Geschlechterquote schwierig ist, daher ist zu prüfen, ob allenfalls in Einzelfällen Ausnahmeregelungen notwendig sind. Wir sind auch der Meinung, dass der Grundsatz der angemessenen Vertretung beider Geschlechter sich nicht auf die Kaderstufen beschränken soll.

Séance du 24 septembre 2012

Divers (suite)

Vor rund zehn Jahren hat Norwegen ein Gesetz eingeführt, dass eine Frauenquote von 40 % in den Verwaltungsräten von börsenquotierten Unternehmen verlangt. Damals war die Skepsis sehr gross, ob sich überhaupt genügend qualifizierte Frauen finden liessen. Mittlerweile zeigt sich, dass das Gesetz ein Erfolg ist – die Quote wird gar übererfüllt und soll auf weitere Unternehmen ausgedehnt werden. Zahlreiche Untersuchungen belegen, dass gemischte Teams besser arbeiten und dass Unternehmen mit Frauen in Verwaltungsräten auch wirtschaftlich besser dastehen.

In Basel wurde eine Motion überwiesen, die die Einführung einer Geschlechterquote in den Aufsichtsorganen der öffentlich-rechtlichen Anstalten verlangt. Der Regierungsrat von Basel-Stadt hat sich das gleiche Ziel gestellt. In der Stadt Bern wurde am 20. September ein Vorstoss mit breiter überparteilicher Unterstützung angenommen, der eine Geschlechterquote im Kader und in den Aufsichtsräten verlangt. Der Stadt Freiburg würde es in diesem Umfeld gut anstehen, ihren Ruf als fortschrittliche Arbeitgeberin auch weiterhin gerecht zu werden."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 59 de Mmes Manon Delisle (PS), Marie-Christine Dorand (PLR), Claudine Esseiva (PLR), Marine Jordan (PS) et Dominique Jordan Perrin (PS), ainsi que de 20 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de renforcer et de promouvoir différentes formes de travail flexibles pour ses cadres femmes et hommes

Mme Manon Delisle (PS) résume le postulat ci-après :

"Le règlement du personnel (art. 5, al. 2 et 3) parle d'une répartition équitable des postes entre les femmes et les hommes et de l'activité à temps partiel. Nous demandons à la Ville d'analyser les effets de la mise en œuvre de ces dispositions depuis 1998 et d'étudier la possibilité de renforcer et de promouvoir différentes formes de travail flexible pour ses cadres femmes et hommes, comme par exemple le travail à temps partiel, les horaires mobiles, le partage de poste et le télétravail. Il s'agit de permettre une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée, tout particulièrement pour les femmes, qui sont sous-représentées dans les postes des catégories D et E.

La Ville de Fribourg a déjà fait des efforts en vue de promouvoir l'égalité des salaires et est certifiée 'equal-salary'. Cependant, le rapport de gestion de l'exercice 2011 montre que seuls 12 % des postes en catégorie E et 21 % en catégorie D sont occupés par des femmes. Cet état de fait est très préoccupant, car comme le montre l'étude du Département fédéral de l'économie effectuée par le Secrétariat d'Etat à l'économie 'Les femmes dans les fonctions dirigeantes : les clés de la réussite' (décembre 2010, page 15, sous <http://www.seco.admin.ch/themen/00385/02021/04612/index.html?lang=fr>), une plus grande part de femmes parmi les cadres contribue au succès durable de l'entreprise. Cette étude démontre également que les personnes qui bénéficient de conditions de travail flexibles, telles le travail à temps partiel, les horaires mobiles, le partage de poste et le télétravail, sont plus satisfaites de leurs conditions de travail, plus productives et restent plus longtemps fidèles à leurs employeuses et employeurs. Ce qui se fait dans des entreprises comme IBM, Raiffeisen et Roche devrait l'être de manière exemplaire dans une administration publique."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

Séance du 24 septembre 2012

Divers (suite)

- n° 60 de M. Daniel Gander (UDC) et de 11 cosignataires demandant au Conseil communal d'entreprendre les démarches nécessaires pour que, dans un délai raisonnable, la STEP soit équipée d'une installation de traitement des micropolluants

M. Daniel Gander (UDC) résume le postulat ci-après :

"La station d'épuration des eaux de Fribourg traite actuellement pas moins de 15 à 20000 m³ d'eau par jour. Cette station n'est cependant pas équipée d'une installation de traitement des micropolluants (résidus de médicaments - produits de synthèse - résidus industriels). Dans le but de rendre des eaux plus propres et, de ce fait, d'améliorer la qualité de vie, nous invitons le Conseil communal à entreprendre les démarches nécessaires pour que soit installé, dans un délai raisonnable, un système traitant les micropolluants."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 61 de MM. Martin Kuhn (PS), Jérôme Hayoz (PS), Pius Odermatt (PS), Pierre-Alain Perritaz (PS) et de Mme Marie-Angèle Poupon (PS), ainsi que de 27 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la réalisation d'un couloir de bus avec piste cyclable entre l'arrêt Bertigny et l'arrêt Vignettaz-Daler sur la route de Villars

M. Martin Kuhn (PS) résume le postulat ci-après :

"Nous prions le Conseil communal de présenter une étude pour la réalisation d'un couloir de bus avec piste cyclable en site propre entre l'arrêt 'Bertigny' et l'arrêt 'Vignettaz-Daler' sur la route de Villars. Cette étude ira dans le sens de favoriser autant qu'il se peut les couloirs de bus et les pistes cyclables en site propre."

Selon le plan directeur communal des transports et le projet d'agglomération de deuxième génération, l'amélioration de la vitesse commerciale des bus et la sécurité des cyclistes font partie des objectifs prioritaires. Afin d'atteindre ces objectifs, la mise en place de couloirs de bus et de pistes cyclables en site propre est nécessaire.

Certains secteurs peuvent permettre la construction de couloirs en site propre à moindres coûts (gabarit routier suffisant ou bas-côté non construits utilisables). Le tronçon routier situé entre l'arrêt 'Bertigny' et l'arrêt 'Vignettaz-Daler' sur la route de Villars se prête particulièrement bien à la construction d'un couloir de bus en site propre. Un choix devrait être fait afin de définir la piste à mettre en site propre (voie montante ou descendante).

Les éléments favorables à la construction d'un couloir de bus avec piste cyclable en site propre sur ce tronçon sont les suivants :

- *La largeur du trottoir existant (entre 2,6 et 3,1 m) correspond approximativement au gabarit d'un couloir de bus;*
- *Le large trottoir actuel se prolonge entre les deux arrêts de bus d'où un gabarit suffisant sur l'ensemble du trajet;*
- *Une haie d'une largeur d'environ 1,5 à 3,2 m borde le trottoir sur la majorité de la distance entre les deux arrêts;*

Séance du 24 septembre 2012

Divers (suite)

- *Entre la haie et les bâtiments existants, un espace goudronné d'environ 2,6 à 4,6 m de largeur est également utilisé par les piétons.*

Il serait donc possible de supprimer le trottoir existant pour permettre la mise en place d'un couloir de bus avec piste cyclable. La haie pourrait également rester entièrement ou en partie en place, tout en permettant aux piétons d'utiliser l'accès entre la haie et les bâtiments existants. Sur certains secteurs plus étroits, la haie devrait probablement être en partie ou entièrement supprimée.

La mise en place d'un couloir de bus avec piste cyclable en site propre permettrait d'accélérer la cadence des lignes au moins entre les arrêts 'Bertigny' et 'Vignettaz-Daler'. La route de Villars étant très fréquentée aux heures de pointes, ces travaux permettraient de réduire un tant soit peu le blocage des bus dans les bouchons."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 62 de M. Martin Kuhn (PS) et de Mme Christa Mutter (Verts), ainsi que de 44 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la création d'une place de récréation (place de jeu) et d'une place de sport dans le parc de Jura-Torry

M. Martin Kuhn (PS) résume le postulat ci-après :

"Nous prions le Conseil communal de présenter une étude pour la création d'une place de récréation pour enfants (place de jeu) et pour adultes ainsi qu'une place de sport dans le parc du Jura-Torry situé entre le centre de quartier de Sainte-Thérèse, la route de Sainte-Agnès et la ligne de chemin de fer Fribourg-Berne. Ce secteur est actuellement constitué d'une surface verte non construite (entre le centre de quartier de Sainte-Thérèse et la route de Sainte-Agnès), d'une zone de sport vétuste (différents éléments avec bitume), d'un terrain de basket-ball et d'un terrain de football (entre la route Sainte-Agnès et la ligne CFF).

Ce parc situé dans un quartier peuplé et multiculturel (Jura et Torry) constitue une zone verte d'importance pour la vie sociale du quartier. Elle n'est malheureusement pas mise en valeur.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une place de jeu pour enfants (de type 'proche de la nature' avec jeux d'eau) et une place de rencontre pour adultes et enfants (avec tables et bancs). Une remise en état de la place de sport devrait également être étudiée (par exemple des éléments de parcours vita avec matériaux naturels et une piste finlandaise permettant une utilisation autant par les écoles que par le public).

Les terrains de basket-ball et de football sont encore en relativement bon état. Un rafraîchissement pourrait également être étudié. Ces places sont actuellement assez fréquemment utilisées par des groupes de personnes à titre récréatif.

Tous les aménagements sportifs devraient se situer dans la partie sud déjà consacrée aux sports. La parcelle 6728 devrait rester une zone verte et calme, avec un minimum d'aménagement : promenade tranquille pour les aînés par exemple et, sur sa partie nord-est, une place de jeu pour enfants.

Séance du 24 septembre 2012

Divers (suite)

Il est important de conserver ce secteur vert dans une zone fortement bâtie. Mais une mise en valeur permettant une utilisation par les habitants des deux quartiers (voire des quartiers à proximité) devrait être étudiée. De plus, de nombreux enfants provenant de la crèche de L'Arche des Enfants et de l'école du Jura pourront utiliser la zone verte, la place de jeu et la place de sport mises à leur disposition."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 63 de Mme Marina Flores (UDC) et de 22 cosignataires demandant au Conseil communal l'installation de fenêtres isolantes dans la salle du Conseil général

Mme Marine Flores (UDC) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal d'agir pour que les fenêtres de la salle du Conseil général soient remplacées ou complétées par des fenêtres isolantes.

Nous avons tous la ferme volonté d'aider notre société à gérer au mieux l'énergie, de préférence grâce à l'énergie renouvelable. Nous voulons amener notre ville à la société de 2000 KW. Nous voulons tout à la fois sortir de l'énergie nucléaire et, en même temps, réduire les émissions de dioxyde de carbone. Nous parlons d'éoliennes. Nous avons déposé plusieurs postulats au sujet de l'énergie solaire.

Pourtant, nous siégeons dans une salle dotée de larges fenêtres non isolantes. Il va sans dire que le chauffage de cette salle brûlera beaucoup d'énergie non renouvelable, en créant une énorme quantité de dioxyde de carbone.

Nous prions le Conseil communal de veiller à l'installation de fenêtres isolantes dans notre salle. En agissant de la sorte, nous donnons le bon exemple."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 64 de M. Andreas Burri (Verts) et de Mme Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 9 cosignataires, demandant au Conseil communal d'arrêter un plan d'action à long terme pour la création de zones de rencontre, ainsi que la réalisation dans les délais les plus brefs de zones de rencontre à proximité des écoles

M. Andreas Burri (Verts) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal d'établir un plan d'action à long terme pour la mise en place de zones de rencontre. Ce rapport devrait préciser le nombre minimal de zones de rencontre à aménager chaque année sur le territoire de la Commune.

Nous demandons également au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place dans les plus brefs délais des zones de rencontre aux environs de toutes les écoles (de tous les degrés), puisque ces endroits offrent la densité idéale de piétons et de voitures."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

Séance du 24 septembre 2012

Divers (suite)

- n° 65 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 20 cosignataires demandant au Conseil communal de réexaminer la possibilité d'installer des panneaux solaires sur le toit de la salle Equilibre

Mme Elena Strozzi (Verts) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal de revoir sa position au sujet de la pose de panneaux solaires sur le toit de la salle de spectacle Equilibre, d'en réexaminer le coût total, d'en réévaluer les diverses possibilités de financement ainsi que de recalculer la quantité d'énergie produite.

En séance du Conseil général du 26 mai 2009, M. J.-F. Python avait posé des questions similaires à ce sujet. Une série de motifs avait été alors donnée pour justifier la réponse négative du Conseil communal : l'aspect financier et l'insuffisante production d'énergie. M. J. Bourgnicht, Directeur de l'Edilité, avait cité une étude de faisabilité réalisée par la société Greenwatt SA. Selon cette analyse, on arriverait à y installer 600 m² de cellules photovoltaïques et à produire 80 mW/h par année. Le coût total de l'installation de 670'000 francs aurait été amorti sur 25 ans, ce qui aurait entraîné une dépense annuelle de 48'000 francs. La Ville n'avait pas pu obtenir à l'époque de subventions du Canton pour réduire ce montant et n'était donc pas en mesure de financer le projet. A la fin de sa réponse à la question de M. J.-F. Python, le Conseil communal se réservait 'la possibilité de recourir ultérieurement à ce type d'installation, si les conditions liées soit au financement, soit au rendement devaient évoluer et rendre un tel investissement plus favorable.' (cf. procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2009, page 347).

Or, trois ans plus tard, les coûts ont probablement considérablement baissé et la technique a sûrement été améliorée permettant d'atteindre un rendement nettement meilleur. Si la Commune s'y prend suffisamment tôt, elle pourra certainement obtenir des subventions. En outre, pour une installation de ce type, il est tout à fait envisageable de créer un partenariat public-privé (Ville – Groupe E), comme c'est le cas pour d'autres équipements.

La salle Equilibre est un bâtiment symbolique de notre belle cité. Et y poser des panneaux solaires ne serait pas uniquement une contribution intelligente à la production d'énergie renouvelable, mais aussi un signe fort de la volonté politique en faveur des énergies propres et aussi un exemple pour la population."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 66 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 16 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un sens unique au passage du Cardinal

Mme Elena Strozzi (Verts) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un sens unique au passage du Cardinal en utilisant la deuxième voie pour la mobilité douce (piétons et vélos dans les deux sens), dans le but d'augmenter la sécurité des piétons, notamment des écoliers et des enfants.

Séance du 24 septembre 2012

Divers (suite)

Le passage du Cardinal représente l'endroit le plus dangereux du trajet maison – école pour les enfants alémaniques habitant à Pérolles et qui sont obligés de fréquenter l'école de la Vignettaz. Il est connu que sous ce pont ferroviaire, les trottoirs sont extrêmement étroits. C'est uniquement grâce à une chance énorme qu'aucun accident grave ne s'y soit produit. L'aménagement d'un sens unique sur ce tronçon serait possible dans les délais les plus brefs, sans grand aménagement particulier, comme on a pu le constater lors des travaux de renouvellement du revêtement effectué au début de l'été passé."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 67 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de 26 cosignataires demandant au Conseil communal de renoncer à l'interprétation restrictive de l'article 2 du règlement du 25 septembre 1989 sur le parage prolongé dans les zones à stationnement réglementé

M. Alexandre Sacerdoti (DC(VL)) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal de renoncer à l'interprétation restrictive donnée par la Direction de la Police locale et de la Mobilité à l'article 2 du règlement du 25 septembre 1989 sur le parage prolongé dans les zones à stationnement réglementé. Cette interprétation restrictive justifie notamment l'éventuelle diminution du nombre d'autorisations de la vignette commerçant, en particulier en zone C dans le quartier du Bourg, attribuées aux commerçants et entreprises.

L'article 2 du règlement communal sur le parage prolongé en zone à stationnement réglementé prévoit l'attribution d'autorisations de stationner (vignette commerçants) au-delà du temps réglementaire aux entreprises situées dans lesdits secteurs pour autant que les véhicules utilisés soient réservés à l'activité de l'entreprise. Certains commerçants ont récemment reçu une lettre de la Direction de la Police locale et de la Mobilité leur annonçant que seuls les commerces et entreprises justifiant d'un besoin permanent et urgent d'un véhicule pour l'exercice de leur activité peuvent bénéficier d'une telle autorisation. Il s'agit d'une interprétation restrictive dudit règlement.

Nous demandons de mettre un terme à cette interprétation restrictive, afin de ne pas accélérer encore plus la mort du quartier du Bourg, en termes économiques et comme lieu d'accueil des entreprises."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 68 de M. Jérôme Hayoz (PS) et de Mme Lise-Marie Graden (PS), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal de dresser un inventaire des locaux vides en ville

M. Jérôme Hayoz (PS) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons à la Commune de Fribourg de dresser un inventaire des locaux vides en ville que ce soient des surfaces commerciales, des restaurants ou autres locaux inutilisés – en main de privés ou des pouvoirs publics. Un tel inventaire contribuerait à revitaliser le centre-

Séance du 24 septembre 2012

Divers (suite)

ville comme la vie des quartiers, dans la mesure où il faciliterait la nouvelle affectation desdits locaux ou leur utilisation provisoire ou à moyen terme par des projets sociaux ou culturels, ne serait-ce que grâce à la mise à l'évidence de leur existence. Nous souhaitons une Ville proactive et qui sache se mettre en valeur, sans se reposer exclusivement sur la Promotion économique régionale.

Wie in den meisten Schweizer Städten ist auch in der Stadt Freiburg die Laden- und Restaurantlandschaft in den letzten Jahren in Bewegung geraten. Dies führte zu vielen Schliessungen und auch ebenso vielen Neueröffnungen und welche nicht alle in gleichem Masse erfolgreich waren. Verschiedenste Lokale stehen mittlerweile leer und finden teilweise auch keine Neumieter mehr.

Auffällig sind die vielen Wechsel und/oder leerstehenden Lokale in eigentlich zentrumsnahen Quartieren wie z. B. Teile des Pérolles-Quartiers, der Rue de Lausanne sowie das Burgquartier, ohne die zentrumsferneren Quartiere zu vergessen.

Grundsätzlich attraktive Standorte bekunden grosse Mühe sich dem Zentrum gegenüber zu behaupten. So stellt sich die Frage, was mittel- und langfristig mit den leerstehenden Lokalen und den betroffenen Quartieren geschieht. Die Unterzeichnenden sind sich bewusst, dass eine Vielzahl der leerstehenden Lokale in Privatbesitz sind und der Einfluss der öffentlichen Hand eingeschränkt ist. Dennoch sollte sich die Stadt proaktiv und engagiert einmischen und eine entsprechende Politik betreiben.

- *Die Stadt Freiburg sollte ein Inventar über leerstehende Räumlichkeiten, Ladenlokale und Restaurants erstellen. Dabei soll versucht werden leerstehende Lokale in Privatbesitz entsprechend zu berücksichtigen.*
- *Es sollte eine Plattform zur Koordination zwischen der Frage : wo gibt es leerstehenden Raum? und wer sucht Raum zur Ausübung von wirtschaftlichen, kulturellen, soziokulturellen Arbeiten? errichtet werden.*
- *Die Stadt Freiburg soll im Sinne einer aktiven Standortpolitik, Massnahmen zur Belebung der leerstehenden Lokale entwickeln. Diese Massnahmen sollen einerseits ökonomische Argumente im Sinne der Wirtschaftsförderung, aber vor allem auch gesellschaftliche und bürgernahe Argumente im Sinne einer lebendigen Stadt berücksichtigen.*
- *Den Bedürfnissen von jungen und älteren Menschen sowie der Bedürfnisse von Familien soll Rechnung getragen werden.*
- *Der Einbezug von kulturellen und soziokulturellen Akteuren sowie auch der Quartiervereine scheint uns dabei zentral."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

C. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 72 de M. Mario Parpan (Verts) relative aux accueils extrascolaires

Séance du 24 septembre 2012

Divers (suite)

Herr Mario Parpan (Grüne) fasst die Fragen, die er schriftlich abgegeben hat, zusammen :

"Im kommenden Herbst wird der zweijährige obligatorische Kindergarten auch in der Stadt Freiburg Wirklichkeit. Es ist vorgesehen, dass im ersten Kindergartenjahr die Kinder während 4 Vormittagen in den Kindergarten gehen und am Nachmittag jeweils frei haben. Diese Situation stellt die ausserschulische Betreuung vor neue, grosse Herausforderungen. Bereits jetzt kann die Nachfrage an Betreuungsplätzen bei Weitem nicht abgedeckt werden. Auch pädagogisch stellen sich dem Personal neue Herausforderungen, sind die Kinder mit 4 Jahren doch noch einmal bedeutend weniger selbständig als ihre um 1 Jahr älteren Kameradinnen. Die Betreuerinnen haben die Aufgabe, eine Atmosphäre zu schaffen, in welcher sich kleine Kinder und angehende Jugendliche wohl fühlen können. Keine einfache Aufgabe.

Zu meinen, die Kinder könnten einfach bei Grosseltern, Verwandten und Freunden untergebracht werden, ist ein Irrtum. Die Familien, welche diese Möglichkeit haben, nutzen diese schon längst. Soweit ich mich informiert habe, wurde die Frage nach einem Ausbau des Angebotes und nach einer verbesserten Ausbildung des Personals schon wiederholt in diesem Rat gestellt. Ich verweise nur auf die Frage von Frau Strozzi anlässlich der Sitzung vom 14. Dezember 2009. Die Antwort der damals zuständigen Gemeinderätin liess grosse Ratlosigkeit erkennen.

Meine Fragen :

Was hat der Gemeinderat seit die Problematik bekannt ist unternommen, um das Angebot an ausserschulischen Betreuungsplätzen zu vergrössern und zu verbessern ?

Können die Eltern im Herbst 2013 mit einem quantitativ und qualitativ genügenden Angebot an Betreuungsplätzen rechnen ? Was unternimmt der Gemeinderat dafür ?

Werden neben der Vergrösserung des Angebotes auch alternative Lösungen gesucht in Zusammenarbeit mit den Krippen, durch die Unterstützung von Tagesmüttern ('assistantes parentales') oder privat organisierten Mittagstischen ?"

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales, répond ainsi à cette question :

"Comme M. M. Parpan m'a remis ses questions par écrit, je puis répondre immédiatement.

Première question : qu'a entrepris le Conseil communal pour renforcer et améliorer l'offre en places d'accueil extrascolaires ?

Dès le début de la législature, le Conseil communal a fait des accueils extrascolaires et des écoles une priorité. En ce qui concerne les accueils extrascolaires, il a mené au début de cette année une enquête auprès des parents pour connaître les besoins en places. Les résultats montrent qu'il manque environ 100 places. Si en mai 2012, il y avait 207

Séance du 24 septembre 2012

Divers (suite)

enfants sur la liste d'attente, il faut toutefois nuancer ce chiffre, en prenant en considération que des parents demandent un nombre supérieur d'unités de garde que ce dont ils ont réellement besoin. En effet, ils ne connaissent pas encore les horaires scolaires au moment des inscriptions en AES – ou ne savent pas comment faire vu leurs horaires de travail irréguliers. Certains autres parents inscrivent leurs enfants en février, puis annulent les inscriptions en mai, juin ou août pour des raisons qui leur sont propres.

Ainsi, en septembre, comme plusieurs places étaient libérées, le Service des accueils extrascolaires s'est adressé aux parents d'enfants inscrits sur la liste d'attente. Dans les quartiers du Jura et du Schoenberg, tous les parents avaient trouvé une solution. Il y reste donc maintenant des unités de libres.

Pour la rentrée de 2013, la situation sera différente à cause de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine. Dans cette perspective, le Conseil communal a mis en chantier plusieurs projets. Au Schoenberg, des locaux utilisés actuellement par l'école enfantine seront transformés en AES. Ils devraient être opérationnels dans le courant de l'automne 2013. Au Jura, un local du bâtiment Vuille sera aménagé en AES. Le Conseil général sera saisi d'un message lors de sa séance d'octobre. La surface de l'accueil actuel de 30 m² passera à 400 m². Pour la Neuveville et l'Auge, un AES sera ouvert en 2015 dans le Werkhof. La surface passera de 180 à 400 m². A la Vignettaz, l'accueil extrascolaire existant sera agrandi. Nous avons obtenu de Swisscom de pouvoir louer la deuxième partie du pavillon que nous occupons actuellement. Cet agrandissement aura lieu au plus tard au début de 2014, mais il n'est pas exclu que nous puissions l'utiliser plus tôt. La surface sera doublée de 180 à 360 m². Pour les quartiers du Bourg et de Pérolles, l'offre est pour l'instant suffisante.

Deuxième question : les parents peuvent-ils compter sur une offre qualitative et quantitative suffisante en automne 2013 ? Qu'entend à cet effet le Conseil communal ?

Avec la réponse que je viens de donner, vous avez connaissance de tous les programmes mis en place par le Conseil communal. Certains seront opérationnels en automne 2013, d'autres ne le seront qu'en 2014 ou en 2015, puisqu'ils dépendent de la construction des écoles enfantines, construction qui n'a commencé qu'en 2012.

En ce qui concerne la qualité de l'accueil, je rappellerai que les animatrices des accueils extrascolaires ont suivi la formation reconnue par le SEJ auprès de la HEF-TS à Givisiez, formation intitulée 'Intervenante en accueil extrascolaire'. L'ensemble du personnel fixe a reçu cette certification, à l'exception d'une personne en cours de formation. Le SEJ n'a émis aucune contre-indication à l'égard de cette formation pour l'accueil des enfants de première année d'école enfantine.

Au sujet du nombre d'enfants par animatrice, on rappellera que le SEJ n'a pas modifié ses recommandations, à savoir une personne d'encadrement pour douze enfants. Or, les enfants de nos AES bénéficient actuellement d'une personne pour huit, justement à cause des multiples déplacements et de l'âge des enfants en école enfantine.

Séance du 24 septembre 2012

Divers (suite)

Troisième question : des solutions alternatives ont-elles été recherchées en collaboration avec les crèches, les mamans de jour, les 'Mittagstisch' organisés de façon privée ?

Pour ce qui est des crèches, je profite de cette question pour clarifier un point. La Direction des Ecoles n'a jamais dit que les enfants qui commenceront leur première année d'école enfantine ne seront plus en droit d'aller dans une crèche et seront forcés de fréquenter un AES. Tant que l'offre des AES est insuffisante, il est évident que les parents peuvent continuer à mettre leur enfant de quatre ans dans une crèche. Ce sont les crèches qui s'occuperont d'amener et de venir rechercher les enfants qui leur sont confiés.

La Ville soutient l'Association des Mamans de jour à hauteur de 280'000 francs. Elle continuera à le faire l'année prochaine, comme vous pourrez le lire dans le budget de 2013, si vous l'acceptez. Nous rencontrerons du reste très prochainement les responsables de cette association pour améliorer notre collaboration. Dans ce cas également, les enfants de quatre ans peuvent continuer à utiliser cette structure et à y bénéficier de places subventionnées.

Enfin, pour les "Mittagstisch", je rappellerai que c'est la Direction des Ecoles qui a lancé cette idée au printemps passé. Nous sommes en train de les mettre en place dans les différents quartiers. Elles pourront se concrétiser en 2013, si le Conseil général en accepte le budget."

M. Mario Parpan (Verts) remercie le Conseil communal de cette réponse qui le satisfait.

- n° 73 de M. Martin Kuhn (PS) relative à la décision de Frimobil de supprimer le tarif attractif pour les trajets courts

M. Martin Kuhn (PS) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Le groupe de travail sur la mobilité du parti socialiste a appris avec une certaine consternation, pour ne pas dire une grosse déception, que le comité de l'Agglomération avait accepté la décision de Frimobil de supprimer le tarif attractif pour les trajets courts (1 à 6 arrêts) zone 10 (ville de Fribourg). Ainsi, le coût d'un trajet passerait de 1,40 francs à 2 francs en tarif réduit (augmentation de 43 %). Est-ce que cette modification sera effectivement appliquée ? Quand ? Qu'elle est la position du Conseil communal suite à cette décision ?"

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise ce qui suit :

"Tout d'abord, un petit commentaire : il s'agit d'une nouvelle qui n'est pas encore diffusée. Une conférence de presse sera organisée le 27 septembre 2012 par Frimobil. Autrement dit, le Conseil communal attend l'argumentation développée à cette occasion avant de formuler une réponse précise quant à sa position au sujet de cette décision. Sur les faits, sans entrer sur le fond, il est faux d'affirmer que le comité de l'Agglomération ait formellement accepté la décision de Frimobil. En effet, cette

Séance du 24 septembre 2012

Divers (suite)

association est composée des partenaires suivants : TPF, CFF, Car postal et BLS. C'est à ce niveau-là que les décisions sont arrêtées après consultation auprès de l'Etat de Fribourg, de l'Etat de Neuchâtel, de l'Etat de Vaud, l'Etat de Berne, ainsi que du comité de l'Agglomération.

Pour le reste et sur le fond, pour le moment, je vous renvoie à la conférence de presse du 27 septembre 2012."

M. Martin Kuhn (PS) déclare ce qui suit :

"J'attendrai donc évidemment cette conférence de presse".

- n° 74 de M. Guy-Noël Jelk (PS) relative aux halles de sport du futur CO de langue allemande (DOSF)

M. Guy-Noël Jelk (PS) s'exprime comme suit :

"Je suis membre de la Commission des sports de la Ville et au cours d'une séance de celle-ci, j'ai entendu qu'il existerait de réels problèmes architecturaux concernant l'agencement des halles de sport. Il y aurait des problèmes d'accessibilité aux toilettes lorsque l'école est fermée; il serait impossible d'amener certains engins dans les différentes salles (par exemple des barres parallèles). Est-il vrai qu'il est même envisagé d'utiliser un élévateur pour transporter certains engins afin d'éviter des escaliers ? Les surfaces de rangement du matériel seraient vraiment très restreintes. Et pour terminer, je me fais également du souci concernant la superficie des douches et vestiaires qui seraient à ma connaissance de 38 m² alors que les directives de Maccolin en recommandent 45 m².

Mes questions :

1. *Avez-vous eu vent de telles aberrations ?*
2. *Si oui, est-il encore possible de modifier ces erreurs ?"*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, précise ce qui suit :

"Il est vrai que quelques jours avant la mise à l'enquête, lors d'une séance qui a réuni un représentant de l'Edilité et un représentant du Service cantonal des sports, il a été fait état de certains problèmes de fonctionnement à résoudre. Il ne s'agit pas d'aberrations, mais il est vrai que certains points ont été soulevés.

J'ai immédiatement été averti. J'ai tout de suite demandé que l'architecte mandaté soit mis au courant de ces problèmes et que son attention soit attirée sur cette situation. Nous aurons ces prochaines semaines des contacts étroits, tant avec le Service des sports de la Ville qu'avec le Service cantonal du sport afin de traiter de cette question. Il est évident que, le cas échéant, des adaptations peuvent et devront même être décidées en cas de problèmes majeurs.

Je fais moi-même partie de la Commission cantonale des sports. L'un des thèmes abordés récemment est précisément d'inviter les collectivités publiques à veiller à l'agencement le meilleur possible lors de la construction de halles de sport. Nous sommes donc attentifs à ce problème. A mon avis, il pourra être résolu sans trop de difficulté."

Séance du 24 septembre 2012

Divers (suite)

M. Guy-Noël Jelk (PS) prend note de la réponse du Conseil communal. *"J'espère que les choses seront faites en bonne et due forme."*

- n° 75 de M. Daniel Gander (UDC) relative à l'aménagement de voies de bus et de cycles sur le tronçon avenue du Midi – carrefour de Beaumont

M. Daniel Gander (UDC) s'exprime comme suit :

"Le 17 novembre 2008, acceptait la transmission de mon postulat n° 8 demandant l'aménagement de voies de bus et de cycles dans les deux sens de circulation sur le tronçon avenue du Midi – carrefour de Beaumont. En date du 19 avril 2010, j'ai déposé plusieurs questions à ce sujet, notamment celles-ci :

- *'Avez-vous déjà pris des contacts avec les responsables du projet et demandé une réserve de terrain dans le but d'aménager ces voies ?*
- *Des démarches ont-elles été entreprises auprès des Directions des CFF, des TPF et autres partenaires intéressés ?' (cf. procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 avril 2010, p. 448).*

Aujourd'hui, nous sommes le 24 septembre 2012. Pourriez-vous nous indiquer où en sont les tractations menées, si des contacts ont bien eu lieu entre les différents partenaires et si des réserves sur le terrain de l'espace Boxal ont été négociées ?"

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, fait la déclaration qui suit :

"N'ayant pas été en fonction en date du 19 avril 2010, je ne pourrai évidemment pas me référer à ce qui vous a alors été répondu. S'agissant des questions que vous réitérez aujourd'hui, je peux cependant vous confirmer que l'aménagement de voies de bus et de cycles sur le tronçon avenue du Midi – carrefour de Beaumont fait partie intégrante de la planification communale. Je peux également vous confirmer que dans le cadre du projet 'Boxal', des négociations ont eu lieu. La planification de ce programme Boxal a fait l'objet d'une réserve de terrains pour l'aménagement futur de pistes cyclables. La réalisation de voies de bus en site propre est aussi prévue dans le cadre d'une des mesures du projet d'Agglomération de deuxième génération. Dans ce contexte-là, des contacts ont également été pris avec les CFF qui sont propriétaires du terrain situé le long de voies ferrées."

M. Daniel Gander (UDC) remercie le Conseil communal de sa réponse complète. *"J'espère qu'on puisse un jour réaliser des voies de bus à l'avenue du Midi."*

- n° 76 de M. Daniel Gander (UDC) relative à la gestion de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

M. Daniel Gander (UDC) interroge le Conseil communal dans les termes ci-après :

"Les mesures prises lors de la dernière recapitalisation comprennent, notamment, le blocage de l'indexation des rentes pendant cinq ans. Cette décision s'appliquait dès le 1^{er} janvier 2006 et durait, en principe, jusqu'en 2011."

Séance du 24 septembre 2012

Divers (suite)

Qu'en est-il des rentes 2012 et suivantes, soit jusqu'à l'application des nouvelles mesures proposées par le Groupe de travail et qui doivent répondre aux nouvelles dispositions fédérales concernant le financement des caisses de pension de droit public ? "

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, fait la déclaration qui suit :

"Permettez-moi, M. D. Gander - avant de répondre à votre question - de vous dire qu'il s'agit des mesures prises non pas lors de la dernière recapitalisation, mais de la première capitalisation, puisque cette caisse n'avait jamais été capitalisée. En conséquence, le mot de recapitalisation est étymologiquement et historiquement faux.

Cela dit, les décisions prises au début de la législature 2006 – 2011 devaient s'appliquer en principe jusqu'en 2010, c'est-à-dire effectivement pendant cinq ans. Peut-être l'avez-vous oublié, mais le comité de la CPPVF a décidé, en attendant de nouvelles mesures, de prolonger les dispositions déjà arrêtées, à savoir la non-indexation de la somme des salaires assurés, ainsi que la non-indexation des rentes jusqu'à ce qu'une nouvelle décision soit prise. En fonction de ce que je vous ai déjà précisé tout à l'heure au sujet du délai qui échoit au 31 décembre 2013, il m'apparaît évident qu'il n'y aura aucune modification jusqu'au 1^{er} janvier 2014."

M. Daniel Gander (UDC) est satisfait de cette réponse. "Je remercie M. le Syndic de son explication."

- n° 77 de M. Louis Castella (UDC) relative aux frais d'administration de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

M. Louis Castella (UDC) fait la déclaration qui suit .

"Ma question concerne l'ensemble des frais d'administration 2011 de la CPPVF. Je souhaite connaître le détail et la manière de calculer les frais suivants :

- *244'526,05 francs, page 3 des comptes annuels sous la rubrique 'Frais d'administration';*
- *523'864,21 francs, page 20 des comptes annuels 'Frais d'administration des placements 2011'."*

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 78 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la gestion de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

M. Pierre Marchioni (UDC) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Ma question concerne le point 65 'Instruments financiers dérivés en cours' (ouverts) à la page 18 des comptes annuels 2011 de la CPPVF:

Séance du 24 septembre 2012

Divers (suite)

Je souhaite savoir comment ont été débouclées les positions :

1. *5,75 % 'reverse convertible' BC Zurich au 22 juin 2012 de 296'250 francs;*
2. *le 'bonus certificate' BCV au 23 août 2012 de 258'275 francs.*

Et de quelle manière sont définis les risques portés par l'acheteur sur les trois dérivés :

- *lastlook bonu CS 25 février 2014 de 77'500 francs;*
- *open end exane perpetual de 69'057,68 francs;*
- *Certificat JP Morgan au 23 mai 2013 de 221'099,77 francs.*

Tout en m'étonnant de voir la Caisse de pension de la Ville de Fribourg travailler avec une banque aussi sulfureuse que J.P. Morgan !"

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 79 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à la gestion de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

M. Pascal Wicht (UDC) s'exprime comme suit :

"Pour faire original, je parlerai aussi de la Caisse de pension. Ma question porte sur la page 2 des comptes d'exploitation de la CPPVF et concerne plus particulièrement les prestations de sortie.

Ma question : quels sont les montants versés entre le 1^{er} janvier 2005 et le 30 juin 2012 au titre des rubriques suivantes :

- *prestations de libre passage en cas de sortie;*
- *versements anticipés en cas de divorce;*
- *versements anticipés sur la propriété du logement.*

Ma question couvre également le prélèvement total ou partiel de l'avoir d'assuré au moment du départ à la retraite."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Président de la CPPVF, précise :

"Je répondrai volontiers à cette question, mais le même refrain que tout à l'heure, c'est-à-dire, lors de la prochaine séance."

- n° 80 de M. Jérôme Hayoz (PS) relative au coût que représenterait pour la Ville de répondre en allemand aux questions ou postulats déposés dans cette langue

Herr Jérôme Hayoz (SP) fragt :

Séance du 24 septembre 2012

Divers (suite)

"Was würde es der Stadt Freiburg kosten, wenn eine auf deutsch gestellte Frage oder ein auf deutsch eingegebenes Postulat auch in dieser Sprache beantwortet würde. Wäre dies auch durchführbar?"

Le Président de demander :

*"Qui souhaite s'exprimer au nom du Conseil communal ?
...M. le Syndic ?"*

(Silence. Rires).

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise ce qui suit :

"Je rappellerai tout simplement – vous le savez très bien – qu'en vertu du principe de l'oralité des débats, vous pouvez poser votre question dans votre langue maternelle et que nous pouvons répondre dans notre langue maternelle. Si les réponses aux questions étaient données par écrit et qu'il faille traduire en allemand des textes préparés en français, il y aurait alors facturation par le service de traduction.

Je rappelle qu'ici, c'est le principe de l'oralité des débats qui prévaut. En conséquence, chacun peut s'exprimer dans sa langue. Ce 'chacun' vaut autant pour les membres du Conseil communal que pour ceux du Conseil général."

Herr Jérôme Hayoz (SP) sagt :

"Ich habe nicht nur mündliche Fragen gemeint, sondern auch schriftliche. Ich bin nicht wirklich zufrieden. Ich finde schriftliche Berichte, sollten auch auf deutsch vorgelegt werden. Ein deutsches Postulat sollte aus meiner Sicht in deutscher Sprache beantwortet werden. Und eine schriftliche, deutsche Frage sollte auch auf deutsch beantwortet werden. Dies hat mit Respekt gegenüber der Partnersprache zu tun."

- n° 81 de Mme Elena Strozzi (Verts) relative à l'agencement de vestiaires mixtes à la piscine du Levant

Mme Elena Strozzi (Verts) fait la déclaration qui suit :

"Je n'entends pas m'exprimer dans ma langue maternelle. J'ai juste une petite question à poser au Conseil communal. Je me suis rendue hier à la piscine du Levant avec toute ma famille. J'ai une grande famille, il est vrai, mais, à la caisse, nous nous sommes rendu compte que nous devons nous séparer entre les hommes et les femmes. J'aimerais savoir s'il ne serait pas possible, au moins durant le week-end de disposer un tant soit peu de vestiaires mixtes, comme c'est le cas dans de nombreuses piscines modernes, notamment à Morat."

(Brouhaha. Rires).

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, s'exprime comme suit :

Séance du 24 septembre 2012

Divers (suite)

"Non rispondo in italiano, ma...Je peux vous dire que ce sont effectivement des infrastructures qu'on trouve dans certaines piscines plus récentes que celle du Levant. Actuellement, et pour autant que le budget 2013 contienne les montants prévus au plan financier, nos moyens financiers nous permettront tout juste de réaménager ou plutôt d'assainir les parties sanitaires et les vestiaires de la piscine du Levant. Au vu de l'exiguïté des locaux, j'imagine qu'il serait difficile d'y aménager encore une structure supplémentaire pour répondre à ce besoin des familles. J'entends bien que c'est un besoin. J'en tiendrai notamment compte si nous sommes appelés à nous pencher sur la réalisation d'une nouvelle piscine. Même si j'imagine que cela ne sera guère possible de le faire à la piscine du Levant, j'en examinerai pas moins la question."

Mme Elena Strozzi (Verts) précise :

"Je ne suis qu'à moitié satisfaite de cette réponse. A Morat, il y a quelques années, les vestiaires étaient séparés. Les deux vestiaires ont été transformés et sont désormais mixtes. Voilà un bon exemple." (Rires).

Aucune autre intervention n'étant annoncée, la séance est close. Il est 23.10 heures.

Fribourg, le 9 octobre 2012
AP/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Jean-Pierre WOLHAUSER

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI